

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 1ER MARS 2021

Mode : Dématérialisation avec votes physiques via ZOOM

Elus présents :

AKKARI Maya	GONZALEZ Mario
ARNAUD Pierre-Yvain	GRANIER Rudolph
BADINA-SERPETTE Frédéric	HAVET Kévin
BALAGE EL MARIKY Léa	HENRY Justine
BARIGANT Victoria	HONORE Christian
BENAKLI Nadia	IKUESAN Ayodelé
BENARD Fanny	KHALLOUK Manal
BOURNAZEL Pierre-Yves	LEJOINDRE Eric
BOUX Anne-Claire	LELLOUCHE Ariel
BRIANT Gérald	MENEDE Gilles
BROSSAT Ian	MEUNIER Emile
CASIER Marie-Laure	MICHEL Angélique
CAYET Thierry	NGOMOU Dieudonné
CHAULET Pierre	PREMEL Danièle
COULIBALY Kadiatou	PROUST Sarah
CUTURELLO Benoît	ROLLAND Carine
DAVIAUD Jean-Philippe	SIRY Gabrielle
DUPONT Antoine	SISSOKO Anzoumane
GABELOTAUD Afaf	TRAJAN Violaine
GOMES Barbara	YAFFA Mams

Elus absents ayant donné procuration :

GIRARD Christophe a donné pouvoir à Carine ROLLAND
GIUDICELLI Anne a donné pouvoir à Rudolph GRANIER
MARKOVIC Douchka a donné pouvoir à Antoine DUPONT
PULIDO Sylvie a donné pouvoir à Léa BALAGE EL MARIKY

Elu absent :

GALVANI Jacques

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je constate que le quorum n'est pas encore atteint, donc je vous propose que nous attendions quelques minutes que d'autres membres du Conseil d'arrondissement nous rejoignent et dès que le quorum est atteint, je vous en informerai et nous pourrions commencer notre Conseil.

Désignation d'une secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Le quorum étant atteint, même si tout le monde n'a pas encore pu rejoindre notre réunion, je propose néanmoins que nous puissions commencer ce Conseil d'arrondissement qui a un ordre du jour relativement léger et puis tant mieux, parce que c'est vrai que c'est compliqué de se réunir sous ce format.

Pour commencer, nous devons désigner un secrétaire de séance ou en l'occurrence une secrétaire de séance en la personne de Marie-Laure CASIER puisque c'est elle qui répondra au dernier vœu de notre ordre du jour.

Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Compte tenu du format du Conseil et néanmoins de la densité de l'ordre du jour, je vous propose que de ne pas avoir de débat général en début de conseil, on va entrer directement sur les communications.

COMMUNICATION

Présentation du suivi des Investissements d'intérêt local (IIL) et des Investissements localisés (IL)

Rudolph GRANIER : Je souhaitais intervenir sur les investissements d'intérêt local et les investissements localisés, sur deux éléments simples. L'un, nous avons la possibilité de constater que ce qui est à votre nom, M. le Maire et à votre exécutif, va donner des orientations très importantes sur les dépenses que vous souhaitez effectuer dans le 18^{ème} arrondissement. Naturellement, nous ne contestons absolument aucune dépense d'investissement de rénovation des écoles et autres, mais en revanche au-delà de mon commentaire, je trouve dommage que les entretiens d'espaces verts ne fassent pas l'objet d'une priorité clairement assumée, ne serait-ce que sur le volume financier puisque l'augmentation entre 2020 et 2021 est trop faible, elle est de l'ordre de 18 000 €, ensuite le montant global 340 000 € est considéré par notre groupe comme très faible.

Vous avez un élément sur lequel je souhaiterais vous interroger dans l'enveloppe équipements de proximité pour 2021, sur la partie DVD, la direction de la voirie et des déplacements. Sur la sécurisation des espaces publics, on sait très bien que c'est un enjeu fort. Je demande d'abord un éclairage en la matière auprès de Sarah PROUST et si je le comprends bien, on constate qu'il y a différentes cohabitations de mobilités sur l'espace public, cela se passe très mal et c'est dangereux. Donc, le montant de 84 000 € paraît très faible.

Sur les éléments culturels enfin, vous savez que c'est un sujet pour le 18^{ème} arrondissement, à travers la bibliothèque de la Goutte-d'Or, tout ce qui est création de fermeture sur la rue ou des ouvrants – je ne sais pas ce que c'est que des ouvrants – sur le boulevard et la rue de la Goutte-d'Or, ne paraît pas pouvoir répondre à la situation aujourd'hui que connaît la bibliothèque de la Goutte-d'Or. Un choix politique aurait été peut-être par exemple d'avoir des dépenses qui concernent la sécurité en tant que telle de ce bien culturel.

Sarah PROUST : Cette communication peut paraître un peu âpre de prime abord, mais au fond, c'est une communication importante et on décide là, vous l'avez noté, d'un certain nombre de dispositifs importants pour des équipements du 18^{ème} arrondissement.

D'abord, pour l'éclairer l'ensemble de ce Conseil et répondre à votre première question, il y a au fond dans cette communication, deux éléments différents : ce qu'on appelle les ILL, l'investissement d'intérêt local et les investissements localisés.

Les ILL concernent une affectation, vous l'avez noté, M. GRANIER, décidée par le Maire. Il y a deux enveloppes différentes, une première sur la question de l'espace public et là on traite des travaux, notamment dans les parcs et jardins. On est sur une enveloppe qui grossit un peu, mais à peu près dans les montants qu'en 2020-2021, c'est-à-dire 1,7 million d'euros pour l'année dernière, 1,8 million cette année et, deuxième enveloppe, les équipements de proximité, les 240 000 € que j'ai eu l'occasion de présenter dans un précédent Conseil et là, l'enveloppe passe de 4,2 millions à 4,7 millions d'euros.

Pourquoi j'évoque cela ? D'abord, pour commencer à répondre à votre première question, c'est que vous évoquiez le fait que la DEV est une petite part au regard de l'ensemble de l'enveloppe. Considérez quand même que la DEV est dans cette première enveloppe quand dans la deuxième enveloppe plus importante, il y a les travaux concernant la DAC, la DASCO, la DDCT, la DFPE et la DJS, donc il y a toute une enveloppe consacrée à la question de l'espace public, c'est la DEV et la DVD, mais ensuite l'autre enveloppe est évidemment plus importante puisqu'elle prend en considération beaucoup plus d'équipements et de lieux, l'ensemble des équipements de proximité qui sont au nombre de 244, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que le nombre d'espaces verts, notamment sur l'espace public.

Deuxième sujet que vous évoquez sur la question de la sécurisation.

L'ensemble de ces travaux et de ces projections sur 2021 sont faits en concertation avec l'ensemble des équipements, c'est-à-dire que nous faisons le tour à la fois de l'ensemble des directions. C'est un travail mené chaque année entre cette période-là et la période du compte administratif que j'aurai l'occasion de vous présenter en juin, sur le taux d'exécution. Il y a toute une période où direction par direction, avec l'ensemble des adjoints, on fait le point sur les équipements pour regarder ce qui est nécessaire, quels sont les travaux nécessaires, où en sont les travaux et les besoins de sécurisation, parce que vous parlez de sécurisation. Comme tout est fait avec à la fois, les élus en charge et les responsables des équipements, on considère que ce qui est noté aujourd'hui sur cette communication est suffisant.

Si, on se rend compte, au fur et à mesure des mois qui passent, qu'un établissement a besoin de plus de sécurisation au regard de l'actualité, comme cela a pu être fait sur la bibliothèque Goutte-d'Or, nous aurons tout à fait l'occasion de le faire.

Pour l'instant, on regarde les informations qui sont les nôtres et du bilan que nous avons fait équipement par équipement, il nous semble que ce qui est là, qui est une communication et nous verrons ensuite sur ce qui sera fait effectivement, cela répond aux besoins exprimés par les uns et par les autres.

Voilà les deux éléments que je pouvais apporter à M. GRANIER à cette étape.

Eric LEJOINDRE : Peut-être rajouter deux informations supplémentaires, même si c'était presque dit par Mme PROUST, mais pour le redire plus clairement. Ces investissements-là, ne sont pas la totalité des investissements qui ont lieu dans le 18^{ème} et notamment, puisque vous parliez de la sécurisation de l'espace public, de la circulation ou sous la bibliothèque de

la Goutte-d'Or, évidemment, nous prenons une part importante de l'investissement décidé directement par les directions. Donc, on investit beaucoup plus dans le 18^{ème} que ce qui est présent dans les IIL et dans les IL et on utilise beaucoup un certain nombre d'enveloppes globales décidées au niveau de la Ville de Paris.

Pour ce qui est de la bibliothèque de la Goutte-d'Or, notamment ce qui est des investissements en matière de sécurisation, je pense à la pose des caméras, je pense aux boutons, tout ce qui serait à l'intérieur de la bibliothèque – l'extérieur de la bibliothèque c'est autre chose – ont été pris sur les crédits de la DPSP directement parce qu'au fond, beaucoup de tout cela relève du fonctionnement. C'est vrai que cela peut sembler être de l'investissement, mais en réalité, notamment l'entretien des espaces verts, procède essentiellement des budgets de fonctionnement.

Cette communication n'entraîne pas de vote.

Antoine DUPONT : Je me permets d'ajouter juste un élément, pour M. GRANIER.

La sécurisation des espaces publics comprend évidemment l'installation des ralentisseurs qui est une demande assez régulière au niveau de l'Arrondissement et on accède souvent aux requêtes, en tout cas, on étudie la possibilité d'en déposer.

Pas plus tard qu'il y a deux jours, je viens de faire la demande auprès des services de l'installation de deux ralentisseurs complémentaires sur la rue Letort et cela vient puiser dans ce budget qu'on appelle sécurisation de l'espace public, mais qui est bien dans la catégorie notamment déplacement. Je pense que cela ne vous a pas manqué.

Eric LEJOINDRE : Donc, nous prenons acte de cette communication.

CULTURE

2021 DASES 15 – Subventions (100 000 €), convention et avenant avec deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture

Eric LEJOINDRE : La délibération concernant la subvention à l'association MU n'a pas fait l'objet d'inscription.

VIE ASSOCIATIVE

18202105MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux.

Eric LEJOINDRE : La validation d'inscription des associations auprès de la MVAC n'a pas non plus fait l'objet d'inscription. S'il y a une difficulté, vous me le faites savoir.

BUDGET PARTICIPATIF

2021 DAE 38 – Budget Participatif – Subventions d’investissement (310 000 €) et conventions avec quatre structures œuvrant en faveur de l’économie circulaire.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Je me permets d’intervenir rapidement pour vous parler d’un des projets portés à notre connaissance au travers de cette délibération puisqu’il s’agit d’un projet de refonte du local actuel de l’espace de vente et de collectes de biens de deuxième main, Emmaüs, qui se trouve au 93, rue de Clignancourt et qui fonctionne en complémentarité avec l’autre boutique se trouvant au 103, rue Clignancourt.

C’est un lieu que nous connaissons forcément, toutes et tous ici, pour y avoir apporté des livres ou encore du textile et peut-être y être allé acheter du mobilier de deuxième main. Vous le verrez en passant et puis vous l’avez sûrement remarqué le local du 93, Clignancourt n’est aujourd’hui plus du tout adapté aux besoins de la communauté et à la demande croissante d’achat et de revente de biens en deuxième, voire en troisième main.

La communauté, par le projet de rouvrir une boutique rénovée, associée à un espace de réparation de petits électroménagers ou de vélos et c’est dans ce cadre qu’un projet plus important qui va permettre de regrouper l’ensemble de la communauté des compagnes et compagnons Emmaüs parisiens dans une seule et même résidence, ce projet de rénovation de l’espace de vente s’inscrit dans ce projet plus large de regroupements futurs de la communauté des compagnes et compagnons Emmaüs de Paris.

Ce regroupement, c’est une bonne nouvelle, il est une marque de confiance pour l’Arrondissement qui compte tant de réseaux de solidarité construits depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, au fil des différentes crises migratoires et sanitaires que nous vivons et pour lequel l’ensemble des habitants et des habitantes se mobilisent.

La présente délibération vise donc à affecter un reliquat de l’enveloppe de budget participatif consacré à toutes les formes de réemploi à Paris et particulièrement dans le 18^{ème} pour financer une partie du volet boutique de seconde main du projet.

Je précise que ce financement subventions d’investissement à hauteur de 140 000 € vient en complément d’un financement de la Région qui, lui, est à hauteur de 170 000 €. Il permettra d’accompagner utilement le renforcement de la vocation réemploi et économie circulaire du lieu qui existe encore aujourd’hui, en lien avec le succès croissant des ressourceries à Paris.

Puis, pour conclure, il s’inscrit dans le cadre de notre politique publique en faveur du réemploi et de l’économie circulaire de l’Arrondissement, mais aussi en faveur de l’accompagnement de l’insertion des plus fragiles et je pense, en disant cela, à Pierre-Yvain ARNAUD qui suit plus particulièrement ces sujets.

Fanny BENARD : Je pense que Frédéric a tout dit sur cette délibération, je vais peut-être juste mentionner en quelques secondes le fait : que le budget participatif a été relancé, que le dépôt des projets a été clôturé le week-end dernier, qu’on a plus de 70 projets déposés dans le 18^{ème} arrondissement, riche de sujets de solidarité et de sport, beaucoup de choses sur la solidarité, le thème pour le budget participatif pour cette année.

Les projets passent maintenant en phase de recevabilité auprès de la mission budget participatif à l’Hôtel de Ville pour faire le tri sur les projets qui sont recevables ou non recevables, avant de passer dans des phases de coconstruction et d’acceptabilité avec les habitants, ce qui arrivera plutôt au printemps.

2021 DASES 30 – Subvention (50 000 €) et convention d’investissement avec l’association La Corvée dans le cadre du Budget Participatif

Léa BALAGE EL MARIKY : Merci de me donner l’opportunité de poser une question à Mme BENARD, puisqu’en tant que référente de ce quartier Charles Hermite-Évangile dans lequel ce projet est implanté, je voulais savoir quelles étaient les avancées de l’installation de ces projets. Et si cette association domiciliée à Montreuil était déjà en lien avec les acteurs et actrices du terrain pour faciliter et l’installation et la bonne vie de cette laverie solidaire dans ce quartier qui a besoin de lien social et donc de ce genre d’initiative que nous saluons ce soir.

Fanny BENARD : L’association la Corvée, le projet et l’aménagement de ce local doit être fait grâce à la subvention qui va être versée là, et donc, d’un projet voté dans le cadre du budget participatif.

Si en 2020, la période a été un peu compliquée pour des actions de terrain pour l’association, il y avait eu plusieurs actions en 2019 qui avaient déjà eu lieu pour préfigurer aussi et commencer l’activité de cette association qui interviendra dans le 18^{ème} pour ce local, notamment des actions de solidarité, mais aussi un travail autour de dégustations alimentaires qui avaient eu lieu en 2019 avec différents habitants du 18^{ème} pour commencer l’implantation de cette activité avant les travaux dans le local boulevard Ney.

Eric LEJOINDRE : Forts de ces éléments supplémentaires, je pense que la DASES 30 recueille l’unanimité.

Nous en venons aux affaires scolaires et à la DASCO 18. Carine ROLLAND répondra sous sa double casquette dans le 18^{ème} en charge des affaires scolaires et adjointe à la Ville du Quart d’heure.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 18 – Approbation du Règlement Intérieur pour l’utilisation des cours d’école et de collège ouvertes au public.

Angélique MICHEL : Chers collègues, chère Carine ROLLAND, à la lecture des éléments que vous nous avez fournis depuis le mois de novembre, il ne fait nul doute que cette expérimentation a vocation à être élargie et pérennisée.

Cet objectif affiché peut poser plusieurs questions dans la durée notamment, concernant :

- un, la sécurité des enfants et des personnels scolaires dans le cadre du plan Vigipirate,
- deux, la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires, particulièrement en temps de crise covid,
- trois, les coûts d’une telle opération et leur répartition.

Comme vous le savez, l’opération n’est réalisable qu’au moyen de coûts importants, pour assurer à la fois la surveillance des lieux, pendant leur ouverture au public et garantir le maintien dans un état propre et respectueux des règles sanitaires grâce au passage d’une société de nettoyage.

Si ces coûts sont supportés le temps de l'expérimentation, par la Ville de Paris, aucune garantie n'est apportée aujourd'hui pour la suite. Il y a donc, pour nous, un risque si rien n'est proposé par la Ville que les coûts soient supportés in fine par les écoles ou les arrondissements.

Enfin, quatrièmement, la sélection des associations est assurée par la Mairie de Paris pour la phase expérimentale, il a été mentionné en sixième commission que la phase de sélection des associations dans le cadre de l'élargissement du projet débiterait dès le mois de février 2021 et jusqu'au mois d'avril.

Une question se pose : les mairies d'arrondissement concernées ont-elles été consultées ? Il n'est a priori pas prévu de les associer dans cette sélection.

Pour terminer, comme vous avez pu le constater, les 7^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements se sont opposés à cette expérimentation, c'est donc pour l'ensemble de ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

Justine HENRY : Effectivement, j'ai plusieurs questions sur cette expérimentation que je trouve franchement excellente. On avait travaillé sur l'idée pendant la campagne municipale qu'effectivement, il fallait donner la Ville à petite échelle et aux petites échelles de quartier et recréer des places de village dans lesquelles il pourrait y avoir du partage des activités soumises aux habitants. C'est une très bonne idée d'utiliser les cours d'école en ce sens.

Après se posent quelques questions. Je rejoins le propos d'Angélique MICHEL sur les sujets de sécurité. Est-ce qu'il est prévu que les cours soient surveillées ? Est-ce qu'il y a une personne qui sera présente ou pas ? Parce qu'effectivement, le règlement ne me semble pas si mal construit, mais qui est en charge de le faire appliquer ou de remonter des entorses à ce règlement ?

La deuxième question concerne la propreté. Sur le règlement, il est écrit que chacun doit mettre ses déchets dans les endroits faits pour, très bien, mais le fait est qu'on risque quand même le lundi matin, si personne ne passe le dimanche soir, d'avoir des cours d'école avec des détritiques et peut-être des fois du verre ou des choses qui peuvent être un peu embêtantes.

Sur l'aspect des associations qui peuvent les utiliser, je trouve un peu dommage que cela ne soit pas ouvert plus largement, qu'il y ait simplement une demande d'inscription, forcément de la part des associations pour réserver des créneaux horaires, cela me semble nécessaire mais pas forcément une habilitation de la Ville ou une sélection de l'association pour ce faire, parce qu'on peut aussi vouloir peut-être spontanément, une fois de temps en temps, faire quelque chose sans avoir tout derrière la partie administrative. La flexibilité dans cet usage m'interroge un peu.

Carine ROLLAND : Merci chère Angélique MICHEL et Justine HENRY pour vos propos que je trouve sincèrement constructifs, même si effectivement, Mme MICHEL, il ne nous a pas échappé que les mairies de l'Ouest parisien, à l'exception notoire du 9^{ème} arrondissement, le neuvième étant un peu central certes, n'avaient pas participé à l'expérimentation.

Dans le règlement qui vous est proposé, les deux aspects que vous mentionnez toutes les deux et sur lesquels porte votre vigilance sont évoqués. En termes de sécurité, les cours ouvertes actuellement, en phase d'expérimentations, sont surveillées. Nous avons eu l'occasion de le vérifier avec M. le Maire dans le 18^{ème} arrondissement et j'ai eu l'occasion de me rendre dans d'autres arrondissements de Paris, systématiquement, les cours sont surveillées.

J'ai eu la discussion avec Nicolas NORDMAN, les tournées des agents de la DPSP sont aussi organisées de telle sorte qu'en cas de nécessité, les maraudeurs et les maraudeuses puissent se déplacer vers les cours d'école. Donc, en la matière, la sécurité est assurée.

Juste une précision, les cours d'école ne sont ouvertes que le week-end, donc à des moments où les temps scolaires ne sont pas du tout en jeu. C'est-à-dire que le corps éducatif, et même le corps périscolaire n'est pas concerné en direct par cette expérimentation. Libre à eux de venir participer bien sûr, mais en tout cas, les enseignants, les directions d'école, les agents municipaux du périscolaire ne sont pas mis à contribution.

Ensuite, pour ce qui est de la propreté et je vois que vous avez bien lu le règlement, les associations sont invitées à faire en sorte de laisser les lieux propres, mais un nettoyage est effectué derrière pendant le week-end, le samedi soir pour éviter de mobiliser des agents le dimanche, de telle sorte que dès le lundi matin, la cour soit dans un état tout à fait utilisable.

Puis, pour ce qui est des associations, pour l'instant, tout a été fait sur la base du bénévolat des associations, de leur proposition spontanée, l'idée derrière, le souhait, c'est d'aller faire un appel à projets, un appel à projets qui permettra de faire en sorte que non seulement, des associations proposant des activités aux familles puissent se manifester, mais aussi des associations de tout autre type, qu'il s'agisse de citoyenneté, de sport, d'insertion, que sais-je encore. Et dans ce processus qui sera mis en place à la fin du printemps, eh bien, oui, les mairies d'arrondissement seront tout à fait partie prenante.

C'est un dispositif qui est en cours d'élaboration à la direction des affaires scolaires parce que les cours d'école sont des ERP, des établissements pouvant recevoir du public, dépendant des cours d'école, donc de la direction des affaires scolaires, le tout sous la houlette de Patrick BLOCHE, au niveau parisien, nous sommes tous les deux copilotes de la Ville du Quart d'heure auprès d'Anne HIDALGO, mais n'ayez crainte, les maires d'arrondissements qui le souhaitent pourront tout à fait siéger lors de la commission qui permettra de désigner les associations qui auront leur place dans les cours d'école après la phase d'expérimentation. Et pour être tout à fait précise, il y aura les associations, ce qu'elles proposeront et il y aura aussi une liberté d'accès, je fais la référence à une discussion que nous avons eue avec notre collègue M. MEUNIER, on pourra tout à fait venir avec un transat librement. J'ai été beaucoup trop sévère en la matière, la priorité sera donnée aux associations, mais l'accès sera libre aussi, pour ceux qui souhaiteront venir profiter de ces espaces pour ne rien y faire, finalement.

Eric LEJOINDRE : Je dois dire que je me réjouis de voir qu'enfin, nous avançons sur ce sujet. C'est vrai qu'il faut qu'on arrive à préserver l'école comme un lieu un peu fermé au reste de la société pendant le temps scolaire et dans lequel la société ne rentre pas trop pendant le temps scolaire. Pour autant, les bâtiments scolaires, et le fait qu'on puisse les ouvrir, c'est une évolution très positive, on a besoin de ces espaces à Paris.

Il y avait eu ces dernières années des évolutions importantes, beaucoup d'écoles accueillent des commissions pour adultes dans les locaux scolaires, c'est encore plus compliqué. Des associations parfois peuvent s'y réunir, un certain nombre d'équipements sportifs, plus dans les collèges d'ailleurs, sont aussi ouverts en dehors du temps scolaire au public. Là, on travaille sur les cours en dehors du temps scolaire et je pense qu'il faut qu'on arrive à penser ces bâtiments dans leurs deux temporalités.

Le fait que l'école soit ont lieu un peu sacré, un peu protégé, un peu fermé pendant le temps de l'école doit être absolument préservée. Cela n'implique pas que le bâtiment lui-même en dehors de ce temps scolaire soit complètement fermé et je pense qu'on fait un grand pas, avec Patrick BLOCHE et Carine ROLLAND, sur ce sujet. J'étais adjoint aux sports avant

d'être Maire du 18^{ème} et je me rappelle les difficultés que nous avons eues à travailler sur cette dimension-là, donc je me réjouis absolument que nous le fassions.

J'ai bien compris que le groupe Changer Paris vote contre cette délibération, le groupe Indépendants et Progressistes vote pour.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2021 DFPE 52 – Subventions (829 869 €) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP.

2021 DFPE 78 – Subvention (2 162 967 €), avenant n° 6 à l'association ENFANT PRESENT (20^{ème}) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 102 – Subvention (117 847 €) et avenant n° 2 avec l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris (10^{ème}) pour le multi accueil situé 25 rue Stephenson (18^{ème}).

2021 DFPE 120 – Réalisation de trois équipements de petite enfance – avenants de prolongation des conventions de subventionnement (4 330 600 € maximum) signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Eric LEJOINDRE : La DFPE 52, la DFPE 78, la DFPE 102, la DFPE 120 n'ont pas fait l'objet d'inscription, j'en déduis qu'elles sont adoptées l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

2021 DDCT 15 – Subventions d'investissement à 12 associations situées en quartiers populaires.

Eric LEJOINDRE : La DDCT 15 n'a pas fait l'objet d'inscription, j'en déduis qu'elle est adoptée à l'unanimité.

LOGEMENT ET URBANISME

2021 DLH 1 – Location de l'immeuble 61, rue Custine (18^{ème}) à la RIVP-bail emphytéotique.

Angélique MICHEL : Pour que les Parisiens comprennent bien, je rappelle que derrière le terme technique de loyer capitalisé se cache en fait un mode de financement qui permet à la Ville de racheter des logements en utilisant son droit de préemption, de les convertir en logements sociaux et de demander au bailleur qui va les exploiter de lui verser l'intégralité des loyers en une seule fois sur toute la durée du bail.

Cet arrangement avec les règles de la comptabilité publique remonte à 2015, François HOLLANDE, alors président de la République, avait accordé cette faveur à la Mairie Paris par un décret afin qu'elle puisse continuer à dépenser sans compter malgré un endettement record de la Ville qui s'élève aujourd'hui à plus de 7 milliards d'euros.

Cette pratique a d'ailleurs été dénoncée par la Chambre régionale des comptes de l'Île-de-France, qui l'a qualifiée de manœuvre comptable et d'ailleurs, cette méthode de comptabilisation demeure toujours dérogatoire au regard des pratiques comptables communément admises.

Je rappelle que la Mairie de Paris a acquis environ 20 000 logements via ce procédé qui hypothèque entre 50 et 60 ans l'avenir des Parisiens et que ce sont donc 1,2 milliard d'euros qui ont été engloutis dans les finances parisiennes en quelques exercices pour colmater une dette abyssale.

Nous voterons donc contre cette délibération, car nous ne souscrivons pas à ces tours de passe-passe comptable sur les loyers capitalisés.

Ian BROSSAT : Quelques mots sur cette délibération.

D'abord, de quoi s'agit-il ? D'une préemption. C'est-à-dire que la Ville de Paris a décidé de racheter cet immeuble qui est situé dans un territoire du 18^{ème} où nous manquons de logements sociaux pour en faire du logement social. Très concrètement, la conséquence de cette décision, c'est que les locataires qui étaient dans cet immeuble et qui sans cela, en auraient sans doute été expulsés par le nouveau propriétaire qui aurait procédé à des congés pour vente, ces mêmes locataires pourront rester en place et pourront, pour une bonne part d'entre eux d'ailleurs, bénéficier d'une baisse de loyer dès lors qu'ils sont en dessous des plafonds de ressources.

Pour le reste, j'entends un certain nombre de remarques depuis plusieurs Conseils de Paris maintenant sur les nouveaux loyers capitalisés. Le nouveau prétexte maintenant pour permettre à l'opposition de s'opposer au logement social, ce sont les loyers capitalisés, sauf que Mme MICHEL, avant 2015, quand il n'y avait pas encore cette pratique sur les loyers capitalisés, vous votiez déjà contre les projets de logements sociaux.

Donc, la réalité, c'est que votre opposition au logement social, elle n'a rien à voir avec la pratique des loyers capitalisés, elle est idéologique. Vous pouvez à chaque fois inventer de nouveaux prétextes, la réalité, c'est que vous n'êtes pas d'accord avec cette politique. J'assume effectivement avec mes collègues le fait qu'on a besoin de faire du logement social, que dans des territoires déjà très bâtis, faire du logement social, cela passe pour une bonne part par le rachat d'immeubles existants. C'est exactement ce que nous faisons ici et je pense que tout le monde devrait s'en réjouir.

Eric LEJOINDRE : Je ne reviendrais pas sur le débat sur les loyers capitalisés, c'est un débat qu'on a en permanence à l'Hôtel de Ville. Je rappelle juste que toutes les collectivités locales et donc, évidemment la Ville de Paris, n'ont la liberté de s'endetter que pour faire de l'investissement. On ne touche pas au fonctionnement avec cet endettement, donc la Ville de Paris n'est pas massivement endettée. La Ville de Paris est d'ailleurs moins endettée et en valeur absolue et per capita que beaucoup, beaucoup, beaucoup de grandes villes de France.

Je rajoute que c'est aussi un peu quand les taux d'intérêt les plus bas qu'il est le plus intelligent de procéder à ces investissements et donc, nous avons raison de le faire.

Dernier élément, je voudrais redire que l'investissement public et notamment l'investissement public des collectivités locales, est un facteur essentiel pour la relance économique et pour l'attractivité des territoires. Je pense que les collectivités ont besoin d'investir et que donc, cet endettement qui n'est lié qu'à de l'investissement, est à la fois tout à fait raisonnable, soutenable et même indispensable.

Pour toutes ces bonnes raisons, je voterais favorablement cette délibération. J'ai compris que le groupe Changer Paris votait contre ; je crois que les trois groupes de la majorité votent positivement. Le groupe Indépendants et Progressistes vote contre.

2021 DU 32 – ZAC Gare des Mines – Fillettes (18^{ème}) – Avis de la Ville sur l'étude d'impact environnemental actualisée dans le cadre du PC Aréna – Déclassement du domaine public routier d'une emprise.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Sarah PROUST de bien vouloir prendre la présidence de séance puisque je suis membre du conseil d'administration de l'Aréna. Je ne suis pas absolument convaincu qu'il soit indispensable sur un plan juridique que je me déporte pour ce vote, mais pour autant, par mesure de sauvegarde et pour ne pas mettre en difficulté la Ville ou le conseil d'administration dans lequel je suis membre, je vais me déporter et ne participerai ni aux débats ni au vote. C'est une mesure de prudence qui est peut-être un peu excessive, mais comme je n'ai pas eu le temps d'en vérifier avec les services de la Ville, je préfère le faire.

Sarah PROUST : Rudolph GRANIER a la parole.

Rudolph GRANIER : Merci, Mme la Maire.

Ce projet pour le 18^{ème} arrondissement est fondamental. La façon dont il est présenté m'interroge. Aujourd'hui, vous nous feriez passer la ZAC Gare des Mines-fillettes pour un projet très lié aux Jeux olympiques. En réalité, il n'en est rien puisque vous utiliseriez cet argument douteux pour, je vais utiliser un mot que mon collègue Ian BROSSAT n'aime pas, mais pour densifier Paris.

D'un point de vue technique, l'autorité environnementale a remis un premier avis en mai 2019, si ma mémoire est bonne et en a rendu un autre le 10 février et dans ces deux avis, elle regrette que la Ville de Paris n'ait pas saisi l'occasion de la présente actualisation de l'étude d'impact pour avancer dans ses réflexions sur l'avenir du quartier et toutes les éventuelles évolutions de la programmation de la ZAC alors que c'était un projet déjà largement interrogé lors de la précédente consultation publique. En réalité, les constats et les questionnements demeurent et pour l'essentiel, ils sont donc inchangés.

J'ai évoqué, non pas selon mon analyse, mais selon l'analyse de l'autorité environnementale, que la densification était jugée importante et interrogée. On est à proximité immédiate du périphérique, voire au-dessus, proposer un projet avec une construction au-dessus du périphérique et qui, d'un point de vue sanitaire, augmente la population exposée aux risques associés (le bruit, la pollution de l'air avec les microparticules), finalement dans une grande précarité environnementale.

Alors, que vous vous fassiez les chantres de la défense de l'environnement parce que vous avez mis un peu de greenwashing sur votre liste ou dans vos propos, les faits sont quand même têtus. Là, on pourra difficilement vous caractériser avec votre majorité d'écolo une fois qu'on aura vu ce projet voté.

L'autorité environnementale va encore plus loin puisqu'il faudrait informer les populations qui seraient logées là-bas des risques sanitaires et elle considère que c'est fait de façon totalement insuffisante. En conséquence de quoi, il y a des préconisations qui ont été émises, notamment de réexaminer la faisabilité, les avantages et les inconvénients de ce projet et, point essentiel qui démontre encore une fois que votre écologie n'est que du greenwashing, de compléter les superficies d'espaces verts. Alors qu'il y a une négociation entre le groupe écolo et le groupe socialiste et communiste pour aller gagner quelques

mètres carrés de terrains de verdure sur un projet, l'écologie ce n'est pas ça. Vous mentez aux Parisiens quand vous considérez que ce sont des avancées écologiques quand on vient négocier 10 m² de plus ou 5 ou 15 sur un tel projet qui, encore une fois, je le répète, est un projet de densification urbaine, avec des risques sanitaires très importants pour les futurs bénéficiaires. J'ai du mal à parler de bénéficiaires dans ce cas-là puisque ce sont des gens dont vous allez altérer la santé.

La concertation aussi qui est issue – et ce sera la délibération suivante sur laquelle je ne m'exprimerai pas, mais sur laquelle nous voterons contre – n'est absolument pas satisfaisante. C'est encore une fois votre propre politique de soi-disant consultations que vous tentez de mener, de faire, etc. à grand renfort de communication, mais qui en réalité, ne prennent jamais en compte l'avis des personnes, aussi peu nombreuses soient-elles, qui ont été consultées et qui émettent un jugement très critique sur vos manières de faire en termes de consultation et sur la nature des projets également.

Je pense que je n'ai pas dépassé mon temps, Mme PROUST, vous me confirmerez, mais je voulais vous dire ceci, en conséquence de quoi nous voterons contre la DU 32.

Sarah PROUST : J'étais justement en train de vérifier et vous êtes resté tout à fait dans les temps, comme vos collègues le feront, je l'espère.

Justine HENRY : Je ne vais pas m'attarder trop longtemps puisque je rejoins dans les grandes lignes le propos tenu par Rudolph GRANIER et notamment la question de quelle manière allez-vous prendre en compte les points et critiques soulevés par l'autorité environnementale qui, à deux reprises sur deux projets différents dans cette zone, a quand même relevé des points similaires de nuisances sonores, qualité de l'air, densité urbaine, etc. C'est vrai que les enjeux de la crise sanitaire actuelle nous rappellent à quel point la densité urbaine a aussi ses limites dans ce type de situation et que donc, il faut essayer (...). Pour moi, c'est vraiment un enjeu de santé environnementale en priorité. Donc, il faut réussir à traiter des points soulevés par cette autorité environnementale.

Pour le reste, je trouve assez intéressant l'approche développée en termes de géothermie, béton bas carbone et matériaux biosourcés pour construire l'Aréna et je trouve que sur ce point, cela va extrêmement dans le bon sens.

Christian HONORÉ : Mme Sarah PROUST, je m'étais inscrit sur la DU 32 et la DVD 26.

Sarah PROUST : Je vous ajoute et pour l'instant, c'est à Émile MEUNIER.

Émile MEUNIER : Je me réjouis que l'opposition, après toutes ces années de combat mené par les écologistes, rejoigne notre position sur ce projet. Je vais quand même en dire quelques mots parce que c'est vraiment un des grands projets importants de cette mandature. On va avoir Ordener-Poissonniers, on aura Hébert et c'est Gare des Mines le vaisseau amiral de l'urbanisme dans le 18^{ème}. Donc, il ne faut pas se rater sur ce dossier, et il est mal parti.

Alors, qu'est-ce que c'est ? C'est entre porte de La Chapelle et porte d'Aubervilliers 20 ha de ZAC à aménager et qui comporte plusieurs lots. Il y a un lot qui est un lot olympique, c'est le fameux Aréna 2 sur lequel depuis le début, les écologistes ont dit que c'était important pour la qualité de la vie locale, du sport, de l'évènement, créer un lien avec la métropole, etc. On ne s'y est jamais opposé, on ne s'y oppose pas, et il y a tout le reste.

Le problème du reste, c'est que cela a été fait selon une vision de l'urbanisme un peu à l'ancienne qui est on fait le plus de fric possible sur un terrain. Il faut le dire comme c'est. Cela veut dire des immeubles de 50 m de haut qui vont donner sur les Maréchaux, on fait

des immeubles près du périph, on fait un immeuble pont au-dessus du périph, il n'y a quasiment pas d'espaces verts, quasiment pas, vraiment, et on présente le projet dans un paquet global qui est un projet olympique. Non, je suis désolé, l'Aréna 2, c'est un projet olympique, tout le reste, ce n'est pas un projet olympique. Déjà, on part d'un mauvais pied.

Ensuite, là-dessus, l'autorité environnementale, dans sa grande sagesse, détruit méthodiquement le projet, et sur la densité, sur le manque d'espaces verts et sur le risque qu'on fait courir aux futurs habitants, 1 200 au passage, en les exposant au bruit, à la pollution, etc. C'était en décembre 2019. Nous vous avons alerté. On a dit : « on arrête, on ne construit pas dans ces conditions. La ZAC est passée en force, soit. Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sur l'étude d'impact qui a dû être modifiée parce qu'il y a eu quelques modifications sur l'Aréna 2 et donc, s'il y a eu des modifications, c'est un gros chantier, cela modifie un peu l'étude d'impact environnemental et donc, cela donne l'occasion à l'autorité environnementale de se ressaisir du dossier et de rendre son avis.

Et là, sur 23 pages, vous savez, l'autorité environnementale, c'est un peu comme la Cour des comptes, elle n'utilise pas d'adjectif qualificatif, mais c'est tout aussi sévère et peut-être même, encore plus. Et méthodiquement, tout est à revoir, sur la partie bureau, immeuble, etc. On nous demande aujourd'hui de nous prononcer « est-ce que vous êtes favorables à l'étude d'impact ? » eh bien non, on n'est pas favorable à l'étude d'impact tant que l'étude d'impact ne prendra pas en compte les préconisations de l'autorité environnementale, qu'elle a dit en 2019 et qu'elle a redit le 10 février, nous serons contre cette étude d'impact et nous serons contre le projet de la ZAC. Parce qu'on essaie de saucissonner les projets en disant « non, il y en a un, c'est urgent et puis l'autre, on en reparlera après ». Non, on ne va pas plus loin, on arrête, on se pose autour d'une table et on redéfinit ce projet urbain qui est encore, je le répète, le vaisseau amiral de l'urbanisme dans le 18^{ème} arrondissement.

Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Au Conseil de Paris, chacun aime à le dire, nous ferons un amendement pour rectifier le projet. C'est une attitude constructive et on pourra en discuter au Conseil de Paris. Une dernière seconde pour dire que, encore une fois, on est pour l'Aréna, pour le sport, etc. mais même sur le chantier de l'Aréna, il y a quand même des réserves assez importantes qui ne sont pas levées dans l'étude d'impact. Donc, il va falloir les lever aussi.

Gérald BRIANT : Je vais surtout réagir à ce qui vient d'être dit par les trois groupes. Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre dans leur raisonnement, mais je ne dois pas être assez affûté. C'est qu'on peut donc, faire du sport, mais on ne peut y habiter ou travailler dans cet endroit. C'est un peu bizarre quand même, parce que si vous êtes cohérents, alors pas d'Aréna ici, vu que c'est impossible d'y vivre, ce que vous avez expliqué. Donc, allez jusqu'au bout, dites « pas d'Aréna ». Sinon, je ne comprends pas la portée des arguments ou alors il faudra m'expliquer.

Donc, on est sur un projet évidemment qui n'est pas le lieu idéal, un projet qui est proche du périphérique, avec toutes les contraintes qui y sont liées, cela veut dire un travail plus particulier et à y travailler. Je pense que l'effort qui est fait, notamment sur la transformation de la place de La Chapelle et de tout ce qui est en bordure du périphérique y contribue. Il y a à travailler, mais je crois que sur ce dossier, maintenant, il faut avancer. Alors, si vous pensez qu'on ne peut pas y habiter, il faut aussi expliquer publiquement qu'il ne faut pas d'Aréna 2 dans le 18^{ème} et notamment le nord de Paris.

Christian HONORÉ : Je voulais dire d'abord à M. MEUNIER et à M. BRIANT que ce qu'a dit M. MEUNIER correspond à ce que nous disions à la dernière mandature avec M. BOURNAZEL : nous étions contre la densification, avec les Verts, nous disions qu'il fallait qu'il y ait d'autres délibérations, une sur Aréna 2, l'autre sur l'aménagement urbain parce

qu'on n'allait pas voter peut-être les mêmes choses. Je crois que c'est une opération de Mme HIDALGO de mettre les deux projets dans la même délibération pour obliger à ce que l'on vote, ça, c'est une chose.

D'autre part, je voulais dire que nous avons toujours été contre la densification. Je voudrais quand même rappeler qu'en avril 2019, nous avons déposé un amendement, M. MEUNIER, puisque les logements devaient être faits et nous demandions, cela a été accepté, que pour les logements, notre amendement indiquait que la répartition suivante :

- 35 % de logements sociaux, dont 50 % étaient réservés aux étudiants et aux apprentis ;
- 35 % de logements intermédiaires, dont 30 % étaient prioritairement attribués au corps enseignant et au personnel administratif de l'Education nationale ;
- 30 % de logements libres.

Je voulais dire cela, M. MEUNIER, l'opposition telle que nous la menons avec Pierre-Yves BOURNAZEL est une opposition constructive et nous avons toujours dit que nous sommes contre la densification. Je voulais apporter cette clarification.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On est souvent intervenu effectivement sur ce dossier dans la précédente mandature. Je voudrais quand même, à mon tour, distinguer le projet Aréna 2, qui est un bon projet, dans le cadre de Paris 2024 pour les jeux olympiques et paralympiques et au-delà, pour les habitants du 18^{ème}, pour les Parisiens, pour les Grands Parisiens pouvant bénéficier à la fois d'une salle de sport, mais qui pourra se convertir aussi en lieu culturel et en lieu pour des associations. Parce que cela pourrait être aussi des projets d'utilisation assez intéressants pour cette salle. C'est vrai que par ailleurs, ce qui est évoqué pour la construction de cette salle, sur le plan écologique, paraît tout à fait adapté et ce projet Aréna 2 nous tient à cœur, et je pense à l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Après, nous avons, dans la précédente mandature, fidèles un peu à notre vision d'avenir de Paris et du Grand Paris, de la zone dense, déjà critiqué la densification du projet et la nécessité de revoir le projet. On fait des propositions constructives pour revoir ce projet, pour qu'il soit moins dense, répondant évidemment aux attentes des habitants de mieux respirer, de mieux assurer les mobilités, d'avoir plus d'espaces verts, de lieux de respiration pour eux et notamment dans ce quartier qui le mérite tant.

Il faut aussi savoir écouter l'autorité environnementale, avec des arguments extrêmement forts dans sa rédaction. Donc, je pense que l'intérêt général pourrait peut-être conduire à retravailler à partir de cette étude, le projet pour le dédensifier, en gardant Aréna 2. Bien sûr qu'il faut un projet, mais que ce projet corresponde davantage à la recherche de la qualité plutôt que de la quantité. C'est la raison pour laquelle, à ce stade, nous ne pouvons pas voter ce projet.

Sarah PROUST : Dans la grande tradition de libéralisme du Maire du 18^{ème}, j'ai une demande de rectification de M. MEUNIER qui va donc pouvoir reprendre la parole quelques secondes, ensuite M. GONZALEZ répondra et on fera un point sur les votes des uns et des autres pour m'assurer que j'ai bien compris l'ensemble de vos explications de vote.

Émile MEUNIER : Juste pour dire que l'honnêteté intellectuelle m'impose de dire que M. BOURNAZEL et M. HONORÉ, depuis le début, partagent nos idées. Il les a très bien résumées. Il ne s'agit pas de ne pas construire du tout sur cette ZAC, il faut construire en qualité et non pas en quantité. Aujourd'hui, on est beaucoup trop sur la quantité et pas assez sur la qualité.

Mario GONZALEZ : Je ne vais pas refaire l'étude d'impact, cela n'aurait aucun intérêt, je vais reprendre quelques-uns des éléments que vous avez évoqués dans vos prises de parole respectives et surtout m'arrêter sur quelques expressions qui ont pu être employées qui m'ont quelque peu choqué, on va dire.

La première, celle de M. GRANIER, en ce qui concerne un projet qui altérerait la santé des habitants. Vous savez quoi ? La santé des habitants, c'est aujourd'hui qu'elle est altérée, à Charles Hermite avec des immeubles qui, définitivement, doivent être réhabilités d'urgence. Aujourd'hui, la santé, elle est altérée parce qu'on a un périphérique qui n'est pas encore un boulevard, on a un périphérique qui effectivement est trop proche de certaines structures, on a une porte de La Chapelle qui a beaucoup trop de voitures. C'est justement cela que l'on cherche à faire, de rétablir de la santé pour les habitants actuels du secteur, mais aussi pour ceux qui y viendront.

En ce qui concerne M. MEUNIER, là aussi, il y a une expression qui m'a un peu interpellé, c'est celle selon laquelle finalement, ce projet viserait à faire du fric. Je ne pense pas que construire du logement social, ça soit faire du fric et que construire une structure comme l'Aréna 2, ce soit uniquement avec une visée financière. Il y a un réel besoin de ce type d'infrastructure et on peut s'en féliciter et vous-même, vous vous en félicitez que ce type de structure puisse s'installer.

Ce quartier de Gare des Mines aujourd'hui nécessite impérativement un réaménagement. Impérativement. D'abord parce que le quartier Charles Hermite est en paupérisation, abandonné, isolé et qu'il faut donc densifier parce qu'aujourd'hui, vous aurez beau mettre tous les commerces que vous voulez à Charles Hermite, ils ferment les uns derrière les autres parce qu'il n'y a pas suffisamment de demandes, il n'y a pas suffisamment de vies. Aujourd'hui Charles Hermite et une cité-dortoir, où malheureusement se concentrent beaucoup d'habitants au chômage et beaucoup d'habitants isolés. Donc, il faut densifier : il faut créer de l'activité, il faut créer de nouveaux logements, il faut faire en sorte qu'il y ait de nouveaux flux.

Ce projet-là, par rapport à l'étude d'impact environnemental qui serait donc un projet totalement contraire à l'environnement, je précise quand même que celui qui l'anime aujourd'hui, c'est un paysagiste de renommée mondiale, c'est Michel DESVIGNE. Est-ce que vous croyez une seule seconde que M. DESVIGNE qui est un paysagiste mais vraiment reconnu, va s'amuser à s'engager dans un projet qui serait contre l'environnement ? Bien au contraire, l'apport de Michel DESVIGNE est très intéressant sur ce projet parce qu'il est en train d'imaginer et vous les avez certainement dû le voir dans les derniers votes et dans l'évolution du projet, des trames vertes qui seraient dans le prolongement de celle du boulevard Macdonald, agrandir le square Charles Hermite, créer une place au milieu de ce quartier, une grande place parce que cela manque, il n'y a pas de place aujourd'hui à Charles Hermite. Il n'y a rien. Créer une place où les gens pourront se retrouver, etc. Oui effectivement, on va construire, parce qu'il y en a besoin dans ce quartier, on va construire du logement et on va construire des bureaux.

Sur la proximité par rapport au périphérique, qui est effectivement un véritable enjeu et qui est souligné par l'étude d'impact et à juste titre parce que c'est une vraie préoccupation. Nous avons cette chance quand même de savoir un peu mieux construire qu'il y a 20 ans. Je dis qu'il y a 20 ans parce qu'il y a 20 ans, il y avait encore quelques projets qui pouvaient poser question, par exemple, Valentin Abeille, faire du logement à même du périphérique, cela n'a pas de sens. C'est la raison pour laquelle le projet prévoit la construction de bureaux et de locaux d'activité. Il faudra voir leur affectation, on peut parler de bureaux d'un nouveau genre, pour l'instant, on est trop loin par rapport à ça. En tous les cas, on va mettre l'activité proche du périphérique ; on va réformer les talus dans la perspective d'un périphérique humanisé de telle sorte à ce qu'on puisse traverser, qu'il y a donc à nouveau cette trame

verte. On va prolonger la rue des Fillettes pour essayer d'avoir une continuité nord-sud qui a complètement disparu.

Bref, on va transformer complètement ce quartier pour qu'il soit plus humain, plus digne et pour qu'il soit – ne vous en déplaise – plus écologique. J'en veux pour preuve et c'est le dernier point qui a été notamment évoqué par Mme HENRY, c'est la question de la géothermie. Il faudrait quand même rappeler, c'est dit dans l'étude d'impact, c'est que le projet de l'Aréna prévoit quand même un système de géothermie totalement novateur, que l'Aréna va être totalement autonome à moyen terme énergétiquement, ce qui est quand même une innovation majeure dont on peut se féliciter à travers l'installation d'une centrale de géothermie. Ce n'est quand même pas rien et c'est un énorme progrès.

Pour toutes ces raisons, j'appelle à voter pour cette délibération.

Un dernier point. Toujours dans les études d'impact, vous aurez naturellement des points négatifs, c'est le rôle de l'autorité environnementale. Le jour où l'autorité environnementale dira qu'un projet est parfait à 100 %, personnellement, je me ferais du souci. C'est son rôle, c'est de dire « attention, voici les marges de progression, voilà où vous devez améliorer, etc. » C'est ce que l'on fait et on l'écoute. Le projet n'est pas figé, il est encore amené à évoluer, il y a encore des concertations qui vont être menées et tout cela va faire que le projet va évoluer, mais ses principes sont incontestablement ceux de la dignité des habitants, qui y habitent et qui y habiteront, de l'activité, et un nouveau quartier respectueux de l'environnement.

Sarah PROUST : Merci, M. GONZALEZ, pour la clarté de vos propos sur un projet dont effectivement, les fondamentaux depuis le départ, sont quand même sur le désenclavement d'un quartier et au service de ses habitants.

Le groupe Changer Paris, le groupe Indépendants et Progressistes, ainsi que le groupe des écologistes votent contre. Le groupe communiste et le groupe Paris en Commun voteront pour.

VOIRIE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

2021 DVD 26 – Réaménagement de la porte de La Chapelle (18^{ème}). Bilan de la concertation. Objectifs et Programme.

Justine HENRY : Mes chers collègues, j'ai porté une attention particulière à cette délibération puisque dans mes souvenirs, c'était la promesse de lancement de campagne d'Anne HIDALGO que de réaménager cette porte de La Chapelle avec, à l'époque, une très grande ambition, notamment d'avoir des jardins suspendus sur des bretelles de périphérique, d'avoir des forêts urbaines, bref, la communication était à son apogée dans la vente de ce projet.

Aujourd'hui, ce que je lis majoritairement, dans les documents qui nous sont présentés, dans les objectifs et programme de réaménagement, ce sont :

- d'élargir des trottoirs,
- de faire de la continuité des pistes cyclables,
- de végétaliser les talus qui sont présents entre les bretelles de l'échangeur.

Je dois dire que ma surprise est grande. Donc, je me pose un certain nombre de questions : quid du réaménagement de la portion qui part de la porte de La Chapelle et qui remonte vers le rond-point ? Cela été dit tout à l'heure, par je crois, Mario GONZALEZ. Il y a un enjeu pour les commerces de cette zone et l'enjeu est peut-être d'avoir plus de flux, mais aussi d'avoir des commerces et d'avoir une zone réaménagée et peut-être plus favorable à une forme de sécurité et de tranquillité de l'espace public dans cette zone, sauf qu'elle ne fait pas partie du projet que vous nous soumettez. Aujourd'hui, il y a un enjeu majeur remonté par les habitants qui est l'enjeu des nuisances sonores et pour moi, il n'est pas traité par le programme et les objectifs. Je me pose la question de pourquoi ne pas envisager de mettre des murs antibruit le long du périphérique de manière à pouvoir peut-être diminuer l'impact sonore du périphérique sur la zone et notamment les logements qui sont en bordure ?

C'étaient les deux enjeux majeurs sur lesquels j'aimerais vous entendre sur cette zone.

Maya AKKARI : Tout d'abord, je voudrais réagir aux propos de M. HONORE qui regrettait que dans les délibérations, nous mettions tout en un. Si j'interviens aujourd'hui au titre de la Politique de la Ville, c'est parce que nous nous préoccupons, avec Anne-Claire BOUX, l'Etat, et bien sûr, M. le Maire et la Maire de Paris, de l'urbanisme de nos quartiers populaires sur toutes les portes et surtout le nord-est parisien, les portes en particulier puisqu'ils sont en Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

On le sait bien dans les quartiers populaires, tous les sujets s'enchevêtrent. Quand on parle sécurité par exemple, on parle urbanisme ; quand on parle emploi, on parle accessibilité et transport et un projet doit être pensé global pour bien répondre à toutes les attentes des habitants et ne pas passer à côté de l'un ou l'autre de leurs besoins.

Voilà typiquement un projet qui est un projet de voirie, mais qui a un impact beaucoup plus large que cela. Et je voudrais tout d'abord, saluer tout le travail qui a été fait au niveau de la concertation. Nous l'avons mené à plusieurs avec Fanny BENARD, avec Mario GONZALEZ, Antoine DUPONT, Gilles MENEDE et d'autres élus et qui, même avec le contexte sanitaire actuel, a pu se tenir dans de bonnes conditions.

Nous avons eu parfois, de bonnes surprises puisque sur certains Facebook live, M. le Maire, que vous avez menés avec Emmanuel GREGOIRE, notamment je pense à cette réunion en particulier, mais il y en a eu une bonne dizaine de réunions, nous avons un très grand nombre de participants que par le passé où nous n'arrivions pas à avoir en présentiel. Non pas que je dise que cette forme me plaise davantage, mais en tous les cas, comme dans de nombreux domaines, nous avons pu expérimenter d'autres formes de concertation. Nous avons concerté les conseils de quartier, les amicales de locataires, les associations, les habitants, et nous avons même eu cette idée pour de prochaines réunions, pourquoi pas de faire des réunions pas forcément ciblées sur des thématiques comme la végétalisation ou les transports, mais aussi pourquoi pas sur des publics comme les jeunes que nous n'arrivons pas forcément à toucher ou les familles ou les seniors, etc.

Donc, une belle concertation quand même, en dépit de ce contexte sanitaire et une programmation qui, je le rappelle, se fait là sur uniquement l'aspect voirie, même si – c'est un peu pour répondre à Mme HENRY – le projet est global, ce projet de réaménagement de la porte de La Chapelle qui est la grande transformation proposée par M. le Maire et Anne HIDALGO pour ce mandat pour tout Paris, et même je dirais pour la Métropole. M. le Maire, vous avez l'habitude de dire que La Chapelle ou la porte de La Chapelle sera le futur centre du Grand Paris. Le nord de Paris est la zone la plus peuplée d'Ile-de-France et ce sera la nouvelle centralité. Ce grand projet ne concerne pas que la bretelle d'autoroute et ce qu'on va en faire en dessous, mais aussi l'Aréna, mais aussi l'urbanisme du quartier Charles Hermite. Et pour appuyer ce que disait M. GONZALEZ, tout à l'heure, c'est un quartier où il n'y a pas forcément suffisamment de densité. Nous l'assumons, dans certains

quartiers, il faut détruire ; dans d'autres quartiers, il faut construire, pour créer de la vie, de la dynamique, pour créer de la sécurité puisque la question de la sécurité est très importante.

Nous, à gauche, portons l'idée que la sécurité, certes, est une compétence régaliennne et que c'est avant toutes choses, l'Etat, la police, qui sont en charge de ce sujet et que nous, par l'urbanisme, par l'aménagement, par l'animation, pouvons participer à sécuriser des quartiers. Moi qui viens du quartier de la Moskova, je peux vous dire il y a 20 ans, il y avait beaucoup de squat, beaucoup d'insécurité et par l'urbanisme, par le réaménagement, par l'animation et le fait de penser la vie des gens au quotidien, nous sommes arrivés à faire progresser les choses, même si le chemin est encore long et qu'il reste encore des choses.

En tout cas, une belle délibération que la DVD 26, il y a encore beaucoup de choses à faire et j'espère qu'avec la fin de la pandémie, que l'année prochaine, on pourra voir les gens de vive voix et avancer encore plus sur la question de la végétalisation, notamment de l'axe Chapelle Dormoy qui sera mis à l'étude, comme le sera également l'impasse Marteau.

Eric LEJOINDRE : Mme HENRY souhaitait rajouter un mot. Dans ma grande tradition libérale, je vais lui donner la parole. Je demande néanmoins à chacune et à chacun de bien vouloir essayer de veiller au temps de parole pour que nous puissions finir pas trop tard.

Si Mme HENRY revient, qu'elle n'hésite pas à nous faire signe.

Antoine DUPONT : Mes chers collègues, quelques éléments que je souhaiterais apporter.

Sur le périphérique a été évoquée la possibilité de pose de panneaux phoniques sur les abords. Je ne pense pas que ce soit une solution adaptée aux enjeux de pollution qu'ils soient sonores ou atmosphériques que vivent les habitants et les habitantes auprès du périphérique. Dans le cadre de notre mandature, nous devons aller plus loin et repenser le périphérique au sens de sa qualification, au sens de la vitesse autorisée sur le périphérique, au sens de la distribution des différentes voies. Ce n'est pas en mettant quelques paravents qu'on arrivera à répondre aux forts enjeux que nécessiterait le périphérique.

Sur le projet en tant que tel, il y a plusieurs éléments à avoir en tête.

Le premier ce que tous les travaux structurants de la zone et notamment, on parle de bretelles d'autoroute du périphérique, tout ne sera pas fait pour 2024, c'est encore en réflexion, la dépose de bretelles extrêmement coûteuses, extrêmement complexes à opérer et donc, il faut que ce soit fait, le cas échéant, a posteriori.

On a fait le travail de mise en sens unique de l'axe de La Chapelle-Marx Dormoy, dont l'objectif était d'assurer aux transports publics une vitesse et un confort de circulation supérieur à ce qu'ils vivaient jusqu'à présent, à permettre aussi aux cyclistes d'emprunter l'axe de manière sécurisée, ce dispositif-là, temporaire aujourd'hui, sera pérennisé dans le cadre de l'aménagement de la porte de La Chapelle, mais au préalable, des concertations devront être menées et donc, de fait, la pérennisation va aussi engendrer des modifications de la zone, des améliorations des espaces publics, qui ne sont pas comprises et qui n'ont pas été intégrées dans la délibération qui est présentée ce soir. Donc, le projet de réaménagement, il n'est pas cantonné qu'à la porte vraiment, mais il se cantonne aussi à l'ensemble de l'axe jusqu'au rond-point et jusqu'à la place de La Chapelle in fine. Donc, on a beaucoup de choses qu'on souhaite mettre en place.

Voilà pour les quelques éléments complémentaires.

Eric LEJOINDRE : Peut-être que Fanny BENARD peut compléter sur la poursuite de la concertation, on est dans une première étape et je dirais un mot ensuite de la question ajoutée par Justine HENRY.

Fanny BENARD : En effet, c'était bien une première étape de concertation de diagnostic. L'objectif de cette étape-là, pour laquelle on a réalisé plus d'une dizaine de réunions et sur laquelle il y a eu pas mal de contributions sur idées.paris.fr. C'était bien une concertation qui servait à élaborer un diagnostic, sur la base duquel les services de la DVD notamment vont proposer des actions et des aménagements. Là, on a sur ce bilan de concertation, des pistes d'aménagement, mais qui doivent maintenant être travaillées et creusées. Il y aura de nouvelles étapes de concertations pour présenter ces pistes et discuter à nouveau avec les habitants sur les modalités et des scénarios concrets.

Donc, on était bien uniquement là sur une phase de concertation diagnostic et c'est ce bilan de diagnostic qui vous est présenté.

Eric LEJOINDRE : Je voulais peut-être conclure cette discussion en rappelant ou en rassurant si c'est nécessaire, sur l'ambition que nous portons ici, avec la Maire de Paris, sur la transformation de la porte de La Chapelle.

Effectivement, dans l'ensemble de la séquence de la porte de La Chapelle à Marx Dormoy et d'ailleurs, corrélativement, le travail que nous faisons sur la place de La Chapelle, Antoine DUPONT l'a dit, nous avons pris des décisions franches dès le tout début de cette mandature notamment en matière de mobilité douce sur cet axe et de limitation de la place de la voiture individuelle sur cet axe avec, je crois, une ambition qui n'est pas démentie par les habitants.

Oui, bien sûr que cette réflexion qui va en réalité de la porte des Poissonniers à la porte d'Aubervilliers, d'est en ouest et de la porte de La Chapelle à La Chapelle, fonctionne ensemble. Donc, bien sûr, nous allons continuer à coordonner l'ensemble de ces sujets, mais on l'a vu dans les différentes délibérations sur lesquelles nous avons à nous prononcer, le droit nous impose aussi de segmenter. L'Aréna d'un côté, la Gare des Mines-Fillettes de l'autre, ce que nous voulons faire sur la porte de La Chapelle et finalement, on ne peut pas tout mettre dans les délibérations d'un bloc, mais l'ambition, elle est bien cohérente sur l'ensemble de cet espace et est conforme à la vision que nous portons avec la Maire de Paris, de comment va évoluer l'ensemble de Paris et comment ces territoires des portes, comme le disait Maya AKKARI, prennent toute leur place dans cette ambition du Grand Paris. Donc, sous une forme ou sous une autre et si possible en présence physique, nous allons faire en sorte de pouvoir travailler sur l'ensemble de ces secteurs.

Comme l'a dit Fanny BENARD et Maya AKKARI, avec cette ambition aussi d'aller chercher la participation de ceux qui participent le moins naturellement ou en tout cas, pour lesquels c'est plus difficile de rejoindre ces réunions. Nous allons évidemment faire tout ce que nous pouvons pour ne laisser aucun habitant au bord de la route de cette concertation et corrélativement, pour éviter que ces concertations ne soient prises en charge uniquement par un certain nombre de personnes qui ont beaucoup l'habitude et souvent beaucoup de choses à apporter, mais qui ne résument pas la pensée des habitants de l'Arrondissement.

Rudolph GRANIER : A l'occasion de la question DU 32, j'avais signé un vote contre.

Eric LEJOINDRE : Donc, vote contre pour Changer Paris et vote pour du groupe Indépendants et Progressistes.

2021 DVD 31 – Rue Francis de Croisset (18^{ème}) Convention d'occupation du domaine public avec la RIF pour le relogement provisoire du Lycée Rabelais.

Jean-Philippe DAVIAUD : Je voulais profiter de cette délibération pour en expliquer un peu le fond. D'abord, pour me réjouir que cette délibération nous parvienne enfin, puisque au-delà de l'aspect tout à fait technique d'une convention d'occupation de l'espace public qui, peut-être n'évoque pas grand-chose spontanément à un certain nombre de nos collègues, il s'agit bien de trouver un premier temps de réponse aux problèmes très profonds que rencontre le lycée Rabelais puisque je le rappelle, depuis un an maintenant, quasiment jour pour jour, c'était au moment des vacances de février, ce lycée a dû être vidé de ses élèves qui ont été répartis sur plusieurs sites dans Paris, dans des conditions très compliquées pour eux, pour les familles, pour les enseignants également. Depuis un an, la Région n'a pas su apporter de solution et c'est au prix d'un travail durant lequel la Ville de Paris s'est beaucoup investie pour accompagner la Région pour trouver une solution, que cette solution qui nous est présentée aujourd'hui a pu être trouvée, pour construire un lycée provisoire le temps que les travaux pour un nouveau lycée Rabelais soient effectués, ce qui va prendre plusieurs années.

Je veux vraiment dire là que la Ville de Paris a fait son maximum, y compris, cela peut paraître anecdotique mais ça ne l'est pas du tout, en accélérant autant qu'elle l'a pu tous les délais de traitement de l'étude du permis de construire de ce lycée provisoire par les différentes directions, car cela peut représenter des semaines, voire des mois et cela a été fait dans un temps absolument record tandis que de son côté, la Région a été incapable de gérer correctement cette situation.

Donc, je voulais vraiment souligner que, un le rôle de la Ville de Paris, deux souligner, et je le regrette beaucoup en tant que Conseiller régional, l'incurie de la Région qui, d'abord, n'a pas entrepris de travaux sur ce lycée qui étaient pourtant prévus de longue date, depuis des années, la Région ne les a jamais entrepris, il a fallu qu'il arrive un certain nombre de dégradations et de signaux d'alarme de toute la communauté scolaire pour que ce lycée soit évacué dans des conditions extrêmement inconfortables et précipitées.

je me réjouis que cette délibération apporte une première réponse qui va permettre aux élèves d'être dans ce lycée provisoire à partir de la rentrée prochaine, pour quelques années et dans des conditions beaucoup plus simples pour eux que d'aller dans le 19^{ème} pour les uns, dans le 14^{ème} pour les autres. Une délibération à laquelle j'invite tout le monde à voter.

Antoine DUPONT : Je rejoins ce que mon collègue vient d'énoncer, c'est une délibération extrêmement importante.

Dans le cadre d'une convention temporaire d'occupation, il est aussi important de travailler sur une limitation de la dégradation de l'environnement dans lequel va s'insérer l'établissement, c'est-à-dire dans le cas échéant, on se doit malheureusement d'abattre certains arbres pour pouvoir mettre en place le lycée temporaire. On a demandé à ce que des compensations soient apportées par la Région parce qu'on n'a pas pu faire des transplantations des arbres et dans le cadre d'un aménagement, il est nécessaire, mais non suffisant, de regarder les possibilités qui se posent pour limiter la dégradation des arbres. Je crois qu'en ce sens, un amendement sera déposé au Conseil de Paris à ce sujet.

Eric LEJOINDRE : Je pense que c'est un amendement tout à fait utile, indispensable même. D'ailleurs, pour préciser ce qui a été dit par M. DAVIAUD et par M. DUPONT, le premier projet soumis par la Région Ile-de-France à la Mairie d'arrondissement et à la Ville de Paris, concernant la construction du lycée provisoire, était inacceptable. Parce qu'on ne peut pas couper des dizaines et des dizaines d'arbres quand il est possible de faire autrement. Donc, le bilan est moins négatif qu'il ne l'a été. A un moment, il faut qu'on soit capable de faire en

sorte que les élèves puissent retrouver une scolarité normale. Et si la Région, avait bien voulu de faire un travail depuis longtemps sur la rénovation du lycée, je crois qu'on a voté des vœux à l'unanimité d'ailleurs, ces dernières années, nombreux, pour demander que la Région fasse son travail sur ce territoire. L'Etat est intervenu sur ce territoire en refaisant complètement l'université et en finançant les travaux du restaurant du CROUS, la Ville de Paris est intervenue sur l'ensemble de ce territoire pour remettre le quartier à niveau et nous venons d'inaugurer le nouveau collège Utrillo, qui est une magnifique réalisation et on voit que le seul élément de l'ensemble de la zone qui n'a pas connu des rénovations et qui n'a pas eu les travaux dont il avait besoin, c'était le lycée. Cela n'a pas manqué, comme nous l'avions dit à de nombreuses reprises, à la Région Ile-de-France, l'abandon par la Région de son patrimoine a eu des conséquences évidentes qui étaient que, finalement, ils ont dû sortir les élèves dans l'urgence et on a une génération d'élèves de Rabelais qui aura eu une allée scolaire très difficile à cause de cette incurie régionale.

Ensuite, nous sommes conduits à accepter le fait qu'un certain nombre de beaux arbres soient coupés parce que la Région n'a pas été capable de faire ces travaux en temps et en heure et que nous devons pallier aux manquements nombreux sur ce sujet de la Région Ile-de-France, et je le regrette.

Je le regrette, d'abord parce que tout ce qui s'est passé était annoncé, et je le regrette ensuite parce que nous avons été obligés encore une fois, il y a quelques semaines, de jouer plus que notre rôle et de trouver une solution temporaire qui est un risque pour la Ville en mettant à disposition de la Région la future école du 73 Championnet parce que nous devons contracter un temps de travaux qui sera important et nous allons prendre sur nous, encore une fois, dans l'intérêt des élèves du lycée Rabelais, des travaux à Championnet. Nous allons prendre à nouveau un risque en faveur des élèves parce que la Région est incapable de faire son travail.

Je ne vais pas être plus long, j'ai eu souvent l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je n'aime pas la colère, mais vraiment sur ce sujet, tout a été fait en dépit du bon sens et il aurait suffi qu'on nous écoute un tout petit peu, nous, ici, à la Mairie d'arrondissement et un certain nombre d'élus régionaux pour que ça se passe différemment.

En attendant, bien sûr que je vais voter avec beaucoup de joie finalement cette délibération DVD 31, mais il est bien dommage d'en être arrivé là, il aurait été tout à fait possible de faire différemment, mais malheureusement, il faut que nous pallions les conséquences de l'inconséquence d'autres que nous.

PATRIMOINE

2021 DAC 371 – Subventions (22 000 €) à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019.

Eric LEJOINDRE : La délibération DAC 371 n'a pas fait l'objet d'inscription.

MEMOIRE ET MONDE COMBATTANT

2021 DAC 370 – Subventions (48 500 €) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Léa BALAGE EL MARIKY : Concernant cette délibération qui porte un certain nombre de soutiens d'associations d'anciens combattants, effectivement, ce soutien est nécessaire, nous avons vécu ces moments de souvenirs, de recueillement et de mémoire, de manière confinée, sans les écoles des arrondissements pour des raisons sanitaires évidentes.

C'est justement lorsqu'il y a des fondamentaux de nos sociétés qui semblent vaciller, soit par des paroles xénophobes un peu trop facilement libérées, soit par des violences symboliques, qui font craindre complètement l'anomie de nos sociétés, que ce soutien devient essentiel. Sinon, pourquoi continuer à se battre contre ce virus.

Parmi les revendications de ces associations, il y a celle notamment de reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans les essais nucléaires en Algérie entre 1960 et 1966. L'opération Gerboise était à moins de 70 km des premières habitations. Cette question n'est pas qu'un souvenir ou une question de mémoire puisque le sable toxique est arrivé en février jusque dans le Jura et nous rappelle notre responsabilité.

Mme PREMEL, c'est qu'à travers notre soutien à ces associations, nous voulons aussi pouvoir porter cette mémoire et cette reconnaissance d'une responsabilité individuelle et collective de ces faits du siècle dernier.

Danièle PREMEL : Merci, Mme BALAGE, d'avoir rappelé l'importance de ces délibérations et de la mémoire. En particulier, ce que vous posez comme question, est effectivement quelque chose que nous devrions marquer, plus particulièrement, en tout cas, pour l'Algérie, entre autres, le 19 mars et nous avons prévu de faire venir M. Benjamin STORA pour pouvoir justement discuter un peu mieux des choses et de ce qui s'est passé effectivement en Algérie.

Évidemment, nous ferons le remettre et nous en discuterons de cette conférence parce que je crois qu'il y a vraiment besoin d'avoir un débat et une mémoire là-dessus et donc, nous remettrons ce moment que nous n'avons pas pu faire.

Toutefois, je voudrais remercier ces associations pour leur présence, en tout cas la FNACA, avec la présence régulière de Mme Marie-France BORG qui est à toutes les commémorations. C'est aussi l'occasion de vous dire le travail que nous menons par rapport commémorations et par rapport à ces associations. Nous menons un travail avec les écoles, nous devons travailler avec les écoles pour qu'il y ait une meilleure compréhension, une meilleure mémoire de ce travail. Avec l'Éducation nationale, nous essayons de voir plus particulièrement dans les cours, avec les professeurs d'histoire, ce que nous pouvons faire avec eux pour que les élèves, en tout cas les enfants du 18^{ème}, soient plus à même de comprendre ces commémorations et les mémoires qu'elles évoquent.

Donc, à la fois, nous travaillons dans les commémorations pour faire participer les enfants le mieux possible, mais avec un travail en amont qui se fait pour rappeler l'histoire. Vous avez relevé plutôt celle de l'Algérie, Maroc et Tunisie, mais aussi de toutes les commémorations que nous pouvons faire pour instaurer ce temps de mémoire qui nous semble important.

Nous allons travailler aussi sur les commémorations avec les porte-drapeaux, puisque vous savez que malheureusement, beaucoup de nos anciens combattants sont assez âgés et ne

peuvent plus mener vraiment le travail du porte-drapeau de la commémoration. Nous allons faire ça avec, plus particulièrement la jeunesse et sport pour pouvoir amener à ce que des jeunes deviennent des porte-drapeaux. On travaille aussi avec l'ONAC, l'opérateur des politiques de mémoire du ministère des Armées là-dessus.

J'entends bien tout ce que vous dites, Mme BALAGE EL MARIKY. On va dans le sens que vous le dites et dans le sens aussi de prendre nos responsabilités sur le travail de mémoire. Un des axes que j'ai faits, c'est de parler à la fois de tout ce qui ne s'est pas dit et de tous les oubliés de la mémoire qui seront dans toutes nos commémorations.

Je voulais finir par une belle phrase d'Elie WIESEL qui est « la mémoire nourrit une culture, alimente l'espoir et donne à chaque être sa dimension humaine ». Merci.

Eric LEJOINDRE : M. GRANIER voulait ajouter un mot, je vais donc lui laisser la parole.

Rudolph GRANIER : Nous voterons favorablement cette délibération. Simplement, je souhaitais vous faire part de notre vigilance à chaque moment de commémoration et je peux vous l'exprimer sur un moment parmi d'autres, au dernier Conseil de Paris. Quand Mme PREMEL développe le 19 mars, on pense également au 5 décembre qui est une date auparavant choisie pour notre histoire avec l'Algérie.

Je voulais aussi dire à Mme PREMEL, on a eu l'occasion d'en parler à l'occasion de la commémoration de la Bataille de Verdun, dimanche dernier, que oui, nous sommes toujours favorables et nous accompagnerons positivement toutes les démarches qui miseront à sensibiliser un peu plus les jeunes sur cette histoire qui est censée nous unir et moins diviser. Nous serons toujours, encore une fois, être vigilants et très attentifs à la manière pacifiée dont cela peut se faire notamment par une ouverture et une lecture large de cette histoire.

Mme PREMEL, vous savez pouvoir compter sur nous dans votre démarche et sur notre vigilance également.

2021 DAC 378 – Subventions (6 250 €) à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2021 DAC 489 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Eva Kotchever sur la façade de l'école sise 4 rue Eva Kotchever à Paris 18^{ème}

Eric LEJOINDRE : Les délibérations sont adoptées sans débat.

DENOMINATION

2021 DEVE 20 – Dénomination « allée de l'île des Pins » attribuée à une allée du square Louise Michel (18^{ème}).

Emile MEUNIER : Dans la continuité de nos échanges sur la Commune, Louise MICHEL, une grande figure de gauche et de la Commune, a été déporté, c'est le mot, après la défaite de la Commune. Une partie des communards (3 000) ont été déportés sur une île qui s'appelle « île des Pins ». C'est en Nouvelle-Calédonie, juste un peu en dessous de Nouméa. Je ne veux pas prendre la parole de Mme PREMEL sur ce point, on commémore la pensée de ces communards, mais je voulais aussi en profiter parce qu'on dit trop souvent que la moitié l'île des Pins a subi une partition et que les populations autochtones, les Kuniés, qui y vivaient avec leurs familles, avec leurs traditions, avec leurs chefs et leurs

structures administratives, se sont faits chassés pour y mettre les communards. Ces derniers n'auraient jamais dû être là puisque ce n'étaient pas des criminels évidemment. On a rendu deux peuples malheureux par cette décision qui est venue d'un État ultra centralisé, le gouvernement a décidé en mettant son doigt sur une carte. On a apporté avec nous, à la française, notre lot, l'alcool, les jeux, il y avait aussi des jargons de droit commun. Bref, on a un peu saccagé ce bel archipel.

Donc, je tenais à dire que cette dénomination pour moi, elle va vers les gens de la Commune et aussi envers ce peuple.

Un dernier mot, pour dire que c'est vrai que la Commune, je sais que cela peut faire polémique, on a parlé la dernière fois, c'est plus la gauche qui puise ses racines, c'est des valeurs qu'on a soutenues, révolutionnaires, etc. Mais aujourd'hui, franchement, ce sont des valeurs dans lesquelles tous les partis politiques peuvent se retrouver. Ceux qui s'intéressent un peu à l'histoire, je les invite à lire des passages de patriotisme des communards comme on n'en voit jamais. D'ailleurs, la défaite de la Prusse, c'était eux qui voulaient se battre à tout prix. Cela a été une des raisons pour lesquelles il y a la Commune. La laïcité aussi, c'était des vrais laïcats. La République, les républicains, la troisième en a toujours dit que c'est une République sans républicains, mais les républicains, c'était les communards, et ils ont été déportés. Donc, toutes ces valeurs qui parlent aussi aux partis politiques plus de droite. On peut tous dans ces 150 ans de la Commune qu'on veut célébrer être réunis ensemble pour le faire.

Danièle PREMEL : Vous avez parlé d'Ile des Pins, Kunié en Kanak. C'est vrai que c'est un tout petit atoll de la Nouvelle-Calédonie où il y a eu 3 000 insurgés de la Commune de Paris qui ont été déportés, mais pas seulement, parce que c'était une colonie pénitentiaire qui a duré de 1871 à 1921. Elle a enfermé aussi des communards, mais aussi des prisonniers de droit commun ou politiques. Et comme ceux que l'on a nommés aussi les Algériens de Nouvelle-Calédonie, les personnes qui avaient participé au mouvement d'insurrection en Algérie, donc adversaires de la colonisation.

Alors, il ne restait qu'un petit cimetière, sans croix, qui a été mis de côté et puis, ce sont les derniers déportés qui avaient ajouté des petites pierres pour rappeler. C'est vrai qu'il y a eu sûrement plus que 3 000 communards aussi qui sont morts là. Heureusement qu'une association, comme l'Association des amis de la Commune, en effet, restaurait et plaçait en monument historique ce point de Nouvelle-Calédonie.

L'Ile des Pins est un haut lieu de souvenir de la Commune de Paris. Mais nous allons mettre le 18 mars une plaque, et cette plaque, je rassure M. DUPONT puisque vous m'aviez posé la question, sera avec une explication, pas simplement, mais de toute façon, c'est aussi ce que fait maintenant automatiquement Paris, c'est de ne pas mettre des plaques sans qu'il y ait des explications, parce qu'on sait très bien que c'est ça qui va aussi porter l'histoire, la mémoire, etc. Les noms, au bout d'un moment, s'oublie et puis nos jeunes enfants n'arrivent pas bien à restituer les choses. Donc, celle-ci le sera.

L'allée aux Pins, c'est celle qui va longer la rue Ronsard, donc qui va être tout le long. C'était vraiment un temps symbolique de mettre cette allée, cette plaque à ce moment. Mais il n'y aura pas qu'une plaque, je vais vous faire plaisir, il y aura aussi un arbre. Il y aura un bel arbre parce que mettre des pierres et mettre des arbres, c'est aussi raconter notre histoire. Cet arbre vient de la Nouvelle-Calédonie et on le posera le 18 mars.

En effet, le 18 mars, avec la situation de reconfinement dans laquelle on sera, mais normalement, il est prévu un grand moment où sur les escaliers du Sacré-Cœur, on mettra 50 silhouettes de communards qui se dresseront. Et puis, les écoles mitoyennes à

Montmartre chanteront « Le Temps des cerises », la chanson de Ferrat, etc. J'espère que plusieurs d'entre vous ou tous serez présents à ce moment du 18 mars de la Commune.

Je ne rappellerais pas les grandes valeurs de la Commune, mais ce qui peut nous interpeller élus dans la Commune, c'est cette nouvelle démocratie qu'ils voulaient mettre en place. La Commune parlant du rapport des élus et de la démocratie, c'est un point important à rappeler dans notre instance à l'heure actuelle.

Eric LEJOINDRE : Je me réjouis de cette délibération pour une autre raison puisque mon prédécesseur avait fait en sorte que ce jardin, ce square, puisse prendre le nom de Louise MICHEL, il s'appelait avant Adolphe-le-Villette avec tout ce que cela comportait comme difficulté d'avoir un espace public avec cette dénomination. Daniel VAILLANT, mon prédécesseur, avait fait en sorte qu'il puisse être nommé Louise-Michel. Je me réjouis que nous puissions continuer dans cette histoire autour des personnalités de la Commune et de l'histoire de notre Pays en dénommant à l'intérieur du square Louise-Michel, avec cette nouvelle équipe, l'allée de l'Ile-des-Pins.

SPORTS

2021 SG 8 – Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basketball.

Eric LEJOINDRE : La délibération SG 8 concernant la fédération française de basketball n'a pas fait l'objet d'inscription.

ACCES AUX DROITS

2021 DAJ 10 – Subvention et avenant n° 2 (296 750 €) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

Eric LEJOINDRE : La délibération n'a pas fait l'objet d'inscription.

2021 DASES 20 – Subventions (367 220 €) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Anzoumane SISSOKO : Je souligne le travail remarquable des associations en tant qu'adjoint à la solidarité internationale et mon parcours particulier. Je porte une attention particulière aux associations qui font des accompagnements de traduction et linguistique, qui sont grandement facilitateurs. Mais j'invite les élus rassemblés lors du Conseil d'arrondissement à relever le défi insuffisant chronique de l'offre d'adresse de domiciliation. Celle-ci constitue une étape préliminaire à toute démarche d'accès aux droits pour les personnes précaires et pour la régularisation de leurs situations administratives.

L'exemple caractéristique, c'était seulement deux associations sur les seize mentionnées dans la délibération. J'en appelle en particulier aux élus proches du gouvernement de pousser la préfecture à octroyer davantage d'agrément aux associations pour qu'ils puissent proposer ces services de domiciliation d'adresse.

Je termine pour dire qu'il paraît que la Solidarité Jean Merlin dans le 18^{ème} a perdu son agrément. Donc, à vérifier.

Kadiatou COULIBALY : Je veux juste dire que cela ne dépend pas de la Mairie, c'est la préfecture qui décide de délivrer ou pas et en nombre d'agrément pour domiciliation. Ce n'est pas trop notre compétence. J'entends la difficulté et cela date depuis un certain temps, mais ce n'est pas entre nos mains, c'est entre les mains de la préfecture.

Eric LEJOINDRE : Il est important que les problèmes de domiciliation qui sont très nombreux dans le 18^{ème} puissent trouver des solutions, ça fait longtemps qu'on essaie d'y travailler. Il serait bon que les autorités compétentes essaient de nous y aider.

Christian HONORE : Notre collègue est intervenu à propos de l'association Merlin qui aurait perdu son accréditation. C'est ça ou si je me suis trompé ?

Eric LEJOINDRE : Il paraît.

Christian HONORE : Alors, je viens de téléphoner au directeur. Il n'a pas perdu son accréditation. Soyez certains que nous serions vigilants sur cette question. Monsieur, s'il arrivait qu'il y ait de tels sujets, nous serions à vos côtés pour mener ce combat.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je travaille tous les jours avec l'association Jean Merlin. On n'a pas perdu son accréditation, particulièrement, ils sont en phase de renouvellement, mais il n'y a aucune problématique particulière avec la préfecture. Comme M. SISSOKO le mentionnait, c'est une priorité pour nous. D'ailleurs, la Mairie de Paris fait beaucoup d'efforts, la préfecture n'en fait pas beaucoup mais la Mairie de Paris en fait beaucoup. Nous allons créer le « service Paris Adresse » qui est seulement, actuellement, dans le 18^{ème} arrondissement, et qui, malgré le peu de travail de l'Etat sur la question, essaie de récupérer le maximum de domiciliations. Mais c'est une priorité pour nous, et avec Léa FILOCHE, adjointe au Maire de Paris de ces questions, c'est la priorité que j'ai mise dans le 18^{ème} en particulier aussi.

C'est un de nos objectifs. Je suis content aussi que M. HONORE et plusieurs mettent la priorité sur ça.

Eric LEJOINDRE : Priorité partagée, c'est très bien comme ça.

SOLIDARITE

2021 DAE 69 – Subventions (4 858 000 €) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Émile MEUNIER : La DAE 69, c'est du financement et des conventions avec 87 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle. Je souhaitais les citer parce que nous avons une chance formidable dans le 18^{ème} arrondissement d'avoir une armature de structure de l'ESS et de solidarité qui fait vraiment la richesse de notre Arrondissement, et qui aide surtout énormément de personnes. Donc, je me permets quelques secondes pour les citer, celles du 18^{ème} :

- Emmaüs Coup de main ;
- Restaurant du Cœur ;
- Adage ;
- Emploi Sport Solution ;

- Etude et Chantier ;
- Halage ;
- Eureka Service ;
- Réagir ;
- Marguerite ;
- Clair et Net ;
- Pro-Insert ;
- Ecod'Air ;
- Le GACS ;
- ARES Service,
- Carton Plein ;
- Régie passerelle 17.

Je ne parlerai pas du public qu'elles permettent de remettre à l'emploi. M. ARNAUD en parlera pour sa délégation, mais en ce qui concerne les structures, je peux témoigner vraiment d'un acharnement de tout le personnel. La bonne nouvelle, c'est que la Mairie de Paris a décidé de doubler le nombre de postes de personnes qui vont rentrer dans cette insertion professionnelle. En quelques mots, c'est des gens qui sont éloignés de l'emploi, donc qui ne peuvent rentrer comme ça dans une entreprise classique, il y a besoin d'un parcours, d'être accompagné, d'être formé, etc. Il y a tout un parcours comme ça qui permet à la fin de retrouver un emploi pérenne en un, deux, des fois trois ans, et cela coûte un peu d'argent. En fait, c'est de l'argent gagné parce que c'est des personnes qu'on remet à l'emploi, c'est des gens qui avaient le RSA, donc on ne dépensera pas leur RSA, on dépensera vraiment dans une formation, quelque chose de constructif. Il faut continuer à soutenir, la Mairie le fait et c'est formidable.

Au niveau du 18^{ème}, je sais qu'on est tous sur la même longueur d'ondes, je sais que ces structures ont besoin de locaux, de bureaux. Dans les projets qui arrivent, on pense à Gare des Mines, mais il y avait eu RATP Belliard aussi. On est fier d'avoir pu consacrer 10 % de la surface de plancher consacrée aux bureaux pour ce type de structure. C'est aussi comme ça qu'on peut les aider à faire du bien dans le quartier, dans notre Arrondissement.

Pierre-Yvain ARNAUD : Merci, M. MEUNIER d'avoir mis la lumière sur ces financements. Effectivement, on fait un effort massif sur les questions des publics en difficulté, on a à la fois l'aide urgence et on en reparle évidemment aux Conseils d'arrondissement, l'hébergement, les distributions alimentaires. Parallèlement, la Mairie de Paris fait aussi un gros effort à moyen terme sur la question de l'emploi. C'est complémentaire de l'urgence et du travail sur l'emploi sur des publics les plus en difficulté puisque là, les aides dont on parle vont aider des personnes qui sont au RSA – le RSA, en ce moment, est en train d'exploser en termes de demande notamment dans le 18^{ème} – à des personnes en situation de rue ou ayant connu la rue, à des personnes réfugiées en statut de droit d'asile. Beaucoup de populations dans le 18^{ème} ont besoin justement d'emploi, qui sont les plus éloignées de l'emploi.

A travers toutes ces structures, M. MEUNIER a rappelé les noms, on va pouvoir justement par un travail très fin, accompagnement social renforcé, accompagnement professionnel renforcé, formation, accompagner ces publics vers un retour à l'emploi.

Je trouve vraiment le travail très efficace. L'association ADAGE, par exemple, arrive à travailler avec des personnes très en difficulté, très éloignées de l'emploi et les remettre en

parcours de formation professionnelle notamment sur les métiers d'aide-soignant, de puériculteur ou puéricultrice, avec l'hôpital Bichat. On voit à quel point, un, on tient beaucoup à l'hôpital Bichat, et deux, à quel point ce travail dans des « à l'emploi », dans le 18^{ème}, est déjà nécessaire et, on le sait très bien, on va être de plus en plus nécessaire. Donc oui, au doublement de personnes qui vont être concernées par ce dispositif de boost pour l'emploi, et oui pour que le 18^{ème} y participe pleinement.

2021 DASES 25 – Subventions (154 500 €) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Eric LEJOINDRE : La délibération suivante n'a pas fait l'objet d'inscription.

2021 DASES 28 – Subvention (1 043 706 €) et avenant à convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour son action auprès des jeunes en errance au titre des trois premiers trimestres 2021.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, je ne veux pas vous apprendre que depuis 2017, des mineurs isolés sont présents dans le quartier de la Goutte-d'Or, ainsi que dans d'autres quartiers populaires parisiens. Ces jeunes en grande difficulté se retrouvent dans des quartiers qui cumulaient déjà un certain nombre de difficultés en matière d'exclusion ou grande pauvreté. Il est donc, aujourd'hui, indispensable de pouvoir accompagner ces jeunes. D'ailleurs, dès l'apparition de ces mineurs, la Ville de Paris a pris des engagements forts et des mesures immédiates avec la nécessité dans l'accompagnement spécifique pour ces jeunes, et en essayant d'inventer des nouveaux dispositifs puisqu'ils requièrent de la protection de l'enfance, mais auparavant aucun dispositif ne permettait de prendre en compte un tel public cumulant telle difficulté.

C'est dans cette optique que la Ville de Paris a lancé un appel à projets qui a permis de retenir le CASP pour pouvoir accompagner ces jeunes.

Aujourd'hui, force est de constater que l'enjeu dépasse largement la compétence de la protection des mineurs. En effet, ces jeunes présentent des problèmes d'addiction multiple. D'autre part, nombre de ces jeunes ne sont plus aujourd'hui mineurs et par ailleurs, il est observé de nombreux actes de délinquance dans ces quartiers.

Ces problématiques ne pourront être réglées sans une intervention renforcée de l'Etat. Aujourd'hui, grâce à cette délibération portée par mon collègue, M. ARNAUD, la Ville de Paris poursuit son action aux côtés des mineurs isolés. C'est une bonne nouvelle, une très bonne nouvelle, mais cette action ne peut pas permettre de régler le problème si l'Etat n'est pas plus mobilisé, notamment l'ARS et la PJJ pour pouvoir nous aider à résoudre ce problème. C'est pour ça que nous appelons, de nos vœux, une action renforcée de l'Etat, à Paris, dans le quartier de la Goutte-d'Or comme dans d'autres quartiers populaires qui font face aux mêmes difficultés pour pouvoir essayer de sortir de cette spirale infernale qui est à la fois pour les jeunes, mais aussi pour les habitants de ces quartiers qui, comme je disais en introduction, font face déjà à de nombreuses difficultés.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je pense que tout le monde ici soutient largement l'implication plus forte de l'État dans cette problématique. Je n'ai pas à refaire tout l'historique de cette question, cette problématique, mais dire que le CASP a été quand même et est toujours un acteur essentiel de cette question puisqu'il a permis d'inventer des choses. Par exemple, la médecine de rue, parce qu'on en est là, sur des publics de ce type, a été développée dans le 18^{ème}, des médecins qui vont directement dans la rue, des infirmières au plus près des

jeunes. On a aussi développé un accueil de nuit très particulier qui a permis de mettre plusieurs dizaines de jeunes à l'abri, le soir. Avant, c'est dans le 17^{ème}, maintenant, c'est dans le 16^{ème} arrondissement. On a inventé, on a expérimenté, on va continuer. Cela nous échappe toujours beaucoup.

Je rappelle, les confusions sont compliquées. Ne pas confondre aussi avec les classiques MNA (mineurs non accompagnés) qui sont dans les démarches d'intégration, de migration vers la France. Là, on a affaire à de jeunes garçons qui sont en errance à l'échelle européenne, entre deux continents. Donc, cette problématique est différente, complexe pour nous à aborder. Puis, des problématiques aussi comme évoquées de polytoxicomanie, d'enfants de douze-treize ans polytoxicomanes et en errance à l'échelle internationale.

Le 18^{ème} s'est beaucoup investi sur la question ; la Mairie de Paris s'est beaucoup investie aussi. Effectivement, il nous faut des renforts. Le travail du CASP est reconduit, c'est une très bonne nouvelle pour nous tous parce qu'on ne peut pas rester sans solution. Pour l'instant, la parcelle que nous avons développée nous-mêmes donne peu de solutions. Nous allons, aujourd'hui, continuer à travailler à la suite à améliorer le dispositif actuel. Il n'est pas parfait, on a à peu près tous conscience, notamment dans les liens. Cela a été dit avec les services de l'Etat, mais aussi avec le quartier de la Goutte-d'Or où beaucoup d'acteurs ont envie de travailler avec nous, d'accompagner ces jeunes et de trouver des solutions dans ce quartier qui en a extrêmement besoin et dont ces publics sont l'une des problématiques, mais aussi qui sont des mineurs qui ont besoin de nous. Nous avons une action forte envers eux et je suis fier que notre Mairie ait un travail social, sanitaire, envers ces populations.

Eric LEJOINDRE : La délibération DASES 28 est adoptée. Je m'en réjouis, c'était absolument indispensable.

ALIMENTATION DURABLE

2021 DAE 68 – Subventions (181 000 €) et conventions avec six structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Émile MEUNIER : Une question à Mme BALAGE EL MARIKY. J'ai vu qu'il y avait une structure de l'ESS autour de l'alimentation durable, en regardant, parce que j'ai trouvé ça formidable. Je me demandais s'il était prévu qu'on puisse multiplier ce type d'initiative.

Léa BALAGE EL MARIKY : Merci pour cette question qui me donne l'opportunité de vous présenter les enjeux de l'alimentation durable effectivement. Quel bon goût qu'une structure de l'ESS qui fait du circuit court notamment en lien avec les agriculteurs agricultrices de Picardie, pour permettre à ce quartier populaire situé entre La Chapelle et la rue d'Aubervilliers, de pouvoir se nourrir de manière qualitative et peu coûteuse. Ces projets doivent se multiplier dans le 18^{ème} arrondissement. Nous nous y attelons avec M. le Maire et Audrey PULVAR que je sais très sensible à ces sujets, puisqu'elle va visiter aussi demain des projets dans le 18^{ème} arrondissement pour permettre de pouvoir les multiplier sur ces questions.

INNOVATIONS NUMERIQUES

2021 DEVE 22 – Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Benoit CUTURELLO : Mes chers collègues, nous voulions signaler quelques éléments sur cette délibération.

Tout d'abord, sur la méthode, le fait que l'exécutif a communiqué plus tardivement ce projet de délibération, ce qui n'a pas manqué de susciter des interrogations au niveau du groupe sur les modalités de transmission. On aurait aimé qu'une telle délibération soit communiquée un peu plus tôt au groupe politique plutôt que de surgir de cette façon.

Sur le fond, pour mémoire, le groupe Changer Paris était évidemment favorable au déploiement de la 5G. Telle est la position que nous avons défendue en assortissant cependant de réserves relatives notamment à des précisions techniques dans la rédaction de la charte, les engagements des opérateurs et aussi à l'évolution de la technologie.

Dans le projet présenté aujourd'hui, la charte est plus complète qu'elle ne l'était dans sa version 4G, ce qui est satisfaisant. Elle répond dans les grandes lignes aux demandes exprimées par le groupe, mais on souhaite quand même nuancer ce constat sur deux points.

Tout d'abord, la rédaction du passage relatif aux engagements des opérateurs en termes de recyclage et de réutilisation des équipements est inopérante. Le texte de la charte est d'ailleurs en décalage sur ce point avec le raisonnement décrit dans l'exposé des motifs. Dans les faits, les opérateurs signent un document qui n'est guère contraignant. Or, ce point était l'une des demandes fortes du pacte numérique que nous avons proposé à Mme la Maire, lors des précédentes séances.

Deuxième point, cette charte comporte un angle mort en ce qui concerne les évolutions de la technologie 5G. Elle n'évoque pas en effet que le début du déploiement de la technologie en 5G avec peut-être des risques que l'on connaît concernant les ondes, qu'elle soit celle de 2 ou de 3, ou de 4 gigas, et qui ne présente pas de risques sanitaires. Or, dans deux ans, les opérateurs prévoient de développer le réseau avec des longueurs d'onde beaucoup plus importantes, cela pourrait aller jusqu'à 26 GHz et sur lesquelles il n'y a pas d'études sanitaires à ce jour.

Par la voix au niveau du groupe de David ALFORT, on avait demandé lundi dernier, lors d'une réunion, que la charte comporte expressément une clause de revoyure afin que ce déploiement à 26 GHz ne soit pas déployé en tout cas dans l'opacité et sans garantie sanitaire pour les Parisiens. On n'a pas eu de retour à ce jour, c'est pourquoi cela nous amène pour le moment à nous abstenir sur cette délibération.

Emile MEUNIER : Comme le sujet est vaste et pour les écologistes, important, on s'est séparé la parole et je ne vais aborder que le fond de la charte. Avant, j'aimerais parler un peu de la méthode parce que je dois vous dire, et j'en fais état publiquement parce que nous avons été mis au pied du mur publiquement, choqués comme tous les groupes politiques d'ailleurs de la manière dont cela s'est fait.

Nous avons acté le fait que la révision de cette charte ferait l'objet d'un travail constructif de la part de tous les groupes politiques. Je peux vous assurer que nous étions toutes et tous présents aux auditions des opérateurs, des associations, l'ANSES, etc., en vue d'améliorer cette charte, parce qu'évidemment, les écologistes, nous nous opposons, pas au déploiement de la 5G, mais on a demandé un moratoire en attendant d'avoir beaucoup plus

d'informations, etc. On ne va pas y revenir, le sujet est largement abordé, mais cela ne nous empêche pas d'être dans un travail de soutien à réviser la charte, essayer de l'améliorer, etc. C'est ce que nous avons essayé de faire de bonne foi et je peux le dire, ça a été le cas de tous les groupes politiques.

Quelle ne fut pas notre stupeur, alors qu'on était encore en train de se donner des rendez-vous pour auditionner des acteurs, de voir dans la presse que la charte avait été topée entre la Ville de Paris et les opérateurs. C'est-à-dire que comment voulez-vous qu'on prenne autrement qu'une sorte de hochet qu'on tenait comme ça pendant un mois et demi, pendant qu'en réalité, le cabinet de M. SIMONDON et les opérateurs se mettaient d'accord sur une charte. Cette charte qui est en plus, je le dis et je suis prêt à en débattre dans les détails, une régression par rapport à la charte actuelle.

Une régression, pourquoi ? Parce que sur la question de la transparence du parc des antennes, on sait que la 5G s'avérait être plutôt que des microantennes, plutôt que des grandes antennes sur les bâtiments. Il y en aura évidemment, mais il y aura aussi beaucoup de microantennes. C'est comme ça, c'est la technologie qui le veut, c'est des ondes courtes. Sauf que ces microantennes ne font pas partie de la cartographie de la charte qui sera rendue publique pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est-à-dire qu'aucune personne ne saura si là, sur ce mobilier urbain, dans ce centre commercial, etc., il y aura une antenne 5G ou pas, alors que pour la 4G, les antennes, tout le monde sait où elles sont.

C'est une régression aussi puisqu'on a divisé par deux le délai d'instructions des dépôts de permis pour installer les antennes. C'est-à-dire qu'avant, on avait deux mois, maintenant on n'en aura plus qu'un. On sait très bien aussi pour ceux qui font ce travail, Mme GOMES pourra l'expérimenter, qu'en un mois, on ne peut pas traiter correctement un dossier, surtout quand des fois, il y en a sept, huit, qui tombent comme ça en deux semaines. Et surtout si on veut faire quelque chose qui était un acquis, une fierté de Paris, c'est-à-dire qu'on arrivait à pouvoir faire des réunions d'habitants et de consultations pour informer qu'il y aurait une antenne, désamorcer des tensions, désamorcer parfois des fakenews, etc. C'était primordial dans notre volonté de transparence avec les habitants, elle sera rendue inopérante par la réduction par deux des délais.

Enfin, sur la question environnementale, je suis d'accord avec mon collègue de l'opposition, je vais vous lire la rédaction, pour le plaisir : « Les opérateurs s'engagent à accompagner la Ville de Paris dans la déclinaison des objectifs des recommandations » et parmi les recommandations, il y a recommandation de... « S'engage à accompagner la Ville », mais ce n'est pas à la Ville de le faire, c'est aux opérateurs. Je vous le dis, les opérateurs, ils ont dû rigoler quand ils ont signé ça.

Ensuite, effectivement, il n'y a pas de clause de revoyure. Or, on sait qu'il va y avoir deux rapports très importants : un rapport de l'ADEME sur les conséquences environnementales et la manière de calculer ce qu'on appelle les « externalités négatives » et un rapport de l'ANSES sur les questions sanitaires. Ce sera rendu cette année et pour l'autre, ce sera en deux temps. Il n'y a pas de clause de revoyure à la suite de ces rapports. Dans ces rapports, il y aura des choses qui ont poussé à améliorer la manière dont on gère les opérateurs ici. On ne pourra pas le faire, la charte est signée pour cinq ans.

Voilà, je pouvais multiplier les critiques quasiment à chaque article, je ne serais pas plus long, en tout cas, pour les écologistes, c'est un grand non.

Eric LEJOINDRE : J'entends l'argumentation et je ne réagis pas à chacune des interventions, il y en a beaucoup. On peut comparer les systèmes. J'ai vu un certain nombre de maires qui ont dit « moratoire, moratoire, moratoire, moratoire », ils ont la 5G, ils n'ont pas de charte du tout. La nôtre n'est peut-être pas top, mais au moins elle a la mérite existait. Là

où tous ceux qui nous avons fait des grandes leçons de moratoire, ils ont la 5G et ils n'ont pas de charte du tout. Je pense que dans la façon dont on fait de la politique parfois, il faut reconnaître ceux qui arrivent à avancer. C'est le cas de la Ville de Paris avec notre méthode, et peut-être constater que d'autres méthodes ne permettent pas d'avancer.

Thierry CAYET : Chers collègues, nous allons investir des milliards dans la rénovation thermique des logements pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans le même temps, nous allons faire entrer la 5G dans ces mêmes logements, alors que nous disposons de la fibre optique et de la 4G. Cela va entraîner de la surconsommation en domotique, en énergie, en matières premières. C'est inutile.

Pour quoi faire ? Pour ouvrir sa porte par reconnaissance faciale. S'ouvrira-t-elle aussi à son hologramme ? Mystère. Pour voir son frigo, vous dire qu'il a passé commande à Amazon et ce que vous devrez manger ce soir, livré par ce même groupe ? Pour voir ses toilettes connectées, vous dire que vous avez la fièvre ? Ces mêmes toilettes avertiront votre frigo de changer votre menu parce que vous avez la diarrhée ? Le tout entrecoupé de pub en relation avec vos besoins.

Franchement, avons-nous besoin de tout cela ? Tout ceci ne servira que les intérêts des grandes firmes que nous connaissons déjà et détruira le bilan carbone obtenu sur la rénovation thermique de nos logements.

M. le Maire, ne faisons pas les mêmes erreurs que par le passé, comme ces autoroutes qui arrivent aux portes de Paris – la porte de La Chapelle en est un très bon exemple – et que nous devons corriger aujourd'hui par des budgets conséquents. Pensez-vous qu'il est primordial de faire venir la 5G dans nos logements ? Pour quoi faire exactement ? Est-ce compatible avec le réchauffement climatique ? Voilà les questions essentielles et responsables que nous nous devons nous poser.

Léa BALAGE EL MARIKY : M. le Maire, cela ne vous étonnera pas, j'irais dans le même sens que les interventions de M. CAYET et M. MEUNIER. Pourquoi ?

Le moratoire n'est pas simplement une lubie de quelques maires qui se seraient tout d'un coup trouvé un combat contre la 5G, c'est une demande de la convention citoyenne pour le climat. Cette même convention qui traite aujourd'hui la loi Climat et Résilience d'une note d'à peine 3,5 pour la plus haute sur 10. Pourquoi ? Parce que cette même loi Climat et Résilience ne porte pas la question du moratoire sur la 5G. Ce moratoire, ce n'est pas une lubie, c'est simplement le temps nécessaire pour effectuer les études et mesurer l'impact de l'utilisation de cette nouvelle technologie.

Le Haut Conseil pour le climat nous le dit déjà, cette nouvelle technologie va avoir des incidences directes sur le climat. Augmenter l'utilisation de nouveaux terminaux qui vont détruire la planète, mais aussi appauvrir de nombreux territoires, et c'est de la pollution directement importée. Quand on pense aux conditions de travail des enfants, notamment en République Démocratique du Congo, sur des mines pollués et qui voient leur espérance de vie réduire d'année en année, tout ça pour équiper les Occidentaux de nouveaux terminaux et de nouvelles connexions. Alors que ce dont nous avons besoin, c'est un véritable plan de développement contre les zones blanches, et c'est cela l'investissement qui est nécessaire.

Paris n'est pas concernée, mais avec une péréquation, nous pourrions tout à fait aussi lutter contre les zones blanches qui existent en Ile-de-France, mais qui existent ailleurs sur notre territoire parce qu'avant de connecter les frigos, comme l'expliquait M. CAYET, nous devrions déjà connecter celles et ceux qui ne peuvent pas faire de la téléconsultation, parce que prendre un rendez-vous sur Doctissimo devient impossible.

Fanny BENARD : J'ajouterai dans mon intervention un complément aux différents éléments qui ont déjà été présentés par mes collègues au sujet du déploiement de la 5G.

A eu lieu à l'automne une convention citoyenne qui a regroupé 80 personnes, à la fois habitants et habitantes de Paris, mais aussi de différents départements d'Ile-de-France, pendant trois demi-journées. Malheureusement, peut-être un peu trop court, mais qui ont fait un certain nombre de recommandations et notamment une recommandation précise sur la réalisation d'une étude d'impacts, et notamment d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant. Malheureusement, aujourd'hui, la charte et les propositions qui sont faites ne prennent pas en compte cette recommandation pourtant importante et qui, comme l'a dit Mme BALAGE EL MARIKY, reprennent aussi des recommandations et des propositions faites par la convention citoyenne sur le climat et des différents citoyens qui avaient travaillé pendant neuf week-ends sur les différentes propositions pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre tout en gardant la justice sociale.

Cette proposition d'études d'impacts est importante pour mesurer les impacts à la fois en termes de consommation de ressources, mais aussi d'émission de gaz à effet de serre, et de proposer les mesures d'évitement de réduction et de compensation qui seront nécessaires à la mise en place de cette technologie. Nous regrettons aujourd'hui que cette étude d'impact ne soit pas mentionnée et précisée dans la charte telle qu'elle est rédigée.

Christian HONORE : La téléphonie mobile, c'est un vieux débat, un grand débat. C'est vrai que beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent sur les conséquences des ondes électromagnétiques sur leur santé. C'est une évidence.

Par conséquent, il y a un effort soutenu d'informations à faire puisque les craintes naissent souvent d'une information insuffisante. Je souhaite attirer votre attention, en particulier, celle de l'Adjoint au Maire chargé du logement, que dans la dernière mandature, nous étions convenus tous qu'il y avait un déficit d'informations pour les locataires des logements sociaux. Donc, je souhaiterais que nous prenions bien garde à ce que les bailleurs informent convenablement et organisent scrupuleusement des réunions d'information et de concertation avec leurs locataires. Je ne doute pas que les bailleurs aient pris note de ce que nous leur avons dit dans la mandature précédente, mais je préfère y revenir.

En ce qui concerne la délibération, nous allons nous abstenir.

Gérald BRIANT : J'ai écouté les interventions précédentes. Je me rappelle très bien – privilège de l'âge – des interventions des uns et des autres sur la 4G à l'époque. Que n'avons-nous pas entendu sur la 4G ? Et quand je vois aujourd'hui des élus, notamment du groupe écologie expliquer que le modèle de gestion, c'était la 4G, je ne peux pas m'empêcher de tousser et d'avoir quelques retours savoureux, je pense notamment à quelques interventions de PASCAL Julien.

Il faut avoir sur les questions de technologies, parce qu'on parle d'une question de technologie, un regard avec un peu de recul et penser qu'évidemment, comme c'est une chose émergente, on saura plus tard une fois qu'on aura expérimenté ce qui se passe. On voit aujourd'hui notamment avec les vaccins, par exemple, et l'utilisation. On sait particulièrement qu'à l'époque, ce qu'on proposait à la 4G, c'était son problème de fréquence et que la 5G répond à cette question.

Donc, j'alerte sur une chose, c'est-à-dire qu'on a des intérêts capitalistes qui sont aujourd'hui en train de promouvoir une nouvelle technologie pour en vrai accélérer le débit, ce qui dit accélération des débits peut être intéressante pour un tas de choses, je ne ferais pas le jus, mais cela pose aussi d'autres problèmes. Donc, il est bien de les regarder. Chacun fait ce qu'il veut et chacun a raison de son côté, il n'y a pas de souci là-dessus, mais on a un peu

tort d'aller trop vite. J'ai fait une discussion avec des techniciens, avec des responsables qui travaillent sur ces questions, qui sont plutôt de gauche, que cela intéresse, sur les questions de santé, sur les questions de production. On a un regard intéressant avec un pas de côté qui permet souvent de dire des choses très intelligentes. Je pense que quand on commence à monter au créneau très vite sur des choses comme ça en disant « la 5G, la 5G », c'est l'ouverture à tous les fantasmes. Oui, pareil même que c'est dans les vaccins anti-covid. Je pense qu'on se trompe un peu parce que tout ce qui avait été dit à l'époque sur la 4G, avec le recul, les interventions de M. MEUNIER ou de M. CAYET, par exemple, démontrent que finalement, ce n'est pas si mal que ça parce que, maintenant, on est plutôt sur un statu quo et en disant qu'il faudra rester à ce modèle. Donc, c'est un peu hasardeux.

Moi, ce qui m'intéresse dans toute technologie, ce n'est pas ce qu'elle est en soi par essence, parce que je ne pense pas qu'une technologie par essence est mauvaise. Excusez-moi, je suis un vieux matérialiste, mais je ne pense pas du tout ça. C'est son utilisation qui peut être mauvaise. Oui, il y a des dangers avec la 5G qui sont vrais que comme ça va accélérer la question de l'utilisation de l'internet, de la question de la gestion des données, on va avoir un vrai souci. C'est pour cela d'ailleurs que nous sommes pour la délibération telle qu'elle est proposée, mais on alerte aussi sur le fait qu'il va falloir que l'observatoire qui va être monté soit un observatoire utile et pas seulement un observatoire décor. C'est-à-dire un observatoire qui nous permette avec des éléments et avec des moyens. Cela veut dire plutôt tous les moyens y afférents qui permettent d'expérimenter, de contrôler, de faire des statistiques, tout un tas de choses qui peuvent être utiles pour nous permettre d'être sur ce terrain et de commencer à avoir une force de frappe par rapport à des intérêts capitalistiques qui ne sont pas les mêmes que ceux de la population. C'est aussi ça qui nous intéresse, de voir comment à travers cet observatoire. Ce sera pour nous un levier pour pouvoir faire que la défense de l'anonymat, de toute une chose, puisse être conservée.

C'était tout ce que j'ai à dire là-dessus, je ne suis pas un spécialiste.

Barbara GOMES : Mes chers collègues, s'il est difficile de freiner le progrès technologique, il est possible en revanche d'imposer un cadre décidé ensemble du champ et des buts qu'il va poursuivre et des limites que les dispositifs déployés devront respecter. J'ai envie de dire que c'est à ça que sert la politique.

En septembre 2020, le gouvernement – et je dis bien le gouvernement – a cédé les licences d'utilisation de fréquences, les télécommunications à 4G, donc on y est pour rien. Elle est d'ailleurs en cours de déploiement à travers toute la France, il y a déjà deux tiers du territoire parisien qui est concerné maintenant. Il faut bien le dire, les ondes témoignent d'un certain mépris, disons pour nos découpages administratifs. Toutes les activités générées par les dispositifs 5G de nos voisins, elles continuent à se déployer même lorsqu'elles ont passé les portes de Paris.

La conférence citoyenne a légitimement partagé certaines de ses préoccupations et notamment sur la question de la protection des données ou encore des usages de la 5G. Or, sur ces matières, évidemment les opérateurs de téléphonie mobile, ils ont une responsabilité et la Ville a voulu faire preuve d'une certaine fermeté à leur égard. C'est à cela qu'ont servi les négociations que Paris en tant que collectivité a entamé avec les opérateurs pour justement s'assurer d'un cadre et pour obtenir des contreparties au déploiement de la 5G sur son territoire, M. le Maire l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas le cas partout. La charte de la téléphonie mobile et la création de l'observatoire de la téléphonie mobile qui sont aujourd'hui soumis au vote sont fruits de ces concertations.

Je tiens à rappeler qu'il n'y a aucune obligation légale qui contraignait les collectivités et les opérateurs à ces négociations. En fait, la charte, ce qui est important, c'est qu'elle témoigne

de l'engagement de la Ville dans sa volonté d'assumer son rôle de gardienne de la liberté fondamentale au service des Parisiennes et des Parisiens. Évidemment, il faudra être vigilantes et vigilants, mais il faut concéder que l'accord permet des avancées notables. Ce sont en matière de recyclage ou de réutilisation des équipements de téléphonie mobile. On pense à la multiplication des points de collectes universels dans toutes les boutiques et lors des grands événements publics, ou encore aux soutiens des actions menées à Paris dans le domaine de l'économie circulaire et du réemploi.

Les opérateurs s'engagent en outre à respecter l'Accord de Paris et le plan Climat de la Ville de Paris notamment sur tout ce qui est « trajectoire zéro carbone ». Il s'engage aussi à informer – et c'est un point qui est beaucoup revenu aussi – les citoyennes et les citoyens sur un certain nombre de questions telles que la sobriété numérique, la consommation responsable, la vigilance sur l'utilisation des données personnelles, etc. Donc, la Ville de Paris s'engage aussi à mettre à disposition des Parisiennes et des Parisiens une information complète et transparente, c'est important sur les incidences de la téléphonie mobile et de la 5G, en publiant les rapports des agences compétentes qui ont été mentionnées, mais aussi les éléments fournis par les opérateurs dans le cadre de la charte. On va avancer pas à pas grâce à ça.

Enfin, il est important de préciser que la Ville a obtenu des garanties en matière de protection des données et des libertés publiques avec l'interdiction pour les opérateurs de se servir de ces nouvelles technologies pour mettre en œuvre des expérimentations en matière de reconnaissance faciale, par exemple. On connaît les travers liberticides et sécuritaires de cette expérience.

L'observatoire de la téléphonie mobile, lui aussi donc est le fruit de ces concertations. Il va permettre de suivre l'exécution de cette charte. Cela sera un espace de discussion, du contrôle démocratique aussi, du développement de cette technologie. M. BRIANT a raison, il faudra qu'on veille à ce que cet observatoire ne soit pas là pour faire joli, mais qui permette d'opérer tous ces contrôles et de faire toutes ces discussions avec toutes les informations qu'on aura obtenues grâce à cette expérimentation.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter cette délibération qui va permettre d'encadrer, d'accompagner le développement de la 5G avec toutes les précautions que la Ville a pu imposer.

Eric LEJOINDRE : Je vais peut-être rajouter un mot pour dire que, comme Mme GOMES, bien sûr, j'invite à voter cette délibération. Je vais vous dire pourquoi.

Je reconnais qu'on peut discuter du bienfait de la 5G. Je ne suis pas complètement convaincu que le déploiement de cette technologie était indispensable. D'ailleurs, je ne considère pas du tout que les demandes de moratoire qui ont été faites notamment par la convention citoyenne pour le climat étaient une lubie.

Par contre, on doit aussi, et c'est notre rôle d'élus, la vérité, à ceux qui nous écoutent et à ceux qui observent nos votes. La réalité, c'est que les moratoires par les villes, elles sont une lubie. La demande d'un moratoire nationale sur le déploiement de la 5G a du sens, mais en réalité, quand des élus locaux ou des maires prétendent prendre des moratoires alors qu'ils n'en ont absolument pas le pouvoir, en réalité, c'est une façon de s'en laver les mains. Nous, nous préférons, nous avons préféré à Paris, et je pense qu'on a eu raison, rentrer dans une négociation qui a permis, Mme GOMES l'a dit, d'obtenir un certain nombre d'avancées. Les opérateurs n'en avaient pas besoin, n'avaient pas l'obligation de nous apporter ces avancées. D'ailleurs, d'une certaine façon, les opérateurs se sont réjouis des villes qui n'ont pas engagé des discussions. Ils ont dit : « on fait des moratoires, on ne discute pas avec vous ». Résultat, ils ont allumé les antennes 5G, il y a du 5G dans toutes

ces villes quasiment, à l'exception peut-être, pour le moment, de Lille, mais en même temps, toutes les villes de la communauté urbaine de Lille, elles ont toutes la 5G.

La 5G a commencé son déploiement à Bordeaux, à Grenoble, à Strasbourg, partout. Pourquoi ? Parce que quand on prétend imposer des éléments alors qu'on n'en a pas le droit, on s'est marché sur la tête par les opérateurs. Donc, la démarche que nous avons engagée, qui a – je le reconnais bien volontiers – toutes ses limites, elle a permis d'obtenir quelque chose, sinon on n'aurait rien eu du tout.

Donc, le choix, il n'était pas entre la 5G ou pas la 5G. C'était le gouvernement qui pouvait l'empêcher. Il n'était pas entre le moratoire ou pas de moratoire. Il n'y a pas de moratoire. Où vous avez vu un moratoire, à part dans les propos, dans les paroles, où avez-vous vu un moratoire pour de vrai ? Il n'y a pas eu de moratoire, il n'y a pas eu de territoire, ou alors je suis mal informé, qui ait obtenu par des moratoires que l'action ne soit pas déployée. Ou alors, je suis vraiment très mal informé et je ne pense pas l'être. Et s'il y en a, je vous le garantis, ce n'est pas pour longtemps qu'ils vont tenir.

La démarche avec toutes ces limites qui a été engagée était la bonne, et c'est pour ça que je voterai en reconnaissant encore une fois les limites et de la technologie, les interrogations très légitimes sur son utilité, sa nécessité. Tout cela, je le reconnais, mais la réalité c'est que le choix, il était entre négocier, obtenir des avancées ou s'en laver les mains. Collectivement, nous nous réjouissons dans les années qui viennent d'avoir fait ce choix d'avancer et de prendre cette part de risque, et finalement de n'avoir pas la 5G que la 5G, mais la 5G et la charte de la téléphonie mobile, la 5G et l'observatoire de la téléphonie mobile. Au bout du bout, je suis assez convaincu que dans quelques années, nous nous dirons tous que nous avons eu raison. Mais peut-être que je me trompe et dans ce cas, je le reconnaîtrai bien volontiers.

Il y a abstention du groupe Changer Paris et du groupe Indépendants et Progressistes ; il y a un vote contre du groupe Écologiste de Paris et un vote favorable du groupe Communiste Génération et Citoyen, ainsi que du groupe Paris en Commun.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour des délibérations. Un certain nombre de questions orales et de vœux ont été posés. Concernant les questions orales, la question est présentée par la personne qui la présente. Ensuite, une réponse de moi-même ou d'un représentant de l'exécutif, éventuellement une reprise de parole par la personne qui a posé la question, mais les questions orales ne font pas l'objet de discussions ou de débat.

QUESTIONS ORALES

Q18202102 – Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Communiste, Générations et Citoyen relative au renforcement des prérogatives du GPIS.

Ian BROSSAT : Tout le monde reconnaît, je crois ici, la grande utilité du GPIS, le service que nous avons créé il y a plusieurs années maintenant, qui rassemble les bailleurs de la Ville, mais aussi d'autres bailleurs qui sont présents à Paris et qui visent à garantir la tranquillité de nos locataires du parc social. Un Parisien sur quatre quasiment vit en logement social et parmi les revendications de nos locataires, la question de la sécurité, la tranquillité, est une question qui mobilise beaucoup. Or, pour le moment, les agents du GPIS ne sont pas assermentés, c'est-à-dire, très concrètement, qu'ils n'ont pas la possibilité de mettre des amendes pour des personnes qui parfois pourrissent la vie de leurs voisins dans leur immeuble. C'est d'ailleurs assez paradoxal, nous avons été en capacité d'assermenter

un certain nombre de nos gardiens d'immeuble, cela se fait au volontariat, mais nous n'avons pas la possibilité juridiquement pour le moment d'assermenter les agents du GPIS.

Nicolas NORDMAN, en charge de la sécurité à la Ville de Paris, est monté au créneau sur le sujet, mais la question que pose le groupe communiste, c'est comment est-ce que la Ville compte avancer sur sujet pour faire en sorte que les agents de GPIS puissent enfin être assermentés, ce qui sera un outil supplémentaire à leur disposition pour garantir la sécurité des locataires.

Pierre CHAULET : Je vais saluer le travail du GPIS qui travaille dans un environnement assez difficile, où la violence des mots est leur quotidien. Les effectifs actuels du GPIS ne sont pas beaucoup issus du milieu policier ou militaire, ils sont déjà habitués à des phénomènes de violence. Ils ont un professionnalisme remarquable.

Effectivement, les sociétés privées donnaient des pouvoirs aux sociétés privées, je ne suis pas tout à fait pour. Nous avons, par contre, en face de nous, GPIS qui est un groupe de sécurité très professionnel avec un taux d'encadrement important, c'est à noter également. Puis, il a fait ses preuves ; début de 2004, nous avons ce groupe qui tourne les immeubles ; on a des retours positifs des locataires. Le seul retour négatif qu'on a des locataires, c'est que les problématiques qu'on rencontre dans les immeubles, ces attroupements ou ces nuisances sonores sont redondants parce que le GPIS n'a pas les moyens de verbaliser, de relever des identités, de stigmatiser des locataires indécents. Les locataires appellent et appellent, il y en a notamment sur le 18^{ème} quelques adresses qui nous posent problème. Par exemple, la porte d'Aubervilliers où le GPIS intervient pratiquement cinq ou six fois par nuit, notamment sur les mêmes bandes.

Ce GPIS qui fait un excellent travail est limité donc dans son travail et les locataires se lassent un peu de tout ça. Je pense que le doter d'outils supplémentaires comme l'assermentation, par exemple, permettrait de les aider et surtout de stigmatiser ces locataires indécents parce qu'il y en a quelques-uns qui génèrent dans les barres d'immeuble beaucoup de violence. Sachant que la police nationale qui doit intervenir sur ce genre de choses est de plus en plus en retrait puisqu'elle n'a plus les moyens maintenant de répondre aux appels des locataires sur des nuisances sonores. Elle ne se déplace plus la police nationale. Donc, on est en face d'une problématique sur cet Arrondissement et sur Paris en général, où GPIS devait trouver un peu d'outils par la loi actuellement rejetée notamment par l'Assemblée nationale, mais qui est actuellement sur le bureau des sénateurs.

J'ose espérer et je demande à Paris de faire le nécessaire pour que ces lois puissent être votées pour le bien-être de nos concitoyens.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments de réponse qui vont dans le sens de ce que demandait M. BROSSAT, de notre mobilisation pour essayer de faire en sorte que les agents du GPIS puissent voir leurs prérogatives renforcées.

Q18202103 – Question orale posée par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relative au devenir des magasins TATI.

Christian HONORÉ : Le célèbre magasin TATI, dont la crise sanitaire a précipité la fermeture, va être transformé. Un magasin populaire a été repris par le groupe GPG en 2017. Il avait annoncé en juillet 2020 la fermeture, sa fréquentation ayant été fortement affectée par la crise liée à l'épidémie du covid.

Par la presse, nous avons appris le projet de la Ville de créer des logements et de conserver une activité économique. Lors de la réunion en Mairie, le 15 septembre 2020, le représentant

de la société nous avait indiqué la possibilité de créer de 50 à 60 logements et de poursuivre des activités commerciales après des travaux de mise aux normes.

Nous nous souvenons que des élus de la majorité municipale s'étaient insurgés de manière particulièrement forte, avec des manifestations de rue contre ce qu'ils appelaient « la destruction des emplois et l'impérieuse nécessité de sauver TATI ». Il serait sans doute judicieux de développer autant que possible des activités commerciales avec pour critère déterminant d'employer des demandeurs d'emploi parisiens et en particulier, habitant le 18^{ème} arrondissement.

M. le Maire, six mois plus tard, nous aimerions savoir quelle mesure entreprend la Ville pour retrouver le nombre des emplois disparus lors de la fermeture des magasins TATI, le nombre de logements créés et leur répartition entre les différents types de logements sociaux et en accession à la propriété ; les actions que vous envisagez pour soutenir l'activité économique, et pourquoi ne pas aider à la création d'emplois dans le 18^{ème} arrondissement ?

Mario GONZALEZ : Sur le projet TATI, vous avez évoqué la partie fermeture que nous avons tous effectivement regrettée. Maintenant, nous rentrons dans une nouvelle phase qui est celle de la transformation du site par les propriétaires.

Sur cette question, nous avons immédiatement été très actifs et très vigilants vis-à-vis des propriétaires de telle sorte à ce que naturellement, le projet, d'une part, puisse être créateur de logements, mais surtout qu'il respecte l'historique de ce site et s'inscrive dans le quartier en préservant un niveau d'activité. Vous le savez, cela a été annoncé par la presse, le projet a fait partie des appels à projets de « Réinventons Paris » qui vise justement sur des sites exceptionnels comme celui de TATI, et des sites emblématiques à transformer tout ou partie des bureaux ou des locaux d'activités en logements, c'est donc ce qui va se faire à TATI. Cela a été accepté par le propriétaire puisqu'il s'agit d'une démarche volontaire du propriétaire. Nous n'imposons rien ici. Il s'agit d'une sorte de « donnant-donnant », c'est-à-dire qu'en échange de la participation à ce projet, d'une part, on s'engage à créer des logements et, d'autre part, celui qui participe à ce projet bénéficie d'un service particulier des services de la Ville dans l'avancement et la constitution de ses dossiers de permis de construire et réaménagement.

En ce qui concerne TATI, aujourd'hui, il est encore trop tôt, M. HONORE, pour que je puisse vous dire quelle sera la répartition entre activités, bureaux et logements. Ce que je peux néanmoins vous dire, c'est qu'il y aura du logement social. Nous y tenons. Ce que je peux vous dire également, c'est qu'il y aura maintien d'une activité. C'est quelque chose sur lequel nous avons beaucoup insisté notamment au niveau des rez-de-chaussée et notamment sur l'ensemble de l'îlot, car aujourd'hui, l'arrière de l'îlot qui donne sur un quartier qui pose certaines difficultés en termes de nuisance, il faut aussi la réactiver. On a aussi demandé cela, à ce qu'il y ait une réactivation commerciale du site.

Voilà pour l'instant où on en est. Après, il y a encore des négociations puisqu'encore une fois, tout cela se fait dans une démarche volontaire. Si l'on commençait à imposer des choses aux promoteurs, ce serait problématique. L'idée, c'est vraiment d'être dans une logique de coconstruction, c'est ce à quoi s'attèle actuellement la Ville de Paris, Emmanuel GREGOIRE et son cabinet avec les promoteurs. Le moment venu, des annonces seront faites concernant la répartition précise entre logements, bureaux et activités.

Eric LEJOINDRE : Merci. Un élément supplémentaire, mais au fond qui rappelle un peu le débat que nous avons sur la 5G. Le bâtiment de TATI appartient à deux copropriétaires privés qui ont l'intention de vendre leur bien à d'autres acteurs économiques privés.

L'enjeu pour nous, c'est de faire en sorte que dans cette transaction libre sur laquelle, mises à part les règles fixées par le PLH et le PLU, nous avons assez peu de capacité à intervenir, l'idée pour nous, c'est de pouvoir intervenir dans cette discussion entre propriétaires privés et futurs propriétaires privés, notamment coconstruire, comme le disait très justement M. GONZALEZ, avec le futur propriétaire son projet. Encore une fois, je n'aime pas prendre des engagements que je ne peux pas tenir et je n'aime pas faire croire que j'ai des pouvoirs que je n'ai pas. De la même façon qu'une ville ne peut pas empêcher à la 5G d'arriver sur son territoire, les moyens de la ville pour pénétrer dans ces relations entre opérateurs privés sont limités.

Voilà pourquoi ce processus de « Réinventer Paris – Transformation de bureaux en logements » est si important, parce que c'est une façon pour la puissance publique de retrouver son espace. L'idée, c'est que nous puissions, dans les semaines qui viennent, discuter avec les propriétaires actuels pour peser sur leur choix d'acheteur, mais encore une fois, sauf à ce que la Ville, à un moment donné, rachète les bâtiments, cela restera un accord entre un propriétaire privé aujourd'hui et un acheteur privé demain. Nous avons besoin dans cette discussion, dans ce débat d'être très présents. Mais encore une fois, je le redis, je ne prends pas d'engagement que je ne peux pas tenir et je ne dis pas des choses qui ne sont pas la réalité, donc TATI n'appartient pas à la Ville de Paris. Si un jour la Ville de Paris décide de le racheter, on verra, mais en attendant, ce n'est pas le cas. Donc, nous agissons autant que nous pouvons dans ce cas de contrat.

Christian HONORÉ : Cela me satisfait. Je voulais surtout insister sur le fait que l'on pouvait trouver l'occasion de créer des emplois peu qualifiés comme ils étaient à TATI pour servir le bassin d'emplois du 18^{ème} arrondissement. La réponse que vous me faites, bien évidemment, il s'agit d'affaire privée, la Ville de Paris n'est pas prioritaire de TATI.

Q18202104 – Question orale déposée par les élus du groupe Indépendants et Progressistes relative au projet Ordener Poissonniers et à ses évolutions prévues.

Justine HENRY : Je voulais revenir pour ce projet urbain qui a fait grand débat pendant la campagne municipale et qui a fait débat au Conseil d'arrondissement dans les années passées notamment au sein de la majorité.

Pour nous, c'est un projet, comme on l'a évoqué pour les projets du côté de la porte de La Chapelle, qui va contribuer à de nouveau bétonner Paris quand on a besoin d'espaces verts et de respiration dans la ville, pour faire face notamment aux enjeux climatiques à venir.

Donc, nous avons nous-mêmes porté un projet de réduire la densité sur cette parcelle même s'il y a un enjeu à réhabiliter le patrimoine ferroviaire. Nous le reconnaissons. Pour nous, la création d'une halle alimentaire puisqu'il n'en existe pas dans le 18^{ème} et que l'accès à l'alimentation et notamment une alimentation de qualité est aussi un enjeu de santé et d'écologie. Cela rejoint de toute façon le projet de cantines sur lequel il va y avoir un travail à faire en matière de produits alimentaires à sourcer, ainsi que d'augmenter l'espace vert prévu en pleine terre.

Ma question est assez simple : que devient ce projet depuis l'alliance des écologistes et des socialistes au deuxième tour de l'élection présidentielle ? Nous avons appris par voie de presse, notamment dans les propos d'Emmanuel GREGOIRE et de Anne-Claire BOUX que le projet devait être réévalué et qu'il y aurait moins de constructions, donc a priori peut-être plus d'espace vert, mais rien n'a été défini à ce stade. Donc, j'aimerais savoir quelles évolutions sont prévues ? Quelles parties du projet seront soumises à concertation des habitants puisque c'était les propos d'Emmanuel GREGOIRE ? Quel est le calendrier lié à

toutes ces évolutions ? Dans quelles mesures pourrions-nous contribuer aux évolutions du site, surtout pour promouvoir la mise en place d'une halle alimentaire et pourquoi pas une cuisine centrale pour les cantines du 18^{ème} également ?

Mario GONZALEZ : Quelques petites imprécisions dans votre question qu'il convienne de rectifier, notamment celle des espaces verts, puisque comme le rappelait mon cher collègue, M. MENEDE, vous vous trompez, les plus grands espaces verts ne sont pas le cimetière de Montmartre, c'est le square Louise-Michel. Vous avez :

- cimetière de Montmartre : 11 ha.
- jardin d'Éole : 4,2 ha, ne l'oubliez pas en dépit des difficultés,
- le parc Chapelle-Charbon : 3,5 ha.
- loin derrière, le square Louise-Michel : 2,3 ha.

Je précise que le parc Chapelle-Charbon a été inauguré récemment, je dis ça en rapport à votre notion de Paris a été bétonnée ces six dernières années.

Deuxième précision, vous évoquez un sujet qui a été longuement débattu en Conseil d'arrondissement. Vous avez tout à fait raison, mais pas seulement. C'est-à-dire, c'est un projet qui a fait l'objet d'une très longue concertation et qui a permis notamment au projet de connaître de nombreuses évolutions. Je vous rappelle que le projet initial ne prévoyait que 5 000 m² d'espaces verts et lors de la dernière réunion de concertation, on était à 1,2 ha. Donc, il y a une vraie évolution du projet et une vraie prise en compte de la concertation. C'est aussi dans le cadre de la concertation que la préservation des friches a été actée, puisque ce n'était pas le cas du projet d'origine. Ce sont les habitants qui ont dit : « nous souhaitons conserver une partie de ce patrimoine » et cette concertation va se poursuivre.

Là, je vais répondre à toutes vos questions.

La première, d'indiquer quelles évolutions du projet « Ordener-Poissonniers » sont prévues ? Ce sont des évolutions qui sont liées, vous l'avez dit, aux espaces verts principalement. Sinon pour le reste, les principes qui ont été évoqués lors de la dernière concertation se maintiennent : la création du conservatoire, des espaces nouveaux avec des commerces nouveaux, notamment l'arrivée de la Bellevilloise, l'arrivée du MK2. L'originalité de ce projet, c'est qu'il dépend de FA, qui est la SNCF, un projet à l'origine de nature privée, mais compte tenu de son importance et de l'importance de la création de logements – 380 logements, on est passé de 500 à 380 – supposent naturellement un accord avec la collectivité territoriale conformément au Code de l'urbanisme et les signatures d'une convention PUP. On se met d'accord sur les différents établissements publics qui devront être construits par rapport au nombre d'habitants créés. Donc, c'est un projet assez complexe.

En ce qui concerne la concertation des habitants, il y a une évolution du projet suite aux dernières élections municipales. Cette concertation, en réalité, elle va plutôt être une clôture d'une concertation réglementaire. Une clôture de concertation réglementaire, c'est la concertation qui se mène depuis déjà plusieurs années et qui désormais va arriver à son stade ultime qui est la clôture. Il y aura très prochainement, je ne peux malheureusement pas m'avancer sur une date puisque nous sommes encore en période de calage, mais il y aura très prochainement une réunion d'information et de clôture de concertation. J'insiste sur ce point, c'est-à-dire qu'on a concerté pendant presque cinq ans, maintenant, on va clôturer puisque l'idée, c'est que ce projet puisse aboutir et que d'ici la fin de l'année, les permis de construire puissent être déposés, nous l'espérons.

En ce qui concerne la question de la halle alimentaire, c'est l'un des sujets qui pourra faire l'objet des concertations à venir qui porteront sur la configuration de l'espace vert, sur les

affectations possibles des pieds d'immeubles et des commerces, et dans lesquels on pourra éventuellement débattre de cette question de halle alimentaire.

En ce qui concerne la cuisine centrale, là, pour le coup, c'est un peu plus compliqué puisque ce n'est pas forcément l'option que l'on va choisir, mais vous l'aviez dit, vous-même, aujourd'hui, cette question est à l'étude, et sujette à débat dans le cadre de la caisse des écoles, donc je ne m'y attarde pas plus longtemps.

Dans quelle mesure l'espace vert prévu sur la friche sera-t-il agrandi ? Il sera agrandi. Il a déjà été considérablement agrandi, puisqu'on est passé de 5 000 m² à 1,1 ha. L'idée, c'est qu'il soit encore agrandi. Mais attention, dans votre question, vous indiquez qu'Emmanuel GREGOIRE et Anne-Claire BOUX ont évoqué une revue complète du projet, ce n'est pas le cas. En tous les cas, pas de la part d'Emmanuel GREGOIRE, l'idée, c'est d'accroître un peu les espaces verts, de dédensifier quelque peu, mais tout cela n'est pas encore définitivement arrêté, mais le sera pour la réunion d'information et de clôture de la concertation sur laquelle vous ne manquerez pas d'être informés.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai rien à ajouter à ce que dit M. GONZALEZ si ce n'est de redire que nous sommes dans une démarche au long cours, qu'elle a permis beaucoup d'évolution au projet, que dans le cadre de la campagne, des positions différentes se sont exprimées au second tour que nous avons pour ce qui est de la liste que j'ai conduite au second tour adopté ensemble un texte qui évoquait notamment la question d'Ordener-Poissonniers qui a été et continue d'être et sera complètement respectée. J'ai l'habitude de tenir les engagements que je prends. Donc, nous allons pouvoir continuer à avancer sur ce projet qui a évolué avant la campagne électorale, qui doit être remis à la concertation, mais qui mérite d'être regardé avec attention.

Juste revenir sur un terme, Ordener-Poissonniers, aujourd'hui, c'est 3 ha de bitume. La réalité, quelle que soit la dimension de l'espace vert que nous construisons, que nous créons ou qui sera créé par FA et que nous gérons, c'est que nous débitumons. En réalité, Ordener-Poissonniers, c'est de la déconstruction. On est aujourd'hui sur une dalle de bitume. Je comprends les enjeux électoraux et cette facilité qu'il y a à utiliser des slogans, mais un jour, il faut sortir du slogan et rentrer dans la réalité. Aujourd'hui, toutes celles et tous ceux qui sont allés à Ordener-Poissonniers, par exemple au moment de grand contrôle, ne peuvent que constater et d'ailleurs, regardez les cartes du niveau de chaleur, vous le verrez, que nous sommes sur un espace 100 % bitumé qui, si nous arrivons à mettre en œuvre ce projet avec les évolutions qui vont encore être discutées, sera de la débitumisation. De la même façon que Chapelle-Charbon, avant qu'avec la Maire de Paris, nous nous décidions d'en faire un parc, c'était 100 % de bitume.

Si vous regardez l'évolution en matière d'espaces verts dans le 18^{ème}, ne parlons que de ces six dernières années ou remontons à 1995 quand Daniel VAILLANT a lancé l'idée des jardins d'Eole, c'est évidemment beaucoup moins de bitume que ça ne l'était. La moindre des choses serait de reconnaître, on peut considérer qu'on ne l'a pas fait assez, mais de reconnaître que nous avons beaucoup augmenté la surface d'espaces verts du 18^{ème} depuis 2001 et de façon très importante depuis 2014. Si on veut avoir un débat respectueux des habitants, il faut peut-être éviter de dire des choses qui sont clairement, incontestablement, indubitablement fausses. Il y avait moins de parcs dans le 18^{ème} avant que Daniel VAILLANT et moi, nous soyons choisis par les habitants du 18^{ème} pour être les Maires de cet Arrondissement. Il y avait moins d'espace vert avant que Bertrand DELANOE, puis Anne HIDALGO ne soient élus Maires de Paris. Il y a plus et il y aura plus pour les années qui viennent d'espaces verts.

Donc, j'invite les uns et les autres à sortir de cette logique de slogan de campagne pour rentrer dans la réalité des projets et notamment dans celui d'Ordener-Poissonniers. Je vous

promets que ce sera beaucoup plus intéressant pour nous tous et qu'on pourra se retourner sur notre contribution, à chacun d'entre nous, les 45 élus du 18^{ème}, on pourra se retourner sur notre contribution à l'amélioration de la vie des habitants du 18^{ème} dans nos années, dans la majorité, dans l'opposition, en se disant que finalement, on a peut-être aussi fait de la bonne politique. Et faire de la bonne politique, des bonnes politiques publiques et la bonne façon de faire de la politique, c'est sans doute de sortir du slogan pour rentrer dans la réalité. Ce sera notamment le cas sur Ordener-Poissonniers.

Il n'y a pas de discussion sur les questions orales, donc nous ne les ouvrons pas. Mais je vous rassure, nous aurons largement l'occasion de revenir sur la question d'Ordener-Poissonniers comme sur toutes les autres questions dans les semaines ou peut-être les mois, je ne sais pas, on verra bien, qui viennent. Je vous promets, personne ne sera privé de parole sur Ordener-Poissonniers, mais pour ce qui est des questions, je n'ouvre pas le débat puisqu'il n'est pas ouvert dans notre règlement intérieur, sans quoi nous n'en finirions pas.

Cela dit, Mme HENRY a le droit de redire un mot si elle le souhaite.

Justine HENRY : J'avoue ne pas avoir parfaitement compris s'il y avait une nouvelle concertation ou pas. Dans votre bouche M. le Maire, il y a une nouvelle concertation, dans la bouche de M. GONZALEZ, il y a une clôture de la concertation, donc j'imagine que c'est une réunion où on nous présente les évolutions que vous avez actées, notamment d'agrandissement d'espace vert, mais qui probablement n'ira pas beaucoup plus loin en termes de discussion. Ce n'est pas tout à fait clair pour moi, mais je suivrai cela de près.

Après, concernant les slogans, je pense que ce n'est pas une question de slogan, c'est surtout une question qu'il y avait plus d'espaces verts dans le 18^{ème} et pour le moment à Paris qu'il y a dix ans. C'est très bien. La question après c'est de la proportion des évolutions du bâti par rapport aux espaces verts, Paris a quand même une dimension finie, donc il y a un moment où on ne pourra plus produire ni d'espaces verts ni même de bâtiments et de logements. La question, c'est quel est le ratio d'espace vert que nous aurons le jour où tout sera construit dans Paris et qu'il n'y aura plus d'espace dans lequel nous pourrions changer la donne, ou il faudra débitumer, débétonner, faire tomber des pans entiers.

C'est ça qui m'intéresse dans ce débat parce que chaque occasion est bonne à prendre pour créer de l'espace vert et que celle-ci en est une belle. Je reconnais qu'il y a une évolution dans le projet, c'est une très bonne chose en ce sens.

Eric LEJOINDRE : Paris, comme aucune ville de France, ne sera jamais finie. Effectivement, faire une ville, c'est construire et c'est parfois détruire. Par exemple, comme nous l'avons fait pour la première phase du parc Chapelle-Charbon et que nous ferons pour la seconde phase du parc Chapelle-Charbon, nous allons détruire parce que c'est comme ça que se fait la ville. Elle évolue en permanence, elle est finie dans son secteur géographique. Encore qu'on voie apparaître de nouvelles parcelles, au fur et à mesure du temps, mais vous avez raison, c'est quasiment fini. Par contre, elle n'arrêtera jamais d'évoluer ou alors elle mourra, car une ville qui ne change pas, c'est une ville qui disparaît.

VŒUX

V18202112 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif à la dotation horaire globale et budgétaire académique des écoles et collèges du 18^{ème} arrondissement et au projet de carte scolaire pour les établissements du 18^{ème} arrondissement.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je voulais faire ce vœu avec le groupe Communiste et Génération, mais aussi avec l'ensemble des groupes de la majorité. Revenir sur la situation extrêmement grave qui est celle de la DHG.

Derrière ces mots, je peux expliquer la DHG, c'est la dotation horaire globale. C'est donc le nombre d'heures que le rectorat, que l'Etat donne à un établissement scolaire du secondaire, collège ou lycée, pour pouvoir fonctionner. Nous constatons amèrement dans le 18^{ème} arrondissement – on n'est pas les seuls, c'est une problématique nationale – que l'Etat est en train d'enlever des heures dans les établissements scolaires. C'est-à-dire que l'enveloppe 2021 pour la rentrée 2021 sera inférieure à l'enveloppe de 2020. C'est-à-dire qu'on affaiblit les moyens éducatifs, alors que nous sommes en pleine crise sanitaire et alors que les besoins éducatifs sont de plus en plus majeurs. On a besoin d'heures pour faire des demi-groupes en particulier, on les supprime. Dans plusieurs établissements scolaires du 18^{ème}, je suis représentant au collège Yvonne le TAC, on va supprimer effectivement là aussi des heures en techno, il n'y aura plus de demi-groupe. Là, on va voir disparaître plein de possibilités de faire mieux et d'aider les élèves qui étaient victimes de carence éducative après le confinement malgré tous les efforts de la communauté éducative des parents, des enfants. On sait très bien que la situation s'est aggravée pour beaucoup d'élèves et au lieu de répondre par plus d'heures, on en enlève encore.

Donc, c'est absurde. Au mieux, c'est absurde, au pire, c'est honteux, le sort qui est réservé aux établissements scolaires du secondaire, collège et lycée. Dans le 18^{ème} encore pire que ça, on enlève des heures à des collèges en établissement prioritaire qu'on appelle en REP. On affaiblit des moyens pour ceux qui en ont plus besoin encore. Donc, à l'absurdité, à la honte, là, on ajoute vraiment le pire dans le 18^{ème} arrondissement.

C'est le sens de ce vœu. Celui-ci vise à appuyer toutes les communautés éducatives du 18^{ème} qui sont nombreuses, qui se mobilisent déjà pour récupérer ces heures et donner aux élèves du 18^{ème} tous les moyens de réussir et non pas moins de moyens alors que nous avons plus besoin actuellement de ces heures pour tous les élèves et notamment ceux qui sont en difficulté.

Carine ROLLAND : Une version amendée du vœu initial vous a été envoyée par mail pendant notre Conseil. Amendement pourquoi ?

Parce que, si nous rejoignons et je rejoins totalement ce que vient d'expliquer notre collègue Pierre-Yvain ARNAUD, concernant notamment le second degré et la situation assez dramatique dans laquelle se trouvent nombre de collégiens, en REP, en REP+, mais de manière globale aussi, notamment depuis un an, on n'a de cesse d'entendre sur toutes les antennes, sur toutes les télévisions, sur toutes les radios, à longueur d'articles que la jeunesse est en danger, qu'elle est en détresse et que ça commence en général aux collèges, pas mal de rixes, on ne va pas tout mélanger ce soir. Mais on voit bien quand même et on sait depuis longtemps, on en parle depuis longtemps dans le 18^{ème} que c'est un âge tout à fait crucial que celui du collège. Dans cette année si particulière, la baisse de la dotation horaire globale est une réelle difficulté.

Comparativement à cela, sur les écoles maternelles et élémentaires, le dialogue que nous avons pu nouer avec le rectorat est, je dirais, plus raisonné et plus raisonnable et là où il y a eu des ajustements, ils sont liés à des évolutions démographiques. Ce qui n'empêche que dans le premier degré, nous avons besoin aussi, c'est ce que défend ce vœu, de remplaçants. En gros, plus d'enseignants que de classes, le principe est bien connu, notamment pour aboutir d'ailleurs aux dédoublements de classe demandés par l'Éducation nationale, nous sommes assez avancés à Paris sur les dédoublements de classe en petite section, CP et CE1, mais on n'est pas encore complètement au bout.

Donc, une version amendée vous a été proposée. Elle va dans le même sens, celle d'un maintien du dialogue, mais dans une extrême vigilance pour tout Paris, pour le 18^{ème} particulièrement et encore plus bien sûr pour nos établissements en REP et en REP+.

Eric LEJOINDRE : Comme vous l'avez compris, il est proposé que soit mis au vote le vœu présenté par M. ARNAUD avec les modifications indiquées par Mme ROLLAND.

Rudolph GRANIER : Dans ce cas de figure très simple, nous nous abstiendrons sur ce vœu, puisque nous renvoyons dos à dos l'actuelle majorité dont nous avons d'éminents représentants au sein de cette assemblée et le quinquennat de François HOLLANDE qui n'a fait que déstructurer l'école. Donc évidemment, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? On a compris qu'il fait l'objet d'une abstention du groupe Changer Paris, je crois pouvoir dire qu'il fait l'objet d'un vote favorable de l'ensemble des groupes de la majorité et je pose donc la question à M. BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Abstention.

V18202113 – Vœu déposé par les élus(e)s du groupe Communiste Génération(s) et Citoyen relatif à la fermeture de trois écoles du secteur médico-social du Lycée Rabelais.

Barbara GOMES : Mes chers collègues, mon collègue Pierre-Yvain ARNAUD vient de parler d'absurdité et de honte, eh bien, je crains qu'on reste là sur la même lancée avec ce que va dénoncer ce vœu.

L'hôpital est à l'agonie, les étudiantes et les étudiants sont dans une détresse terrible, les pertes d'emploi de tout type se multiplient, si bien que notre pays vient de franchir le cap de 10 millions d'habitantes et d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté. Voilà le bilan d'une longue gestion erratique de la crise de la covid, le bilan également d'une succession de gouvernements ayant fait de l'hôpital, de l'enseignement, de l'accompagnement social, le lieu de toutes les économies.

Alors, il serait de bon sens d'écouter enfin les revendications du secteur sociosanitaire et de recruter du personnel supplémentaire, de renforcer l'offre de formation pour tous ces jeunes que le contexte va toucher à un moment crucial de leur vie et de leur insertion professionnelle. Mais non, manifestement, le dogme financier est à l'épreuve de toutes les balles et c'est comme cela que début février, le rectorat annonce sans préavis aux trois écoles médico-sociales du lycée Rabelais, qu'il se désengage de leur financement.

Je dois vous avouer ne pas bien comprendre ce qui a pu passer par la tête de celles et ceux qui ont pris cette décision. On parle de l'institut de formation aux soins infirmiers, de l'école de puériculture et de l'école du travail social. On parle donc de formation en tension depuis des années, qu'ils sont d'autant plus là en cette période de crise sanitaire. On parle aussi

d'écoles remplissant formidablement leurs missions de service public en dispensant des formations que beaucoup n'auraient pas les moyens de financer, le tout encore une fois en cette période de crise hospitalière et sociale. Cela veut dire qu'on supprime les chances d'accéder à des formations plus que jamais essentielles à un public qui en a plus que jamais besoin. Tout cela vraiment, je dois le dire, n'a strictement aucun sens.

Les trois écoles ont été retirées de parcours sup, avec rien d'autre qu'un courriel adressé aux enseignantes et aux enseignants pour leur signaler que l'Académie de Paris doit supprimer 110 emplois à temps plein. C'est la seule justification avancée, il y a pas autre chose, il n'y a aucune promesse de financement alternatif de proposé, il n'y a rien qui est négocié, rien qui n'est préparé, les personnels sont invités à prendre rendez-vous avec leur service de ressource humaine pour la suite et c'est tout.

Quelle suite en fait pour un Paris où les puériculteurs et puéricultrices n'ont peuvent plus ? Où le manque de candidate ne permet pas d'assurer des remplacements ? Quelle suite pour des hôpitaux dont le personnel soignant est épuisé et dont la moitié quand même envisage de changer de métier ? Quelle suite dans un pays dans lequel la pauvreté est en pleine croissance, mais dans lequel on restreint les formations, l'accès aux formations du social ?

Bref, cette décision est injustifiable, irresponsable. La Région et l'Etat doivent rendre des comptes et nous, nous serons aux côtés des enseignantes et des enseignants du lycée Rabelais pour l'exiger et nous espérons que vous allez nous soutenir.

Eric LEJOINDRE : Je propose à chacune et chacun d'essayer de respecter au maximum le temps de parole pour la présentation des vœux, il y en a un certain nombre encore à étudier. En attendant, je vais proposer à Mme SIRY de donner la position, non pas de l'exécutif, nous ne sommes pas un exécutif, mais en tout cas de la majorité.

Gabrielle SIRY : Sans surprise, nous votons évidemment pour ce vœu et j'ajoute qu'au même titre que nos collègues communistes. Nous sommes effectivement scandalisés par ce qui est en train de se passer, par ce bras de fer que se livrent l'Etat et la Région sur le financement de cette formation en pleine crise sanitaire alors que celle-ci nous rappelle le manque criant de personnel soignant qui frappait déjà notre pays avant la crise.

Scandalisés aussi par ce qui est en fait un nouvel abandon des quartiers populaires de notre 18^{ème} arrondissement puisque cette formation constituait un élément d'attractivité incontestable et pédagogique reconnu au sein du lycée Rabelais qui – comme vous l'avez rappelé, M. le Maire – connaît aussi des difficultés préexistantes et un abandon de la Région qui a placé le lycée en désuétude avec les difficultés qu'on connaît.

Enfin, scandalisés aussi par une forme de cynisme de la présidente de Région qui, à l'heure où elle annonce une initiative sur la formation des jeunes, a en réalité en train d'abandonner les formations existantes, les formations reconnues, les formations qui recrutent.

Nous demanderons comme nos collègues évidemment le maintien de cette formation. Nous sommes aux côtés des enseignants, des jeunes qui étudient et nous espérons pouvoir être entendus à la fois pour l'emploi des jeunes et pour notre santé à toutes et tous.

Mams YAFFA : Nous nous associons pleinement à ce vœu. En effet, en ces temps de crise sanitaire extrême, ces filières doivent être maintenues absolument et notamment dans nos quartiers, car nous en avons grandement besoin. Mais nous devons également être vigilants car nous devons également vivre avec notre temps. Il serait important de doter notre Arrondissement parce que nous sommes sur un rôle nouveau, numérique, technologique et surtout écologique. Nous devons veiller à ce que les filières proposées dans le 18^{ème} arrondissement en plus de celles qui existent déjà, soient enrichies d'une offre

beaucoup plus importante, pour éviter qu'il y ait un décalage entre ce que certains appellent la France d'en haut et celle d'en bas. Nous œuvrons tous, je l'espère, du moins dans la majorité de cette mairie, pour une mixité sociale dans toutes ses formes, car la première mixité est celle de l'éducation.

Eric LEJOINDRE : Donc, vote favorable des trois groupes de la majorité et du groupe Indépendants et Progressistes, abstention du groupe Changer Paris.

V18202114 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Indépendants et Progressistes relatifs à la formation des élu(e)s du 18^{ème} et des agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique et l'adoption « d'un budget vert » de la Ville de Paris pour 2022.

Eric LEJOINDRE : Le vœu présenté par Mme HENRY concerne les enjeux du changement climatique et le budget vert. Mme BOUX, non pas en tant qu'adjointe à la Maire de Paris en charge de la Politique de la Ville, mais en tant que chargée des questions du plan Climat dans le 18^{ème} pourra apporter des éléments de réponse.

Justine HENRY : C'est un vœu qui formule le souhait que nous puissions ensemble entre élus du 18^{ème} participer à un atelier sur les enjeux du changement climatique organisé par la Fresque du Climat. La Fresque du Climat, c'est un outil ludique qui permet de comprendre les causes et conséquences du changement climatique et d'identifier aussi efficacement chaque point de la chaîne globale de nos agissements, fonctionnement, activité humaine qui contribuent aux changements climatiques. Donc, en identifiant ces points, permet d'agir efficacement à chacun des endroits où il y a matière à agir quand nous sommes dans notre position d'élus.

Cette Fresque du Climat est un outil développé par l'association Mandat du Climat qui a posé comme constat que nous serons donc la génération d'élus qui a tout son mandat concerné par la mise en œuvre de l'Accord de Paris et que donc repose sur nos épaules une grande responsabilité en vue de relever les objectifs mis en place par l'Accord de Paris.

Effectivement, je trouve que c'est un très bon outil qui pourrait nous permettre notamment de mieux approprier le sujet, mais aussi peut-être d'avoir des interactions entre nous sur les enjeux de manière à rendre les futurs débats sur ces questions peut-être plus fluides et plus constructifs. Et aussi, c'est un vœu qui formule le souhait que les agents de la Ville de Paris soient eux aussi formés, il y a 50 000 agents à la Ville de Paris et ils travaillent autant que nous, pour ne pas dire plus nous, sur les différents dossiers et sur tout ce que la Ville de Paris met en œuvre aux quotidiens et leurs agissements en tant qu'agents aussi forcément a un impact sur la façon dont la Ville de Paris peut jouer son rôle pour remplir les objectifs de l'Accord de Paris.

Je pense que ce serait une bonne chose que ces agents soient formés et puissent faire ces ateliers ludiques qui permettent vraiment, en ayant une forme d'intelligence collective et de partage, de sentiment d'expérience, de bonnes pratiques adoptées dans notre quotidien, de faire évoluer les mentalités et les actions des uns et des autres et que parmi eux soient peut-être formés des formateurs à l'animation de cet atelier pour qu'il soit dispensé à des citoyens via les conseils de quartier ou tout autre outil de démocratie participative.

En complément, j'ai formulé le souhait que la Ville de Paris travaille à l'adoption d'un « budget vert » concomitamment à ce budget de 2022. Le « Budget vert », la France en a adopté un à l'année dernière à l'Assemblée nationale, au moment du projet de loi de finances, c'est le premier pays au monde qui se dote de cet outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but étant, non pas de simplement dire : voilà l'enveloppe que nous avons

allouée à la transition écologique, mais de bien regarder dans chaque enveloppe et dans chaque décision de soutenir telle ou telle activité ou d'encourager telle ou telle pratique, de faire bilan de l'impact environnemental de ce soutien, de ces actions et de ces différents financements. Je trouve que c'est un exercice extrêmement intéressant et qui permettrait d'aller plus loin sur nos approches quand on sait à quel point le vote du budget est quelque chose d'extrêmement structurant dans les évolutions politiques de toute collectivité territoriale.

Anne-Claire BOUX : En effet, aujourd'hui, tous les experts sont unanimes sur notre trajectoire exponentielle en termes de changement climatique, tous les voyants sont au rouge, voire même plus, au noir. Et sans une action forte et immédiate, nous ne serons pas en capacité d'assurer un avenir aux générations futures. C'est fort de ce constat que la Ville de Paris a adopté un premier plan Climat Énergie Territoriale en 2007 et que ce plan a été complété en 2015 par une stratégie pour adapter Paris aux dérèglements climatiques avec l'ambition aussi de lutter contre les inégalités sociales et environnementales.

Afin de poursuivre cette action, la Maire de Paris a souhaité également la création d'une Académie du Climat, qui proposera des conférences, des formations, des ateliers, des expositions en direction des Parisiens et des Parisiennes. Nous vous proposons donc de modifier votre vœu pour aller plus loin.

D'une part, pour saisir l'Académie du Climat afin qu'elle étudie la possibilité d'organiser des ateliers à destination des conseils des quartiers et des élus avec cet outil, ce nouvel outil que vous nous avez présenté de Fresque pour le climat, un outil participatif et très pertinent qui se développe très fortement. En effet, 200 000 personnes ont pu participer à ces ateliers et 600 000 personnes sont déjà formées à l'animation de ces ateliers, dont 1 200 personnes, en Ile-de-France.

D'autre part, ce que nous vous proposons, avec ce vœu c'est aussi de saisir directement l'Agence de l'écologie urbaine et la Direction des ressources humaines pour ajouter aux formations déjà existantes ce nouvel outil participatif à destination des agents. Je me permettrais juste de préciser qu'il existe déjà un certain nombre de formations aux enjeux du climat à destination des agents de la Ville de Paris.

Sur la question d'un « budget vert », pour le coup, nous pouvons aller encore plus loin. L'objectif aujourd'hui, comme il est indiqué dans votre vœu, après vous avez un peu précisé à l'oral, l'objectif n'est pas d'avoir seulement une part du budget vert, mais c'est en effet qu'on ait un budget totalement vert, que tous les investissements, que ce soit en termes de fonctionnement ou d'investissement, soient étudiés au regard du plan Climat que nous avons adopté. Pour ce faire, la Ville a déjà engagé une démarche d'évaluation climat du budget au côté d'I4CE, France Urbaine, l'AMF, l'ADEME et d'autres grandes collectivités comme la Métropole de Lyon ou encore celle de Strasbourg. Cette méthodologie vise à classifier des dépenses en prenant pour référence la trajectoire nationale de neutralité carbone. Cette évaluation a été réalisée sur les dépenses du compte administratif de 2019, ce qui nous permet aujourd'hui d'identifier les leviers pour améliorer notre budget au regard du plan Climat. Cette évaluation est également en cours sur le budget de fonctionnement 2021, elle est également intégrée aussi en ce moment même dans l'élaboration du plan d'investissement de la mandature qui sera adopté et cette démarche a vocation à se poursuivre pour aller plus loin et obtenir un budget 100 % vert à l'avenir.

Par ailleurs, pour compléter ce dispositif un fonds vert a déjà été mis en place, et ce dès 2018, il s'agit d'un fonds d'investissement territorial afin de soutenir des solutions d'innovation pour la transition écologique portées par des PME.

Je vous invite donc à retirer votre vœu, au profit d'un vœu encore plus ambitieux pour le climat et pour l'avenir des générations futures,

Eric LEJOINDRE : Je crois que le vœu tel qu'il a été proposé tel qu'il est souhaité qu'il soit modifié a été envoyé. Je ne sais pas si Mme HENRY a eu le temps d'y jeter un coup d'œil et si elle accepterait ce remplacement.

Justine HENRY : Je suis en train de regarder, il y a plusieurs documents qu'on m'a envoyés.

Eric LEJOINDRE : Peut-être qu'en attendant, je laisse la parole à Mme SIRY qui souhaitait donner une explication de vote. Ensuite, vous nous direz si vous souhaitez maintenir votre vœu, le remplacer ou les deux.

Gabrielle SIRY : Concernant l'explication de vote modulo effectivement les propositions d'amendement formulées par Mme BOUX. Nous serions en mesure de voter ce vœu et on ajoute le fait qu'on se réjouit particulièrement que vous vous intéressiez à ce sujet-là.

Je vais en particulier dire un mot du Budget vert pour compléter ce qu'a dit Mme BOUX, c'est effectivement une proposition qu'on porte depuis longtemps et sur laquelle Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances et de la finance verte s'est prononcé. J'ajoute à ce qui a été dit par ma collègue, l'innovation c'est d'avoir un adjoint maintenant en charge de la finance verte. C'est une grande première. Donc, je suis particulièrement heureuse de vous en parler parce que j'ai travaillé sur cette proposition directement avec lui après l'avoir portée dans le débat public dans le cadre de mes fonctions à la finance durable. Et je peux vous garantir que les avancées en lien avec l'I4CE sont importantes. Notamment, je vais vous dire quelques mots de ce qui a été fait sur le compte administratif 2019.

La façon dont fonctionne cette méthodologie, c'est que les dépenses sont classées en plusieurs catégories très favorables pour le climat, plutôt favorable, neutre, indéfini ou défavorable. On a les premiers résultats sur le compte administratif 2019 que je vais vous donner avec des marges de progression, mais en tout cas, l'objectif de 30 par an est atteint, c'était bien l'objectif du Budget vert. Cette transparence qui doit amener l'institution à progresser. Les résultats sont déjà plutôt bons puisqu'on a 21 % de dépenses très favorables, 2,1 % de dépenses plutôt favorables, 1,8 % de dépenses défavorables, 20 % de dépenses indéfinies et 55 % de dépense neutre pour le climat.

L'ambition, c'est d'affiner cette mesure pour prendre en compte de plus en plus d'enjeux, notamment en ce qui concerne la biodiversité. Je me tiens avec mes collègues à disposition pour vous apporter des éléments supplémentaires sur cette problématique qui nous mobilise beaucoup. J'espère que vous pourriez intégrer les modifications qui vous ont été fait part.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cette intervention a laissé le temps à Mme HENRY de prendre connaissance des propositions de modification ?

J'ai vu que Mme HENRY avait donné des éléments de réponse, mais je n'ai pas entendu ce qu'il en était, est-ce que vous pourriez répéter ?

En attendant, M. GRANIER souhaite indiquer sa position de vote. Cela va être compliqué sans savoir lequel des deux textes est soumis au vote, donnez-nous votre position.

Justine HENRY : Je suis partante pour retirer mon vœu et adopter celui-ci. Il est parlé de l'évaluation du budget climat qui a été réalisée précédemment, je ne sais pas si les

documents sont accessibles sur nos espaces élus.aps mais je serais ravie de pouvoir avoir l'évaluation budget climat de la Ville qui a été réalisée.

Eric LEJOINDRE : Donc, le vœu qui va être présenté au vote est celui tel qu'il a été présenté par Mme HENRY et amendé par Mme BOUX.

Rudolph GRANIER : Il y a beaucoup de choses dans ce vœu et rien ne me paraît clair et en tout état de cause, ça ne me paraît pas être le véhicule le plus approprié pour toutes les demandes aussi nombreuses soit-elle, vertueuses d'ailleurs. Donc, nous voterons contre.

V18202115 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Indépendants et Progressistes relatifs au projet de construction et de densification 10 rue Muller.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous puissions écouter la présentation du vœu du groupe Indépendants et Progressistes. Le groupe Écologiste et Citoyen a également posé un vœu sur la même question, je propose qu'ils puissent ensuite présenter le leur et M. GONZALEZ donnera quelques éléments de propositions en réunissant les deux vœux.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu est très simple, c'est le refus de la densification du quartier, une densification par le projet du 10, rue Muller, qui va concerner onze copropriétés et tout un quartier.

Refus de la densification parce que c'est l'avenir de la Ville qui est en jeu, une ville écologique dans laquelle on doit pouvoir respirer. On privilégie d'abord la qualité de vie des habitants, des Parisiennes, des Parisiens, sur la quantité. Vous savez depuis de nombreuses années je porte ce combat avec d'autres, ce combat contre la densification sur des projets, par exemple d'Ordener-Poissonniers dont on a parlé tout à l'heure. Mais aussi j'avais avec d'autres, des habitants, des élus, mené le combat contre le projet de bétonisation du stade Championnet, projet sur lequel la Ville est ensuite revenue suite à la mobilisation des habitants.

Je rappelle que Paris c'est 105 km², 87 km² si on retire le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes, cela en fait la capitale la plus dense d'Europe. Et nous avons d'y respirer, de privilégier la qualité, la qualité de l'air, la qualité des mobilités, la qualité de l'habitat sur toute autre considération. Ce projet, c'est de passer de un étage à cinq étages. Nous souhaitons donc suspendre ce permis de construire, de revenir à la concertation avec les habitants, avec les riverains en particulier qui habitent le quartier pour redéfinir ce projet.

Il y a un autre vœu présenté par le groupe Écologiste, ce vœu va dans le même sens et je crois que ces vœux peuvent évidemment contribuer à améliorer la situation et j'espère qu'ils seront entendus.

V18202118 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Écologiste et Citoyen à la Maire en faveur de la dédensification du projet situé au 10 et 10 bis rue Muller.

Emile MEUNIER : Les écologistes de longue date depuis toujours s'opposent aux densifications mal faites et celle-ci en est un parfait exemple. Il faut se rendre sur place pour comprendre de quoi il s'agit, c'est ce qu'on appelle les cœurs d'îlot. Vous avez comme ça des immeubles qui font une sorte de rectangle, de carré. Et il y a un tout petit espace et je ne sais pas quel promoteur ingénieux a eu l'information et il s'est dit « je vais mettre un immeuble », alors là on n'est même plus au chaussepied, on est au marteau.

Donc, on se retrouve avec onze copropriétés, souvent des petits locataires, des petits propriétaires, il y a énormément de petits appartements en fait. On imagine des gens qui ont

pu s'endetter sur 30 ans pour s'acheter un 25 m². Toutes ces personnes-là sont déjà dans un quartier très dense, très minéral, mais qui a du charme et qu'on aime tous, je suis conseil de quartier de Montmartre. Et là, il y a cet immeuble qui va arriver au milieu.

Alors, si seulement il y avait eu des logements sociaux, on était dans cette fameuse contradiction densité logements sociaux et tout ça, mais même pas. C'est-à-dire que là, c'est des lofts pour millionnaires, je pourrais même dire pour nouveaux millionnaires parce que quand on voit l'architecture, on se croirait plus à Miami qu'à Montmartre et qui va profiter à quelques heureux élus qui vont faire une belle opération immobilière au détriment de tout un quartier. Evidemment, c'est une opération purement financière d'un promoteur bien malin, je le reconnais ça, mais qui est en complète contradiction avec nos valeurs et nos envies d'urbanisme à Montmartre dès à présent et aussi pour la suite avec le plan local d'urbanisme bioclimatique qu'on va mettre en œuvre.

J'en profite pour dire un mot, c'est vrai que le PLU actuel le permet. Et là où nous avons peut-être une divergence entre amis et partenaires de la majorité, c'est que nous pensons que ce n'est pas parce que le PLU le permet que la puissance publique, c'est à dire nous, doit s'en laver les mains. Ce n'est pas notre vision de la conception de l'aménagement du territoire. Et je le dis, je pense que trop d'entre nous ont l'impression, finalement sous-estiment la force que nous avons. On l'a vu à Gare du Nord, on le voit sur les terrains de la SNCF, on a vu avec la 5G, on le voit encore ici. Je pense, mais je peux me tromper, c'est un point de divergence qu'on a beaucoup plus de pouvoir qu'on veut bien le croire. Et que quand la Ville de Paris avec les habitants, avec le ramdam médiatique, etc. se positionne, c'est très dur d'aller contre. J'ai un exemple à l'îlot Navarre dans le 5^{ème} arrondissement, c'était exactement la même, sauf qu'en plus, ils voulaient couper des arbres et parce qu'il y a une mobilisation de tout le monde, le promoteur unilatéralement a dit « j'abandonne le projet ». Donc, c'est possible et le PLU permettait de bétonner l'îlot Navarre de la même manière qu'il permet de bétonner cet îlot.

Donc, nous ce qu'on dit, c'est on suspend le permis, on arrête tout, on va changer le PLU, le PLU va évidemment interdire ce genre de projet aberrant et puis, on se donne rendez-vous avec le prometteur dans deux ans et demi.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à M. GONZALEZ pour donner quelques éléments de réponse et de propositions. Je note dans l'expression de M. MEUNIER, que je partage complètement, mais malheureusement, il a dit aussi « le promoteur a choisi unilatéralement », c'est bien la difficulté dans laquelle on est aujourd'hui sur ce projet.

Mario GONZALEZ : Quelques mots sur ce projet et petit historique préalable.

Il faut savoir d'abord qu'il s'agit d'un projet privé, totalement privé. La Ville ici n'intervient absolument pas, ne finance absolument pas ce projet. Il a été déposé en septembre 2019 et a fait l'objet d'un premier refus des services de l'urbanisme de la Ville, notamment au motif d'un avis négatif de l'Inspection Générale des Carrières qui ne disposait pas de suffisamment d'éléments pour déterminer et pour apprécier la solidité des sous-sols. Le deuxième motif, c'est que le promoteur n'avait pas transmis des éléments permettant aux services de l'urbanisme d'apprécier le respect du projet par rapport aux règles qui figurent au PLU actuellement en vigueur en matière de limite séparative, de vue et d'ensoleillement. Donc, il y a eu un premier refus, à la suite de quoi, le prometteur a représenté un permis avec des éléments d'information complémentaires demandés par le service de l'urbanisme que nous avons nous-mêmes reçu en Mairie d'arrondissement dans le cadre de cette nouvelle mandature. A la lecture de ces nouveaux éléments, mais surtout des interprétations du service de l'urbanisme, nous avons Mairie d'arrondissement donné un avis favorable avec une réserve importante qui était celle de « importante densification en cœur d'îlot ».

Pourquoi une réserve et non pas un avis négatif ? C'est effectivement un point de divergence avec mon collègue, M. MEUNIER, avec mes collègues du groupe Ecologique et Citoyen. C'est que à partir du moment où nous avons un PLU qui est en vigueur, il est très difficile, très risqué et pas très responsable de prendre une décision que l'on sait contraire à la loi ou contraire à la réglementation applicable. En tous les cas, c'est comme cela que je raisonne.

Je vais vous donner tout simple un exemple, c'est que dans le 19^{ème}, il y a eu récemment l'année dernière un projet également qui avait fait l'objet d'une contestation unanime avec des permis de construire validés. On a essayé de résister, résultat des courses, c'est la ville qui a été condamnée parce que justement au bout d'un moment, c'est le tribunal administratif qui intervient et qui dit : « Attendez, là, ça suffit, vous êtes contre la réglementation applicable ». C'est la raison pour laquelle nous avons fait une réserve pour signaler le fait que ce projet posait quand même difficulté par rapport notamment à un engagement de campagne qui est la réforme du PLU pour un PLU bioclimatique dans lequel on travaillerait, on rationaliserait la question des cœurs d'îlot et des cours d'immeuble en préservant leur végétalisation et en les préservant de toute construction déraisonnée.

Voilà pour l'historique.

Les riverains posent trois difficultés. La première c'est la densification en cœur d'îlot avec tout ce que cela entraîne en termes de préjudice de vue, d'ensoleillement et autre. La deuxième question est une question de patrimoine, c'est que plusieurs riverains ont évoqué le fait que le bâtiment existant, puisque nous ne sommes pas dans une cour non construite, nous sommes dans une cour qui est d'ores et déjà bâtie avec un tout petit espace de cour, sinon le reste c'est bâti. Qui nous ont indiqué qu'il s'agissait d'un bâtiment protégé, en tous les cas, un bâtiment faisant partie du patrimoine historique. Le troisième sujet d'inquiétude, c'est la question de la sécurité bâtementaire de leurs immeubles puisque nous sommes dans une zone de grandes carrières et de gypse antéludien.

Sur la première question, j'ai déjà dit que le PLU actuel n'interdit pas par principe la construction en cœur d'îlot. Donc, les services de l'urbanisme, ce qu'ils font c'est de vérifier par rapport aux règles de PLU si les limites séparatives sont respectées, si les vues prévues par le PLU sont respectées et les questions d'ensoleillement sont respectées aussi, ce qui était le cas, c'est ce qu'a considéré les services de l'urbanisme.

En ce qui concerne le patrimoine, ce qui détermine ce qui relève du patrimoine et ce qui ne relève pas du patrimoine, ce sont tous les architectes des bâtiments de France. Or, en l'occurrence comme il y a eu deux dépôts de permis de construire, il y a eu deux avis des architectes des bâtiments de France qui, les deux, ont autorisé la démolition du bâtiment. Donc, l'institution en charge de déterminer ce qui relève du patrimoine historique de ce qui n'en relève pas a considéré que ce bâtiment ne méritait pas de bénéficier d'une quelconque protection au titre du patrimoine. Donc, cette question est écartée.

Reste la question de la sécurité bâtementaire, bien légitime de la part des habitants. Là, en l'occurrence nous ont été rapportés des problèmes structurels des immeubles avoisinants, notamment du 5, Ramey, du 10, Feutrier et des immeubles de la rue Chevalier-de-La-Barre, donc tous les immeubles avoisinants. Sur cette question-là, nous avons un avis de l'Inspection Générale des Carrières qui nous dit que suite aux études de sous-sol menées par le demandeur du permis de construire, le projet est valable. En tous les cas, les préconisations que fait l'Inspection Générale des Carrières devront être respectées, mais effectivement l'Inspection Générale des Carrières ne demande pas de vérifier quel peut être l'état structurel des bâtiments avoisinants. C'est la raison pour laquelle j'ai soumis un contre-vœu, ou un vœu alternatif qui – j'espère – pourra réunir tout le monde dans lequel finalement, on demande principalement trois choses.

La première, c'est que l'on demande au promoteur de revoir avec les riverains et avec la Ville le projet pour une dédensification possible du projet sachant qu'il y a d'ores et déjà un permis. La deuxième, c'est que nous demandons au promoteur comme c'est l'usage qu'il organise un référé préventif ; c'est un référé dans lequel une juridiction désigne un expert judiciaire qui va notamment vérifier l'état des bâtiments avoisinants avant et après travaux. Mais on lui demande un peu plus, on demande à ce qu'il demande à la juridiction qu'il missionne l'expert aussi pour vérifier les désordres éventuels existant dans les immeubles avoisinants et qu'il détermine les mesures pour y remédier. Donc, on va plus loin que la mission classique d'un référé préventif. Ensuite, on demande également au Service Technique de l'Habitat, compte tenu des signalements qui nous ont été faits par les riverains tout simplement d'enquêter. C'est quelque chose que je vais faire dès demain. Je vais, à la suite des signalements des différents riverains, me coordonner avec l'ESTH pour que là où il y a éventuellement péril bâtimentaire, les Services Techniques de l'Habitat puissent être dépêchés et vérifier effectivement s'il y a des difficultés ou pas.

Donc, j'invite les deux groupes à retirer leur vœu et à voter pour ce vœu qui, d'une part, prône une révision du projet dans le cadre d'une dédensification mais en tenant en compte de l'existence d'un permis d'ores et déjà, qui insiste sur la question de la sécurité bâtimentaire des riverains et donc la protection des riverains qui est notre préoccupation essentielle. En tous les cas, c'est ma préoccupation essentielle. Bien plus que la valorisation d'un quelconque patrimoine, c'est la sécurité des habitants doit prévaloir avant tout.

Eric LEJOINDRE : Vous l'avez compris, ce projet privé n'a pas nos faveurs. Néanmoins, il n'est pas question pour nous de nous situer dans l'illégalité et donc la voie ou chemin proposé par M. GONZALEZ et que j'approuve est celui d'arguer de l'élément qui nous apparaît comme le plus efficace pour permettre que ce projet soit a minima largement révisé. Ce qui nous apparaît comme la façon la plus efficace d'obtenir cette avancée, sachant encore une fois, je le redis, je tiens énormément à ce que les décisions que prend la Mairie et que je prends en tant que Maire soient claires sur nos capacités à agir. Cela dit, c'est sûrement protecteur aussi dans d'autres cas, l'appréciation des permis de construire ne se fait pas en fonction de ce qu'on souhaite, mais en fonction des règles telles qu'elles ont été fixées. C'est sans doute malheureusement dans ce cas-là, mais peut-être est-ce protecteur dans d'autres cas, pas à l'appréciation individuelle du maire ou des élus, mais en fonction des règles que nous nous sommes collectivement fixées. Effectivement, le futur PLU devra ne pas permettre ce type de construction, mais en attendant, le futur PLU n'existe pas encore.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci de vos explications ainsi que les explications de M. GONZALEZ. Simplement, je vais maintenir notre vœu parce que c'est un vœu qui me semble être plus protecteur, qui donne plus de force au combat que l'on veut mener sur ce sujet. Nous voterons également le vœu s'il est maintenu des écologistes et parce que qui peut le plus peut le moins, nous voterons également le vœu présenté par l'exécutif.

Emile MEUNIER : Merci pour ces explications. On sent une avancée et on s'en félicite. Nous allons faire la même chose, c'est-à-dire maintenir notre vœu, voter celui de M. BOURNAZEL qui est assez similaire au nôtre même si je trouve que le nôtre est un peu plus complet. Nous allons aussi voter le vœu que vous avez proposé parce qu'il va dans le bon sens et un combat pour moi, c'est une dynamique et c'est une première pierre à l'édifice. Nous allons poursuivre notre cause au Conseil de Paris et je ne doute pas que d'ici le prochain PLU, nous réussirons à obtenir nos objectifs pour le bien des habitants de Montmartre.

Rudolph GRANIER : Je m'exprimerai dans un premier temps sur les vœux présentés par M. BOURNAZEL et son groupe et M. MEUNIER et son groupe. Nous les voterons favorablement parce que les deux poursuivent les mêmes objectifs, l'un de manière plus complète que l'autre. Ensuite, j'interviendrais sur le contre-vœu de l'exécutif.

Ce qui nous a été exposé est en réalité une faiblesse de la puissance publique. Je veux bien entendre que le deal qui s'est effectué à cette adresse prend un caractère unilatéral, mais un permis de construire a été accordé tout autant dans la légalité beaucoup rapidement, avec des mesures qui ne sont pas suffisamment protectrices pour les riverains et la menace avec de nouvelles investigations de placement en péril des bâtiments autour est une contrainte supplémentaire qui vient d'être amenée.

Je ne comprends pas la contradiction qu'il existe dans le discours entre ce que nous avons pensé être bon avant pour Paris, c'est-à-dire une densification massive de la ville et notamment dans des quartiers qui ne peuvent pas le souffrir eu égard à la terre sur laquelle ils sont bâtis et ensuite, au charme que cela peut conserver. Je m'étonne du hiatus que vous observez ; le PLU permettra certainement de régler ça et de resolidifier votre majorité. Mais aujourd'hui, les écolos maintiennent leur vœu de l'autre côté et puis, l'exécutif en propose un autre derrière qui sera voté. Donc, soit on se dit clairement les choses, en disant qu'on ne veut plus densifier la ville dans de telles proportions, ce en quoi nous vous accompagnerons et nous y serons favorables. Mais les consultations qui ont déjà été faites ont amené à des clarifications qui n'ont pas répondu aux riverains et qui n'y répondent toujours pas pour le contre-vœu de l'exécutif. Donc, soit vous maintenez cet état contradictoire et à ce moment-là, bien malin qui peut essayer de comprendre quelle est votre politique, mais en tout cas, c'est quelque chose qui est passé assez brouillon.

Il y a un élément sur lequel je souhaiterais revenir. Vous vous plaignez de la perte d'emplois dans le 18^{ème} arrondissement et trouvez tout un tas de subterfuges en accusant je ne sais qui pour la destruction. Ce n'est pas qu'un bâtiment qui est non classé, effectivement M. GONZALEZ est défenseur de la loi, mais c'est un bâtiment qui a une histoire. Ce sont des anciens bains-douches, ce qui représente un caractère pittoresque, ce n'est pas au même classement au sens historique du terme, je ne m'en disconviens pas. Mais à ce moment-là, on va raser beaucoup de choses, si on vous écoute M. GONZALEZ et cela n'est pas tolérable. Au-delà de l'aspect patrimonial que cela représente et intéressant, c'est aussi une entreprise qui emploie cinq personnes et qui est sur un domaine très spécifié de métiers d'art, de reproduction de photographie, de développement de photographies d'art pour des galeries d'art, etc. qui, si vous la déplacez, sera en péril.

Donc, là aujourd'hui par votre entêtement et par la faiblesse de l'action publique, vous allez détruire cinq emplois dans le 18^{ème} arrondissement. Après, vous venez nous expliquer que l'Etat n'en fait pas suffisamment, etc. Cela aussi relève un peu d'une politique brouillonne. En conséquence de quoi, nous voterons favorablement les deux vœux présentés par nos collègues et je vais exprimer une position de vote sur le contre-vœu tout à l'heure de l'exécutif.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas exactement ce qui est le plus brouillon, notamment ceux qui souvent sur les plateaux de télévision défendent la libre entreprise, l'autonomie y compris pour les grands responsables des entreprises pharmaceutiques et qui souhaitent que, indépendamment de ce qui est prescrit par la loi, une collectivité locale, donc la puissance publique, empêche un promoteur d'acheter un bien et d'y réaliser le projet légal qu'il peut réaliser. Pour le coup, il y a là un changement de posture de la part des élus Changer Paris qui considère à ce moment-là que la libre entreprise doit être très limitée. Et vous avez raison, la libre entreprise doit être très limitée.

Donc, il n'y a pas de divergence fondamentale entre la position exprimée par M. MEUNIER et celle exprimée par M. GONZALEZ. Simplement, nous sommes, M. GONZALEZ et moi, en responsabilité, placés là par la décision des habitants du 18^{ème} et d'une certaine façon, oui contraints – c'est un mot positif parfois la contrainte – de ne pas proposer des choses qui ne seraient pas légales. Je considère que prétendre qu'on a des pouvoirs qu'on n'a pas, c'est

d'être assez brouillon en réalité et prétendre que l'on peut interdire des choses qu'on ne peut pas interdire, c'est être assez brouillon.

Au fond, je n'ai pas envie de laisser imaginer à qui que ce soit que, juste parce que je l'aurais décidé, indépendamment des règles que nous avons fixées collectivement et notamment celles du PLU, nous pourrions nous opposer unilatéralement parce que ça ne nous plaît pas et ce projet-là ne me plaît pas, un projet porté par un certain nombre d'acteurs. Encore une fois, parce que dans ce cas-là, je serais bien heureux d'avoir ce pouvoir puisque ce serait mon avis qui serait entendu en général. Mais ce n'est pas comme ça qu'est organisée notre démocratie et il y a aussi un principe de base qui est que c'est les droits qui fondent les pouvoirs.

J'entends et je préférerais être dans la position de pouvoir voter favorablement le vœu de M. BOURNAZEL ou celui de M. MEUNIER, j'en partage le sens s'agissant de ce projet qui n'est pas un projet d'intérêt général, contrairement au projet que nous allons étudier ensuite, qui n'apporte pas à mon sens au quartier de plus-values, qui ne bétonne pas, je le redis quand même parce qu'on est sur un bâtiment existant, il n'y a encore une fois pas d'espace vert détruit, il n'y a pas d'espace vert à cet endroit, mais je préférerais évidemment et avec M. GONZALEZ et vous tous, que nous essayons de faire ce que nous pouvons pour que le projet ne se fasse pas. Mais je ne vais pas non plus, parce que c'est ma responsabilité de Maire, il y a une différence, c'est vrai, entre ces responsabilités et celui des élus que nous sommes tous aussi, je préfère ne pas rentrer dans cette position qui est de prétendre que je pourrais faire des choses que je sais que je ne pourrais pas faire même si je crois que la piste engagée par M. GONZALEZ, en tout cas je l'espère, aura son efficacité et nous permettra en respectant l'ensemble des droits et du droit d'obtenir ensemble l'objet que nous souhaitons atteindre.

Voilà pourquoi je ne suis pas en capacité de voter les deux vœux maintenus, mais je les remercie de les maintenir parce que c'est aussi une façon de donner des indications. Je proposerais bien sûr d'adopter celui présenté par M. GONZALEZ.

Gérald BRIANT : C'est pour une explication de vote. D'abord, je serais content d'apprendre que le 1^{er} mars 2021 restera comme la date de lancement de la campagne de Changer Paris contre les promoteurs immobiliers de la capitale, donc c'est intéressant à savoir. Évidemment, nous allons voter le vœu modifié avec l'esprit qu'a donné M. GONZALEZ qui nous va tout à fait.

Eric LEJOINDRE : Le vœu de M. BOURNAZEL et le vœu de M. MEUNIER ne sont pas adoptés, par contre avec les explications de vote qui ont été données, encore une fois, je me réjouis que ces vœux aient été maintenus parce que je pense que c'est utile aussi. Le vœu tel que modifié ou plutôt restreint par M. GONZALEZ est adopté. Si M. GRANIER le confirme, il est adopté à l'unanimité.

Rudolph GRANIER : Absolument pas et je souhaitais une explication de vote, M. le Maire, par rapport à ce vœu. Les deux vœux précédents, nous sommes favorables. Le contre-vœu présenté par l'exécutif fait état d'une densification importante en cœur d'îlot, cela n'a pas changé avec l'évolution du projet au cours du temps. Le vœu présenté n'est en rien contraignant puisque vous proposez une éventuelle dédensification, donc en réalité, le promoteur immobilier peut faire absolument ce qu'il veut. Cela ne correspond pas à ce que nous souhaitons. J'entends le respect du principe de l'état de droit, M. le Maire, et je connais les limites de votre penchant libéral que vous voulez bien souligner à quelques reprises, mais effectivement, il y a des limites.

Pour en terminer, je m'interroge de la non-communication qu'il existe avec les riverains, qui sollicitent les services de la Mairie à de multiples reprises et qui reçoivent en forme de toute

réponse le seul mépris de M. GONZALEZ puisqu'il ne daigne même pas répondre à leurs e-mails et se poser plutôt, mon cher collègue M. BRIANT en défenseur de ce promoteur immobilier dont l'intérêt financier est tout à fait clair. Donc, je trouve que le contre-vœu n'est pas suffisant, ne va pas suffisamment loin et, en réalité, ne respecte pas du tout les avis des riverains qui ne sont jamais écoutés et auxquels on ne répond pas. Nous voterons contre le vœu présenté par l'exécutif.

Eric LEJOINDRE : Je sais que c'est un peu la technique ou la tactique politique qui a été choisie notamment par Rachida DATI, être systématiquement dans l'excès et même en l'occurrence le mensonge, ce que vous pratiquez régulièrement et notamment en la matière. Puisque M. GONZALEZ non seulement a répondu aux riverains, mais il a en plus organisé une réunion à laquelle il était présent et avec d'autres élus du 18^{ème}. Il a convoqué le promoteur qui n'avait pas l'obligation d'y être et qui y a été parce que M. GONZALEZ, en tant qu'élus du 18^{ème}, au nom de la Mairie du 18^{ème} a requis sa présence. Il a évidemment participé à cette réunion et il a bien sûr répondu par écrit à un très grand nombre de messages qui lui ont été envoyés, je le sais puisque j'en étais en copie. Il est vrai qu'entre dimanche soir et ce Conseil d'arrondissement, il n'a pas été répondu au deuxième message envoyé et c'est encore une fois très légitime en copier-coller par beaucoup d'habitants, ils sont bien raison de le faire. Mais évidemment, comme nous le faisons toujours, il répondra ou nous répondrons et le vœu que nous allons adopter, puisque celui-là sera adopté, prévoit qu'à nouveau, nous puissions réunir le promoteur et les habitants.

Donc, continuez si vous voulez à raconter ce genre de chose, je crois que cela ne convainc personne et fort heureusement et en attendant, non seulement nous adoptons des vœux, ce qui peut être utile et important, mais surtout nous agissons en faveur des habitants du 18^{ème} et nous évitons ce type de polémique un peu absurde et qui finit, je le sais, par fatiguer en tout cas les habitants du 18^{ème}, mais moi je ne suis pas fatigué parce que malheureusement, c'est le choix tactique, politique qui a été décidé par votre groupe politique. Je le regrette parce que la qualité du débat démocratique repose aussi sur les interventions des élus et si on veut que le débat y soit au bon niveau, je crois qu'il vaut mieux faire d'ailleurs comme l'a fait l'opposition très longtemps, qu'elle soit menée par Bertrand DELANOE et Daniel VAILLANT fut un temps, qu'elle soit menée ensuite par Mme DECORTE ou par M. BOURNAZEL, nous avons cette capacité à débattre avec le respect à minima de la vérité et je préférerais que cela continue. Mais ce n'est pas moi qui en ai la responsabilité et je n'y peux rien.

V18202116 – Vœu présenté par élu(e)s du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la situation de l'opérateur Smovengo.

Christian HONORÉ : M. le Maire, le marché passé en 2017 entre la Ville de Paris et l'opérateur Smovengo pour exploiter service Vélib, lie la Ville de Paris sur une durée de 15 ans. Le montant du marché s'élève à environ 500 millions d'euros, le choix s'était porté sur cet opérateur en partie pour des raisons économiques, le concurrent sortant, Jean-Claude DECAUX présentait en effet une offre plus onéreuse d'environ 183 millions d'euros.

L'installation du nouvel opérateur a été chaotique avec des dysfonctionnements à répétition et un retard considérable. Le service rendu aux usagers ne donne pas encore aujourd'hui entière satisfaction. Les révélations dans la presse de pertes financières et de problèmes de rentabilité des services, des négociations seraient en cours visant à dédommager l'opérateur afin de lui permettre de poursuivre l'activité. Il serait question de réintroduire de la publicité alors que l'appel d'offres initial avait justement écarté cette option. Une modification substantielle des conditions qui lient la Ville de Paris à l'opérateur pourrait conduire à rendre le contrat caduc. En effet, la fragilité juridique pourrait engager la Ville vers une procédure

judiciaire préjudiciable non seulement pour les usagers, mais également pour les finances publiques à l'image de la rupture du contrat Autolib.

Ce service public et structurel est structurant pour les mobilités à Paris. La Ville de Paris doit faire preuve d'une totale transparence sur la situation financière de Smovengo et ses éventuelles conséquences. La question d'actualité posée par le groupe Indépendants et Progressistes au Conseil de Paris de février relative à l'avenir du Vélib à laquelle l'exécutif n'a pas apporté de réponse, les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que la Maire de Paris, en lien avec le syndicat Vélib Métropole, communique au prochain Conseil de Paris sur la situation financière actuelle de l'opérateur Smovengo, à la lumière des négociations en cours avec l'opérateur, dresse des perspectives précises et transparentes sur l'avenir de Vélib à Paris.

Antoine DUPONT : Pour démarrer la réponse, je vais redonner quelques éléments de contexte. L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulier, une politique volontariste de la part de la Maire de Paris pour mettre en place des infrastructures facilitant l'usage du vélo. Il en ressort un pic d'abonnement extrêmement important sur l'année 2021 de 420 000 abonnements et on avait des pics à 215 000 courses par jour, ce qui est extrêmement important.

Un autre élément marquant, c'est que les vélos à assistance électrique qui représentent à peu près 35 % de la flotte aujourd'hui ont représenté à peu près 55 % des courses et 60 % des kilomètres parcourus. Ce déséquilibre entre le nombre de vélos proposés et leur taux d'utilisation engendre des coûts extrêmement importants supérieurs à ce qui a avait été provisionné par l'opérateur. Dans ces conditions, afin d'éviter une baisse drastique de la qualité de service et une saturation de l'offre électrique, il a été mis en place un avenant. Cet avenant d'ailleurs qui a été validé par l'ensemble des communes de la Métropole de Grand Paris qui bénéficie du service prend la forme d'un avenant sur trois ans qui comprend les éléments suivants :

- l'amélioration de la qualité du service proposé, donc tout ce qui ressort sur la disponibilité, la qualité des vélos, la visibilité en temps réel et d'occupation des stations ;
- une augmentation de la part des vélos à assistance électrique qui devrait passer un peu plus de 40 % de la flotte ;
- un renforcement du nombre de stations sur la métropole d'environ 100 sur les années 2022 et 2023 ;
- une amélioration des engagements RSE en augmentant les heures d'insertion et d'améliorer la qualité de service notamment via des indicateurs de performance et le comité des usagers mis en place en 2018.

En contrepartie de cet accord, il y a donc des nouvelles recettes autorisées à Smovengo, notamment via l'obtention de certificat d'économie d'énergie, de prestation ponctuelle et ce sur quoi vous avez insisté, la mise en place d'un dispositif temporaire plafonné annuellement à 6 millions d'euros prévu jusqu'en 2023 et qui est lié à la surutilisation des vélos à assistance électrique. L'objectif de cette dotation financière, c'est de faire face au surcoût d'exploitation lié à une très forte augmentation de l'utilisation des vélos.

En revanche, tout ce qui concerne la publicité n'est pas à l'ordre du jour. Il est également prévu une modulation des tarifs de l'électricité afin de compenser ce surcoût d'utilisation à la charge en partie des usagers.

En venir à vos deux attendus, la première, nous ne pouvons pas donner suite parce que Smovengo étant une entreprise privée, nous n'avons pas la possibilité de demander la

situation financière de l'entreprise et d'en débattre au Conseil de Paris. Par ailleurs, comme vous le savez, Smovengo, en tout cas Vélib est un service métropolitain et donc, ce lieu qui est le Conseil de Paris n'est pas forcément le plus adapté pour en débattre. Malgré tout, j'ai souhaité vous apporter l'ensemble les éléments qui était à ma connaissance, mais j'invite à ne pas voter le vœu que vous proposez.

Eric LEJOINDRE : Avant que je mette aux voix ce vœu avec un avis défavorable, y a-t-il des explications de vote ?

Rudolph GRANIER : C'est une abstention pour le groupe Changer Paris, ce matin nous avons eu beaucoup d'information en commission 3 à la Ville de Paris et en revanche, nous n'avons toujours pas eu, malgré les nombreuses demandes, l'avenant qui est évoqué, qui permettrait d'avoir une meilleure compréhension du nouvel équilibre économique en conséquence de quoi, nous nous abstenons.

Eric LEJOINDRE : Donc, abstention du groupe Changer Paris et je crois pouvoir intervenir au nom des trois groupes de la majorité pour indiquer un vote défavorable. Donc, le vœu n'est pas adopté.

V18202118 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Paris en Commun du 18^{ème} relatif à la lutte contre les inégalités entre les femmes et hommes.

Marie-Laure CASIER : Pour ce vœu que nous portons avec le groupe Paris en Commun et Générations et Communistes, nous souhaitons à quelques jours du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, rappeler la réalité des chiffres qui nous montre tristement que l'égalité femme-homme est encore loin d'être acquise en 2021. D'autant plus que la crise n'a fait que renforcer les inégalités.

Ce constat que nous faisons est aussi le constat que font les femmes elles-mêmes comme le montre le troisième baromètre priorité femme présenté aujourd'hui par la fondation des femmes et Counter France. Contre ces inégalités, la Ville de Paris et la Mairie du 18^{ème} agissent, d'une part avec un politique salarial exemplaire, d'autre part en plaçant l'égalité femme-homme au cœur de l'élaboration de ces futurs budgets et enfin en accompagnant les associations féministes qui œuvrent pour l'égalité au quotidien.

Nous faisons le constat aujourd'hui que malheureusement, l'État ne fait pas le maximum pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et cela a un impact directement dans le 18^{ème}. L'État ne fait pas le maximum, ni dans le budget consacré au droit des femmes qui est morcelé, ni dans le plan de relance de l'économie, ni dans les places d'hébergement pour les victimes de violences conjugales, que ce soit les femmes qui bénéficient de places dédiées mais non spécialisées avec un budget prévu pour l'accompagnement ou que ce soit les personnes LGBT pour lesquelles il y a encore très peu de dispositifs qui existent.

En conséquence, c'est encore une fois le 18^{ème} qui va agir pour, d'une part trouver des solutions sur l'orientation et l'accueil de femmes victimes de violences conjugales avec notre partenaire l'APHP, mais aussi en développant un partenariat avec une association pour lutter contre la précarité menstruelle pour toutes les femmes.

Je parle à dessein de ce sujet parce que cela a fait l'objet d'une communication il y a quelques jours de la part du gouvernement. La secrétaire d'État, Élisabeth MORENO, a annoncé la gratuité des protections hygiénique pour les collégiennes et les lycéennes. Nous nous félicitons de cette prise en compte d'une revendication portée depuis longtemps par le mouvement associatif, mais nous, nous souhaitons que la précarité menstruelle de toutes les

femmes soit prise en compte. C'est pourquoi nous lancerons prochainement un partenariat avec une association et les centres sociaux du 18^{ème}.

En conclusion, nous aurions été ravis d'échanger avec le président de la République et la secrétaire d'État lors de leur visite de ces derniers jours dans le 18^{ème}. Malheureusement, nous avons découvert ces déplacements sur les réseaux sociaux, ce qui témoigne bien d'un manque de volonté de l'État et du gouvernement à dialoguer avec le 18^{ème} sur ces sujets et c'est l'objet de ce vœu.

Rudolph GRANIER : Nous votons contre.

Christian HONORE : Nous votons pour.

Eric LEJOINDRE : Il est adopté.

V18202119 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Ecologiste et Citoyen à la Maire de Paris en faveur de la dédensification du projet immobilier sis 46, rue des Trois-Frères.

Émile MEUNIER : C'est un sujet complexe, délicat et qui, à certains égards, peut aussi créer parfois un peu de tension. On avait là deux possibilités écologistes, soit on se décidait de ne pas y aller, soit on affrontait la complexité et essayait de lui trouver une solution. Nous avons fait ce choix-là. Pourquoi ? Parce que les écologistes de tout temps, nous sommes contre la densification, on l'a vu sur l'autre projet, en particulier des endroits très denses, que ce soit la Goutte-d'Or, Montmartre ou d'autres endroits à Paris.

Nous sommes pour une architecture qui permet un peu au quartier de respirer, qui a du sens historique avec des bâtiments qui ne sont pas tous alignés sur la même hauteur, etc. C'est une position qu'on a toujours défendue et qu'on défendra toujours. Néanmoins, il y a un impératif auquel on est au moins autant attaché, c'est l'impératif social, on sait qu'à Paris, on manque de logements sociaux et que le logement social, outre le fait que cela permet de répondre à des situations de précarité terrible et je suis avec M. BROSSAT dans les commissions d'attribution de logements, je les vis toutes les deux semaines, cela permet aussi de maintenir une mixité à Paris et de tenir finalement le prix du foncier, le prix du loyer qui sinon exploserait par le simple jeu du marché. Donc, on a besoin de plus de logements sociaux à Paris.

On va toujours accompagner M. BROSSAT dans sa politique que nous soutenons et que nous avons portée pendant la campagne de préempter des logements, de lutter contre Airbnb, on sait les dégâts que cela fait à Montmartre.

Quand le collectif est venu me voir, collectif important, il faut aussi en tenir compte, quand il y a plusieurs centaines de personnes qui se mobilisent, il faut aussi savoir les écouter. Ce n'est pas que des méchants propriétaires qui ne veulent pas qu'on leur bouche leur vue. Ils sont venus me voir et m'ont dit : « il y a ce qu'on appelle une dent creuse, c'est-à-dire deux étages, à côté, c'est des immeubles de cinq étages, la RIVP, donc bailleurs sociaux, va augmenter ces étages ». Je leur ai dit tout de suite que nous sommes pour des logements sociaux à Montmartre, on veut de la mixité, ce n'est pas un combat sur lequel on va y aller. Je leur ai dit par acquit de conscience que je vais me rendre sur place et vais quand même étudier le dossier parce que quand des gens me saisissent, je suis élu du conseil de quartier de Montmartre, je vais les voir et c'est bien normal.

A l'étude du dossier, c'est vrai que j'ai trouvé qu'il y avait quand même de gros défauts dans ce projet, notamment du 100 % ciment avec des structures en aluminium. Le fait que l'esthétisme, alors c'est toujours relatif l'esthétisme, mais franchement l'esthétisme n'est pas

au rendez-vous. D'ailleurs, la commission du Vieux Paris a alerté là-dessus. Et le fait aussi qu'on empiétait sur la cour antérieure, donc un espace vide, libre, on remplissait et un alignement des cinq étages, une forme d'uniformisation de la rue au détriment de la respiration.

J'étais bien embêté, je me suis dit s'il n'y a pas un équilibre à trouver sur ce projet, entre faire des logements sociaux, parce qu'on veut faire des logements sociaux dans ce projet et répondre aussi aux inquiétudes des habitants concernant la respiration, la densité et l'esthétisme. C'est quand même important, on veut classer Montmartre patrimoine mondial, je vous rappelle. Donc, j'ai pensé et je pense encore qu'il y a une voie, c'est celle que je propose au nom des écologistes dans le vœu qui dit : on fait des logements sociaux, on respecte les 25 % de la loi SRU de logements sociaux à Paris, etc. et en particulier dans des quartiers comme Montmartre. Mais est-ce que ce projet-là, on ne pourrait pas le dédensifier un peu, c'est-à-dire enlever un étage, l'affiner au niveau de la cour et surtout revoir les matériaux de construction qui ne sont absolument pas biosourcés alors même qu'on s'engage dans une charte dans les jours viennent sur des systèmes de construction beaucoup plus vertueux et c'est une bonne chose.

Donc, nous avons proposé ce vœu, suite à des discussions, vous pouvez l'imaginer, avec nos amis communistes, qui sont des fervents défenseurs du logement social comme nous, et ils ont raison de vouloir exprimer leur position. Cela a donné lieu à des débats et je crois que le vœu sur lequel on a pu atterrir est un vœu de compromis, qui n'est pas celui que nous aurions souhaité. Je pense qu'on pouvait dédensifier un peu le projet sans se faire au détriment des logements sociaux, néanmoins, c'est un vœu qui va permettre d'améliorer la constructibilité avec des matériaux tels que du bois, une meilleure architecture, etc. Je pense qu'on va dans le bon sens et pour cela, je m'en félicite au nom des écologistes.

Mario GONZALEZ : Quelques éléments de contexte sur ce projet. Rappeler que ce projet résulte d'une préemption faite le 20 juin 2016 – jour de mon anniversaire – par la Ville de Paris d'un immeuble. Suite à cette préemption a été adopté un projet de sept logements sociaux. Je précise que dans la préemption, il était d'ores et déjà prévu la création de sept logements sociaux ; quand on préempte encore faut-il motiver et dire quel projet on prévoit. En 2017, on adopte donc une répartition avec trois logements PLAI, trois logements PLUS et un logement PLS. Un permis de construire est déposé par l'architecte, sachant que le bailleur qui va construire le projet est la RIVP. Il y a eu contestation des riverains de ce projet avec un recours devant le tribunal administratif, une décision qui les a déboutés et apparemment un recours en appel.

La première chose qu'il faut savoir, c'est que nous sommes, M. MEUNIER l'a rappelé, pour la construction de logements sociaux à Paris et ce depuis 2001. Cette construction de logements sociaux, elle passe non seulement par une culture du chiffre, elle passe aussi par une meilleure répartition territoriale des logements sociaux. Donc, construire des logements sociaux en priorité et quand on le peut – parce que ce n'était pas évident, parce que le foncier est rare à Paris – et quand une offre se présente à nous, y construire des logements sociaux, c'est le cas de Montmartre où le foncier y est très peu disponible, nous avons évoqué la question de Muller qui en est une belle illustration. Là, nous avons un immeuble qui a été vendu, insalubre, nous avons préempté pour y construire des logements et continuer notre travail de rééquilibrage des logements sociaux sur le territoire parisien. Le quartier de Montmartre en a grandement besoin puisqu'il a approximativement moins de 10 % de logements sociaux. Il faut que nous préemptons sachant que notre objectif, c'est 25 % de logements sociaux avant 2025 conformément à la loi.

Sur les inquiétudes des riverains. Tout d'abord sur la question de la hauteur et de la densification plus généralement. Ce projet dans sa globalité, on doit construire sept logements sociaux, on ne construit plus sept logements sociaux en 2021 comme on pouvait

les construire au début du siècle si on en construisait ou même après-guerre. Il y a aujourd'hui des normes de confort, d'accessibilité, de sécurité incendie, de surface minimum, etc. qui font qu'aujourd'hui, sept logements sociaux doivent répondre à toute une série de réglementations.

Sur la démolition et son principe et sur la question de la hauteur, parce qu'elles vont de pair. Oui, il a été choisi de démolir parce que l'immeuble actuel dans sa configuration et dans son état, c'est un immeuble totalement insalubre, mais surtout dans sa configuration, ne permettait pas dans le cadre d'une réhabilitation d'y construire sept logements sociaux prévus par la préemption. Ce n'était tout simplement pas possible, puisqu'on n'aurait pas pu se conformer aux normes de sécurité incendie, de confort, d'accessibilité et d'habitabilité. C'est la raison pour laquelle il a été opté pour une démolition et une reconstruction pour atteindre ces fameux sept logements sociaux.

Sur la question de la hauteur, il y a une surélévation, il ne s'agit pas d'une dent creuse à proprement parler puisque la parcelle est d'ores et déjà bâtie, il s'agit d'une surélévation de trois niveaux puisqu'aujourd'hui, on a un R+2, on va arriver à R+5 sachant que cette surélévation ne dépasse les immeubles mitoyens à aucun moment. Vous avez une partie où on est à la hauteur d'un immeuble mitoyen et sur l'autre partie on n'est même pas à la hauteur puisque ce sont des volumes qui sont en retrait sur les derniers niveaux. On n'est pas sur un immeuble d'un seul bloc, c'est ce qu'il faut comprendre.

Ensuite, sur la question des matériaux utilisés, là aussi je m'étonne un peu parce que quand même, ce projet prévoit un immeuble assez novateur puisque c'est un immeuble qui va avoir une consommation énergétique de moins de 50 kWh ce qui est l'un des immeubles les plus performants en consommation énergétique. Il va bénéficier de normes, il va bénéficier de label, il va bénéficier de toiture végétalisée et la cour, la fameuse cour, j'ai beaucoup lu sur cette cour, elle va être en partie empiétée effectivement par du bâti, mais pas en grande majorité. C'est une contre-vérité, il va y avoir 1/5, 2/5 maximum de la cour qui va être prise. Le reste de la cour va être en pleine terre avec un jardin et un arbre. Aujourd'hui, vous avez du béton, un microonde abandonné qui rouille et une cour totalement abandonnée. Je veux bien qu'on m'explique tout, mais en l'occurrence, on a va créer quelque chose de qualitatif et j'ajoute que le projet prévoit également des toitures végétalisées, des panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude. Bref, un immeuble très performant et très écologique.

Reste la question des biomatériaux utilisés. Nous avons interrogé la RIVP, laquelle proposait une structure béton sur l'ensemble de l'immeuble. On l'a interrogée sur une possibilité de revoir cette question. A priori, la RIVP nous dit que ce serait éventuellement faisable sur les niveaux hauts de plancher et sur la façade cour, mais pas sur les planchers bas, façade rue. Pourquoi ? Cela rejoint une autre préoccupation des riverains, c'est la question de solidité des immeubles. Nous sommes dans une rue qui connaît une déclivité. Donc, vous allez avoir un système de butonnage, que j'ai découvert moi-même parce que je ne suis pas architecte de profession. Ce sont tout simplement les planchers d'un immeuble existant qui vont venir soutenir les immeubles mitoyens et tout Montmartre est bâti de cette façon. Pour préserver les immeubles mitoyens, il faut impérativement des planchers en béton, c'est le butonnage et il est impératif pour garantir la solidité des immeubles mitoyens.

C'était la raison pour laquelle j'ai proposé un vœu alternatif dans lequel nous demandons à la RIVP de s'assurer que la façade sur cour, ou en tous les cas, que le maximum de l'immeuble puisse se faire avec une structure en ossature bois et que le maximum possible des aménagements intérieur et extérieur puissent eux aussi être faits en matériaux biosourcés. J'y ai ajouté, parce que c'est une vraie problématique, avec mes collègues écologistes et communistes, la question, dans le cadre du PLU biothématique que nous nous allons bientôt aborder, que nous allons concerter, de poser la question et le principe plutôt que toute surélévation d'un bâtiment existant qui serait entouré de bâtiments soit

possible uniquement dans le cadre d'un projet à caractère social ou d'intérêt public, ce qui effectivement me semble aller dans le bon sens.

Eric LEJOINDRE : Le vœu présenté à notre vote est celui dont parlait M. GONZALEZ.

Ian BROSSAT : En plein accord avec ce que vient de dire M. GONZALEZ et en accord avec le vœu présenté par l'exécutif, je pense qu'il faut effectivement partir de la réalité. Aujourd'hui, on a un immeuble qui est un immeuble insalubre, on peut lui trouver beaucoup de charme, de l'extérieur il peut être magnifique, à l'intérieur il est indigne. Et il faut franchir la porte d'entrée pour voir dans quelle condition vivaient les gens dans ce logement. D'ailleurs, les mêmes belles âmes qui s'émeuvent en ce moment du projet de la RIVP ne voyaient pas de problème à ce que des gens vivent comme des rats dans ces appartements-là. Il y a des salons qui font 5 m². Heureusement que la Ville de Paris a fait le choix de préempter cet immeuble. D'ailleurs, je trouve qu'on a trop trainé parce que la préemption date de 2016, nous sommes en 2021, il serait temps que ce projet sorte.

Par ailleurs, on peut le dire, on a une certaine expérience maintenant dans la construction de logements sociaux à Montmartre. Cela suscite souvent des interrogations, des inquiétudes, des pétitions, on en a connu d'autres, y compris dans cette même rue des Trois-Frères. Au final, ces logements sont sortis de terre, les choses se passent bien et heureusement qu'on a fait ces logements sociaux parce que c'est ce qui fait qu'on a encore un peu de mixité sociale à Montmartre. Mixité sociale qui aurait complètement disparu si on n'avait pas produit ces logements sociaux.

Donc, je pense qu'il faut tenir bon, regarder la question des matériaux de construction comme l'a très justement souligné M. GONZALEZ, mais qu'il ne faut pas reculer sur ce sujet.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, j'imagine que le vœu 19 est maintenu ?

Eric LEJOINDRE : Non, le vœu est retiré au profit du vœu présenté par M. GONZALEZ.

Rudolph GRANIER : Nous voterons contre le vœu présenté par l'exécutif. Les propos de mon collègue M. GONZALEZ commençaient bien, en apprenant que nous étions nés le même jour, ensuite cela s'est vraiment dégradé.

L'insalubrité et l'immobilier au service de l'idéologie n'invitent pas à faire tout et n'importe quoi normalement. Passer de deux étages à cinq avec des matériaux totalement inappropriés, qui dénaturent la cohérence architecturale de ce quartier, ne sont pas des éléments suffisants et encore moins le microonde dans une cour contre un arbre, M. GONZALEZ, l'argumentation est assez faible. Votre sens de l'esthétisme vire plutôt au néostalinisme qu'au respect du quartier qui est Montmartre et là-dessus, c'est quelque chose assez partagé, sauf par vous.

La question qu'on évoquait tout à l'heure, M. le Maire, du volontarisme, là nous sommes avec un organisme qui est rattaché à la Mairie. Donc, on pourrait vraiment agir, on pourrait vraiment faire en sorte de ne pas faire n'importe quoi comme ça a déjà été le cas dans le quartier, au titre du dogmatisme du logement social contre lequel nous ne sommes pas, encore une fois, je le répète je pense encore pendant cinq ans et demi, mais le faire de telle façon, avouez quand même que ça va contre n'importe quel argument et esthétique et même cohérent par rapport au quartier qui est Montmartre.

Un dernier point, M. le Maire, sur votre dernière intervention, ne tentez pas de me radicaliser. Je vous inviterais à faire preuve d'un peu plus de retenue dans vos propos et dans vos jugements quant à mes interventions. Nous voterons contre le vœu présenté par l'exécutif.

Eric LEJOINDRE : Je crois que je n'ai pas besoin d'en rajouter, vos propos parlent d'eux-mêmes.

Emile MEUNIER : On a retiré notre vœu pour voter le vœu de l'exécutif. Je me réjouis, parce qu'il faut voir les choses qui vont bien, que dans ce vœu, on acte que ce projet qui était 100 % ciment, on va le retravailler avec des biomatériaux, du bois, etc. ça va permettre à la fois de remplir des critères écologiques, mais on peut l'espérer, et c'est un travail qu'on doit continuer à mener avec la RIVP, aussi des critères esthétiques, des craintes des habitants justifiées.

L'autre point que je note et j'en remercie nos partenaires de la majorité, c'est qu'on a acté le fait que nous étions pour cette architecture. Ce projet est acté mais en règle générale, nous étions pour cette architecture avec des toits de tailles différentes, qui donne son charme aux quartiers et que le principe de comblement de dent creuse n'est pas un principe que nous poursuivons, sauf exception à vocation sociale et effectivement, il faudra parler projet par projet.

Christian HONORÉ : On voulait voter le vœu présenté par M. MEUNIER. Par honnêteté intellectuelle, je dois vous dire que je n'arrive pas à lire le vœu de l'exécutif. Donc, puisque M. MEUNIER semble satisfait, je vais voter ce vœu que je n'ai pas lu.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas revenir sur le fond du débat, juste redonner un élément.

Pour la clarté du débat, il ne s'agit pas d'une dent creuse compte tenu du fait qu'il y a déjà un bâtiment qui est construit, premier élément.

Deuxième élément, quand on veut – et c'est ce qu'on veut tous – faire en sorte d'augmenter et d'ailleurs, ce projet démontre qu'on peut faire en même temps plus de logements et plus logements sociaux à Montmartre et en même temps plus de végétalisation, très modérément je le reconnais bien volontiers, mais en l'occurrence on était sur du 100 % pas végétal et on ajoute un tout petit espace, quand même, de plaine terre qui va même pouvoir contenir un arbre, ce qui n'est pas désagréable à Montmartre, on a du mal à trouver des lieux pour planter des arbres. Ce n'est pas énorme mais c'est la démonstration qu'en réalité, bouger, changer et parfois même construire, ça permet justement de libérer de l'espace. Alors, l'esthétique, chacun en jugera. Je me rappelle les débats sans fin qu'il y a eu sur l'autre immeuble de la rue des Trois-Frères aujourd'hui construit. D'ailleurs, il y aura un projet de logement social à Montmartre qui ait défiguré Montmartre, il y a un projet privé en bas du square Louise-Michel, un Monoprix qui était assez moche. Manque de bol, c'était le seul qui n'était justement pas un projet municipal. Le changement, le mouvement, la construction, y compris à Montmartre, ce n'est pas de la défiguration. De la même façon, il serait défigurant d'accepter du logement et du logement social dans ce quartier et je n'ajouterais rien à ce qu'a dit M. BROSSAT que je partage absolument. Ce que je sais, c'est que parfois, il faut tenir comme disait M. GRANIER et tenir notamment sur des objectifs de mixité sociale. Tenir parce que tous les projets qu'on a montés dans ce quartier ont été très bien acceptés en réalité. Pourquoi ? Parce qu'ils sont fins, ils sont intelligents, ils sont bien placés et ils répondent à l'ensemble de nos objectifs.

Voilà pourquoi je voterais avec enthousiasme le vœu de M. GONZALEZ et je remercie M. MEUNIER d'avoir retiré la première mouture de vœu.

V18202121 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe du groupe Paris en Commun du 18^{ème} visant à garantir la sécurité des immeubles avoisinants ainsi que l'évolution du projet de construction du 10 bis rue Muller.

Rudolph GRANIER : Vous indiquer que nous sommes favorables à ce vœu et nous voterons pour, si ça peut faire gagner du temps.

Christian HONORÉ : Nous allons voter ce vœu également.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Je vais présenter le vœu pour Mme KHALLOUK.

Dans la veine du vœu soumis au vote de notre Assemblée par Mme CASIER tout à l'heure, le vœu que nous vous présentons est un vœu parisien présenté par les écologistes, qui s'inscrit dans une actualité que vous avez certainement toutes et tous en tête, la crise sanitaire que nous traversons révèle la fragilité des milieux étudiants, une fragilité financière et alimentaire que nous pallions aujourd'hui avec des dispositifs tels que ceux de distribution de repas qui sont mis en œuvre d'ailleurs par notre collègue Mme BALAGE, mais aussi une fragilité plus profonde.

En effet, les dernières évaluations faites par des étudiantes de Sciences Po sur un système de bizutage montrent qu'au-delà du contexte actuel, ces jeunes femmes et ces jeunes hommes sont exposés à de trop nombreuses violences psychologiques ou sexuelles. Elles montrent aussi que les violences sexistes et sexuelles existent dans tous les milieux sociaux dans les institutions qui forment, ce qui est considéré comme des viviers des guides de la nation. Cela en dit long sur le chemin de la révolution pour assainir les relations entre les sexes et ménager aux femmes la place qui leur revient.

Pour rappel, ces chiffres accablants : une étudiante sur dix, 11 % a été victime d'agressions sexuelles au cours de ses études, et une étudiante sur vingt, 5 % a été victime de viol. Enfin, les accusations d'actes criminels d'une sommité, référence suprême de Sciences Po et l'omerta dont il aurait bénéficié dans l'établissement soulignent également notre responsabilité à multiplier structurellement les garde-fous pour protéger notre jeunesse.

Le 18^{ème} étant doté d'un fort réseau d'établissements d'enseignement supérieur est l'un des arrondissements qui concentre le plus de résidences étudiantes parisiennes, sans compter le futur campus Condorcet, nous sommes donc d'autant plus concernés.

Au vu de la politique engagée par la Mairie du 18^{ème} et l'engagement des élues Mme CASIER et Mme SIRY, je ne doute pas de l'écho favorable que recevra notre vœu et souhaite au nom du groupe Écologiste et Citoyen leur apporter tout notre soutien par les propositions suivantes. D'abord, que soient recensés auprès de chaque établissement d'enseignement supérieur de l'Arrondissement les dispositifs de lutte contre toutes les femmes de violences sexistes et sexuelles. Ensuite, que le 18^{ème} mène une action de communication ciblée sur les publics concernés en lien avec les associations spécialisées via pourquoi pas à un lieu d'écoute et d'information. Enfin, que la Mairie de 18^{ème} fasse une promotion plus affirmée du réseau d'aide aux victimes qui existe aujourd'hui dans l'Arrondissement afin de garantir que toute victime de violences sexistes ou sexuelles puisse s'y référer une écoute et un accompagnement.

J'ajoute que – ce sont pour Mme KHALLOUK, c'est elle qui l'aurait dit – ces sujets lui tiennent à cœur et que vous pourrez mensuellement compter sur elle dans le cadre de sa délégation autour des actions de sensibilisation.

Marie-Laure CASIER : Nous allons voter pour ce vœu car il va dans le sens de l'action que nous menons dans le 18^{ème} avec le réseau d'aide aux victimes. La prochaine réunion de ce réseau portera justement sur les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des jeunes.

Nous proposons en lien avec ce vœu de convier à notre prochaine réunion des membres de la communauté étudiante et des directions des établissements scolaires et des enseignements supérieurs du 18^{ème}. Il s'agira de coordonner les mesures prises contre les violences sexistes et sexuelles qui touchent les jeunes.

Enfin, nous portons une attention particulière à l'éducation à égalité et à la prévention de violence. C'est ainsi que nous organiserons le 8 mars prochain une représentation d'une pièce de théâtre au lycée Renoir qui fait participer les jeunes à la pièce et qui sera précédé d'une séance de sensibilisation à l'égalité. Cette initiative s'inscrit dans la ligne directrice des événements que nous organisons, c'est-à-dire de sensibiliser tous les publics à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

Eric LEJOINDRE : J'en déduis donc que ce vœu reçoit un avis favorable unanime de notre Conseil d'arrondissement et je vous en remercie.

Merci beaucoup à toutes et à tous pour cette réunion. Je passe beaucoup de temps à espérer que nous nous retrouverons en vrai au prochain Conseil d'arrondissement. Ce coup-ci, ça a l'air un peu compliqué. Je pense que nous aurons encore l'occasion de nous retrouver derrière les ordinateurs pour notre prochaine séance.